

<p>PROCES VERBAL</p> <p>CONSEIL DE LA</p> <p>MÉTROPOLE</p> <p>vendredi 15 décembre 2017 à 9h00</p> <p>Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse</p>

L'an deux mille dix-sept le vendredi quinze décembre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	110
Procurations :	23
Date de convocation :	08 décembre 2017

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M.

	Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

Pouvoir à	
Mme Brigitte CALVET	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Martine BERGES
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Michel AUJOULAT
Mme Claudette FAGET	Véronique DOITTAU
M. Jacques SEBI	Jacques TOMASI
M. Bruno COSTES	Emilion ESNAULT
M. Bernard SOLERA	Jean-Claude DARDELET
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Francis GRASS
M. Olivier ARSAC	Jean-Jacques BOLZAN
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Ghislaine DELMOND
Mme Marie DEQUE	Daniel ROUGE
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Catherine BLANC
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Marthe MARTI	Franck BIASOTTO
Mme Dorothee NAON	Djillali LAHIANI
Mme Evelyne NGBANDA OTTO	Jean-Louis REULAND
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Nicole MIQUEL-BELAUD

Conseillers excusés

Colomiers	M. Patrick JIMENA
-----------	-------------------

Rappel de l'ordre du jour

- 1 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 19 OCTOBRE 2017**
- 2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 3 RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Toulouse Métropole - *DEL-17-1167*
 - 3.2 Présentation du rapport du schéma de mutualisation - *DEL-17-1076*
 - 3.3 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole - *DEL-17-1120*
 - 3.4 Orchestre du Capitole - Tournée au Japon du 12 au 22 mars 2018 : modalités d'indemnisation des frais de déplacement des musiciens - *DEL-17-1121*
 - 3.5 Heures supplémentaires - Autorisation de dépassement du plafond réglementaire - *DEL-17-1249*
- 4 ADMINISTRATION**
 - 4.1 Election d'un membre du Bureau - *DEL-17-1103*
 - 4.2 Construction d'un crématorium secteur Marcaissonne – Concours de maîtrise d'œuvre – Désignation des membres élus de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury : élection de cinq titulaires et de cinq suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste - *DEL-17-1235*
 - 4.3 Composition des commissions (7) - *DEL-17-1233*
 - 4.4 Délégations du Conseil au Président et au Bureau : adoption de modifications - *DEL-17-1104*
 - 4.5 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Dell'Arte – Exercices 2011 à 2015 - *DEL-17-1237*
 - 4.6 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (21) - *DEL-17-1220*
 - 4.7 Commune de Balma - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-17-1082*
 - 4.8 Commune de Gagnac-sur-Garonne - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-17-1080*

- 4.9 Commune de Lespinasse - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-17-1083*
- 4.10 Commune de Saint-Jory - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-17-1081*
- 4.11 Commune de Toulouse - Compétence Gestion des déchets ménagers et assimilés - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-17-1008*
- 4.12 Convention d'objectifs et de moyens entre Toulouse Métropole, le SMTC et Tisséo EPIC portant sur la mutualisation, l'utilisation et l'exploitation de l'infrastructure radio TETRA de Tisséo : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-17-1163*
- 4.13 Appel à projets "Programme d'Investissement d'avenir n°2" sur la thématique de la Qualité des données : adoption de conventions avec la Caisse des Dépôts et Open data France - *DEL-17-1088*
- 4.14 Délégation de service public pour l'exploitation de la Halle des mécaniques : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public - *DEL-17-0304*
- 4.15 Approbation du principe d'une procédure de concession pour l'exploitation et le développement du téléski nautique de Toulouse Sesquières - *DEL-17-0939*
- 4.16 Parking Saint-Michel - Fermeture des toilettes publiques : adoption de l'avenant n°18 au traité de concession du 22 février 1991 - *DEL-17-1015*

5 FINANCES

- 5.1 Décision Modificative n° 4 - Budget principal - exercice 2017 - *DEL-17-1170*
- 5.2 Décision Modificative n° 4 - Budget Eau potable - Exercice 2017 - *DEL-17-1225*
- 5.3 Décision Modificative n° 4 - Budget assainissement - Exercice 2017 - *DEL-17-1224*
- 5.4 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget principal - *DEL-17-1171*
- 5.5 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe assainissement - *DEL-17-1172*
- 5.6 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe eau potable - *DEL-17-1173*
- 5.7 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe activités immobilières - *DEL-17-1174*
- 5.8 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe IMT - *DEL-17-1175*
- 5.9 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Oncopole - *DEL-17-1176*
- 5.10 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe aérodrome de Lasbordes - *DEL-17-1177*
- 5.11 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Fonbeauzard 4 saisons - *DEL-17-1178*
- 5.12 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Crématorium - *DEL-17-1179*
- 5.13 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Pompes Funèbres - *DEL-17-1180*
- 5.14 Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole - *DEL-17-1181*
- 5.15 Autorisations de programme / crédits de paiement - exercice 2018 - *DEL-17-1183*
- 5.16 Autorisations d'engagement / crédits de paiement - exercice 2018 - *DEL-17-1187*
- 5.17 Attribution de compensation au titre de l'année 2017 et suivantes – compléments suite à la CLECT du 15 novembre 2017 - *DEL-17-1188*
- 5.18 Agence France Locale - Ventilation de l'apport en capital initial entre la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole suite aux transferts de compétences - *DEL-17-0660*
- 5.19 ZAC Andromède (OPPIEDA) - Convention d'avance du 30 septembre 2010 : adoption de l'avenant n° 6 - *DEL-17-1189*
- 5.20 Actualisation des tarifs des Cimetières d'intérêt métropolitain, des Pompes Funèbres et du Crématorium - *DEL-17-1239*

6 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 6.1 Programme de recherche triennal : Adoption d'une convention de partenariat pour la Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies urbaines (POPSU) - *DEL-17-1207*
- 6.2 Contrat Régional Unique 2015/2017-2020 : adoption du Programme Opérationnel 2017 - *DEL-17-1137*
- 6.3 CPER 2015-2020 - Contrat Régional Unique - Construction et réaménagement de l'atelier des décors du théâtre du Capitole : Adoption de la Convention d'opération - *DEL-17-1136*
- 6.4 CPER 2015-2020 - Convention d'Application du volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation pour le Département de la Haute-Garonne : Adoption de l'avenant n°1 - *DEL-17-1134*
- 6.5 Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 - Nouveau Parc des Expositions : adoption de l'avenant n°1 à la convention financière avec la Région Occitanie - *DEL-17-1243*

7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 7.1 Innovation - Participation de Toulouse Métropole dans 2 fonds professionnels de capital investissement (FPCI) portés par IRDI-SORIDEC : adoption d'une convention avec la région Occitanie et de 2 contrats avec IRDI-SORIDEC - *DEL-17-1143*
- 7.2 International - Dispositif "Loi Oudin" : appel de fonds auprès de Véolia (2ème tranche 2017) - *DEL-17-1161*
- 7.3 International - Dispositif "Loi Oudin" - Coopération décentralisée : soutiens aux associations et aide d'urgence (1ère tranche 2018) - *DEL-17-1162*
- 7.4 Toulouse Aerospace - Bâtiment B612 - Installation du centre de coordination et d'exploitation de la version 3 d'EGNOS : signature d'un protocole d'accord avec la GSA - *DEL-17-1164*
- 7.5 Véhicule autonome - Débat citoyen national "Demain, des véhicules sans conducteurs" : adoption d'une convention avec l'association Particip'Action et attribution de subvention - *DEL-17-1240*
- 7.6 Immobilier - Pépinières d'entreprises : adoption d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse pour l'année 2018 - *DEL-17-1151*
- 7.7 Immobilier - Hôtel d'entreprises "Le Multiple" : soutiens des programmes d'actions de l'association Artilect et de la SCIC Imaginations Fertiles (modification de la délibération DEL 15-140 du 9 avril 2015) - *DEL-17-1209*
- 7.8 Emploi - Insertion des jeunes en difficulté sociale : adoption d'une convention partenariale avec l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) - *DEL-17-1153*
- 7.9 Emploi - Pôle Emploi : adoption d'une convention partenariale - *DEL-17-1152*
- 7.10 Economie Sociale et Solidaire : adhésion à l'Association "Financement Participatif France" – *DEL-17-1155*

8 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 8.1 Commune de Toulouse - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) : Définition des objectifs et approbation des modalités de la concertation - *DEL-17-1043*

- 8.2 Réexamen du PLU de Toulouse Métropole, commune de Mondonville révisé le 11 avril 2013, pour faire suite au jugement du Tribunal Administratif de Toulouse du 6 octobre 2017 - *DEL-17-1217*
- 8.3 Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Laubis (commune de Seilh) : Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Seilh, avant arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU - *DEL-17-1072*
- 8.4 École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA de Toulouse) - Convention triennale de partenariat 2016/2019 : adoption de l'avenant n°2 (programmation 2017/2018) - *DEL-17-0906*
- 8.5 Demande d'habilitation du Service de l'Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie - *DEL-17-1219*

9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 9.1 Toulouse EuroSudOuest - Opération d'aménagement : Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) : Ouverture de la concertation préalable - *DEL-17-1199*
- 9.2 Site Guillaumet (Toulouse) - Concession d'aménagement : désignation de l'aménageur et approbation du traité de concession - *DEL-17-0977*
- 9.3 ZAC Laubis (Seilh) : Déclaration de Projet suite à l'enquête publique unique - *DEL-17-1018*
- 9.4 ZAC Laubis (Seilh) : approbation du dossier de réalisation - *DEL-17-1019*
- 9.5 ZAC Laubis (Seilh) : approbation du Programme des Equipements Publics (PEP) - *DEL-17-1020*
- 9.6 ZAC Laubis (Seilh) - Traité de concession d'aménagement conclu avec Oppidea : adoption de l'avenant n°3 - *DEL-17-1021*
- 9.7 ZAC Oncopole - Mandat de travaux (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016 - *DEL-17-0387*
- 9.8 Commune de Blagnac - Requalification des espaces publics de la Cité des Cèdres : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Promologis - *DEL-17-0980*
- 9.9 Commune de Gagnac-sur-Garonne - RD 63 - Rue de la Voie Romaine - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établi avec la société LP Promotion : approbation de l'avenant n°2 - *DEL-17-0979*
- 9.10 Commune de Saint-Orens de Gameville - Secteur Cœur de Ville : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société SCCV Saint Orens de Gameville - *DEL-17-0876*
- 9.11 Commune de Toulouse - Secteur Ilot Brouardel - Projet Urbain Partenarial (PUP) établi avec la Société Eiffage Immobilier : adoption d'une convention subséquente avec Véolia Eau - *DEL-17-0975*
- 9.12 Commune de Toulouse - Secteur Guilhermy/Las Brugues : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SAS Résidence Saint Simon pour le projet de construction d'une crèche - *DEL-17-1206*
- 9.13 Opérations foncières - Commune de Beauzelle - 10 rue de la République : Cession d'un foncier à la SA d'HLM La Cité Jardins (modification de la délibération n° DEL-11- 376 du 29 septembre 2011) - *DEL-17-1062*
- 9.14 Opérations foncières - Commune de Saint-Jory - 18 chemin de Beldou : cession d'un terrain à la commune - *DEL-17-1068*
- 9.15 Opérations foncières - Commune de Toulouse - 28 rue Bertrand de Born : Cession d'un ensemble immobilier à Toulouse Métropole Habitat - *DEL-17-1066*
- 9.16 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Arnaud Bernard - 18 rue Gatien Arnoult : cession d'un ensemble immobilier à Ciléo Habitat - *DEL-17-1154*

10 HABITAT

- 10.1 Demande de renouvellement de la convention des aides à la pierre pour la période 2018-2023 - *DEL-17-1012*
- 10.2 Habitat privé : Programme d'Intérêt Général Energie : adoption de la convention d'opération 2018-2021 - *DEL-17-1198*
- 10.3 Partenariat - Logement des salariés et démarche d'innovation : adoption d'une convention cadre avec le groupe Action Logement - *DEL-17-0751*
- 10.4 Aires d'accueil des gens du voyage : modalités de gestion et de fonctionnement à compter du 1er janvier 2018 - *DEL-17-1105*
- 10.5 Autorisation à Toulouse Métropole Habitat pour la prise de participation au capital social de la société civile de construction vente (SCCV) " ROSE PLACE " pour la construction du programme de logements et de commerces situés 58 à 68 rue Louis Plana à Toulouse - *DEL-17-1263*

11 COHÉSION SOCIALE

- 11.1 Insertion emploi : attribution d'une subvention à l'association Point Rencontre Chômeurs et Précaires (dernière tranche 2017) - *DEL-17-1108*
- 11.2 Cohésion Sociale : attribution de subventions aux associations (dernière tranche 2017) - *DEL-17-1140*
- 11.3 Contrat de Ville 2015 - 2020 - animation de séances de formation pour les membres des Conseils Citoyens : attribution d'une subvention à l'association Ecole citoyenne - *DEL-17-1168*
- 11.4 Fonds de Solidarité Logement : attribution d'une subvention au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) 31 au titre de la mission d'Accueil Information Orientation - *DEL-17-1146*
- 11.5 Convention relative à la participation de la CAF 31 au Fonds de Solidarité Logement - *DEL-17-1144*
- 11.6 Convention relative à la participation du CCAS de Toulouse au Fonds de Solidarité Logement - *DEL-17-1213*
- 11.7 Adoption d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne, la Caisse de Mutualité Agricole Midi Pyrénées Sud et l'Etat concernant les Promeneurs du Net - *DEL-17-1228*

12 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 12.1 GEMAPI : adhésion et participation financière de Toulouse Métropole au SIVOM Saurdrone Ariège Garonne (SAGe) - *DEL-17-1111*
- 12.2 Réseau de chaleur Toulouse Energie Durable - TED - "Plaine Campus" : présentation du résultat de l'enquête publique - *DEL-17-1084*
- 12.3 Plan Climat Air Energie Territorial - Financement de l'atelier solidaire d'Empalot - Année 2017 : adoption d'une convention avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs - *DEL-17-1142*
- 12.4 Approbation du principe de candidature à l'appel à projets du programme national de l'alimentation et demande de financement - *DEL-17-1200*
- 12.5 Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le périmètre de l'Aussonnelle/Courbet, du Touch, de la Louge, de la Saurdrone et de la Garonne Médiane (rive gauche) - *DEL-17-1261*

13 CULTURE

- 13.1 Théâtre et Orchestre National du Capitole - Vente des places, des abonnements, des prestations et locations diverses : adoption des tarifs et conditions de vente - *DEL-17-1090*

- 13.2 Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrys) : approbation de conventions financières et attribution de subventions au titre de l'exercice 2018 - *DEL-17-1202*
- 13.3 Fonds de coopération en faveur du développement des arts du cirque : attribution d'une subvention de fonctionnement à La Grainerie au titre de 2017 - *DEL-17-1234*
- 13.4 Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 (1er versement) - *DEL-17-1203*
- 13.5 Projets culturels - Appel à projets pour l'année 2017 : attribution de subventions (Modification de la délibération DEL 17-0924 du 3 octobre 2017) - *DEL-17-1201*
- 13.6 Muséum d'Histoire Naturelle : Actualisation des tarifs - *DEL-17-1133*
- 13.7 Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange Sud-Ouest pour des rencontres professionnelles - *DEL-17-1129*
- 13.8 Muséum - Accès du public en situation de handicap : adoption d'une convention de partenariat avec l'Association Agir, Soigner, Eduquer, Insérer, l'Association de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale " Iris " et l'Association Résilience Occitanie pour L'Institut Médico Educatif Escolo/Lamarck et le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - *DEL-17-1131*
- 13.9 Culture Scientifique, Technique et Industrielle : adoption d'une convention de partenariat de communication avec France Télévisions pour la Direction Régionale de France 3 Occitanie - *DEL-17-1127*
- 13.10 Culture Scientifique, Technique et Industrielle : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Cultures du Coeur Haute-Garonne pour favoriser l'accès du public en situation d'exclusion - *DEL-17-1130*
- 13.11 Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Organisation d'un colloque sur "l'être humain face aux défis des technosciences" à Toulouse : attribution d'une subvention au Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective - *DEL-17-1222*
- 13.12 Convention de partenariat "Pass Tourisme" passée avec la SEM SO Toulouse : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-17-1157*
- 13.13 Charte de Lecture publique - Association Toulouse le Marathon du Livre - Marathon des Mots : adoption d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020 - *DEL-17-1158*
- 13.14 Charte de Lecture publique - Marathon des Mots - Edition 2018 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°1 (1er versement 2018) - *DEL-17-1159*

14 VOIRIE

- 14.1 Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E) 2017 - *DEL-17-1073*
- 14.2 Travaux de sécurisation de la traversée des piétons au passage à niveau n°27 de Pibrac : adoption d'une convention de financement avec SNCF Réseau - *DEL-17-0982*
- 14.3 Commune de Toulouse - Remboursement des travaux de réfection de la Place Hessel : adoption d'une convention avec Toulouse Métropole Habitat - *DEL-17-1208*
- 14.4 Commune de Toulouse - Création d'une liaison multimodale entre la ZAC Saint-Exupéry et le site propre des Herbettes : approbation du bilan de concertation - *DEL-17-0958*
- 14.5 Commune de Toulouse - Coeur de quartier des Pradettes - Requalification des espaces publics : approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-17-0964*
- 14.6 Commune de Toulouse - Voie verte du Touch : Ouverture et approbation des modalités de la concertation - *DEL-17-0971*

15 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 15.1 Commune de Blagnac : adoption d'un protocole transactionnel avec Véolia Eau relatif à la résolution d'un litige né de la fin d'exécution du contrat de délégation du service public de l'eau - *DEL-17-1123*
- 15.2 Actions ciblées d'incitation à la mise en conformité de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur Sélery-Guilvinec à Colomiers : déclaration de principe et partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne - *DEL-17-0425*

16 SPORTS ET BASES DE LOISIRS

- 16.1 Base de loisirs de Sesquières : approbation de l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public avec la SARL Téléski nautiques - *DEL-17-1096*
- 16.2 Base de loisirs de Sesquières - Equipements sportifs - Mise à disposition de terrains multisports : adoption de tarifs pour la pratique des sports de raquettes - *DEL-17-1110*

17 VOEUX

- 17.1 Vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur du maintien des emplois " Relation Clientèle " d'ENGIE à Toulouse - *DEL-17-1264*
- 17.2 Vœu du Groupe des Elu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens contre les économies imposées par l'Etat aux collectivités et la remise en cause de leur libre administration - *INFO-17-0011*
- 17.3 Vœu du groupe Métropole d'Avenir relatif à la baisse des dotations aux collectivités locales - *INFO-17-0012*

18 QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD-PIERRON, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

M. MOUDENC

Mes chers collègues, comme il est de tradition, je vous propose, avant d'entamer l'ordre du jour, d'échanger ce que l'on appelle les propos liminaires. Pour ce qui me concerne, je voudrais revenir sur un certain nombre de points d'actualité qui sont importants pour notre collectivité.

Le premier point concerne les mobilités. Vous le savez, c'est un sujet essentiel, à la fois pour notre développement et pour la qualité de vie de nos concitoyens sur le territoire de la grande agglomération toulousaine. Il y a eu un certain nombre de nouvelles très positives dans ce domaine ces derniers temps. D'abord, l'avis favorable de la commission d'enquête publique sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU), rendu hier. On a beaucoup parlé de ce plan de déplacements urbains et je suis heureux de voir que l'ambition que nous portons soit une ambition reconnue, même si nous entendons le message de la commission d'enquête publique sur le fait que nous devons travailler davantage le volet cyclable. C'est ce que va faire Tisséo, sans plus tarder, dans les semaines à venir. Tisséo s'est également distingué, il y a peu de temps, en obtenant le « Pass d'argent » au 26^{ème} palmarès des mobilités. C'est aussi la reconnaissance de tout le travail fait, à la fois par les élus, qui s'y sont investis et par l'ensemble des professionnels des différentes entités de Tisséo.

Bonne nouvelle également, nous établissons des records de fréquentation. C'est quand même le but recherché : le report modal et une attractivité plus forte des transports en commun. Je relève ainsi deux chiffres d'importance : en 2016, 180 millions de validations. Jamais il n'y a eu une telle fréquentation dans les transports en commun toulousains ! Et le 24 novembre dernier, 766 430 validations dans la journée, ça n'était jamais arrivé, dont pas moins de 478 033 validations dans le métro. Là aussi, c'est encourageant pour les choix qui sont faits. Egalement, un événement que nous avons partagé avec la ministre des Transports, le 10 novembre dernier, la 4G dans le métro. Nous sommes le premier métro de France qui soit entièrement connecté.

Deuxième série de points d'actualité, au niveau national cette fois-ci, mais qui nous concernent directement. J'ai participé, mardi soir au Sénat, à l'ouverture de la conférence du consensus par le président LARCHER, consacrée au logement. Le gouvernement a annoncé un certain nombre de choix ces derniers temps, dont un choix qui a particulièrement ému, à juste titre, l'ensemble des élus locaux de notre pays et des bailleurs sociaux, celui d'abaisser de façon autoritaire les loyers et concomitamment les APL, provoquant ainsi un risque de quasi disparition de l'autofinancement de nos organismes. Et par voie de conséquence, l'empêchement, en perspective pour eux, de la possibilité d'étendre le parc, de le rénover, de lui faire passer le cap de la transition énergétique et d'être au rendez-vous également des enjeux du renouvellement urbain dans les quartiers de la politique de la ville. Nous sommes tous mobilisés et on s'achemine vers un compromis. La moitié de la ponction que l'État comptait opérer ne le sera pas. Un accord s'est dessiné pour un relèvement du taux de TVA des travaux, qui permet d'absorber beaucoup du besoin de financement. Des discussions ont eu lieu ces derniers jours, je faisais le point avec le président DUMONT de l'Union Sociale pour l'Habitat hier matin, sur un certain nombre de mécanismes compensatoires et de solidarité des organismes entre eux, un peu techniques, un peu complexes, mais qui devraient rabaisser encore le niveau d'efforts et rendre les choses davantage à leur portée. Le but de la conférence du consensus était de mettre autour de la table tous les acteurs du logement, au-delà de cette question, qui a fâchée, de l'article 52 du projet de loi de finances 2018, d'engager une réforme du logement en France pour rendre la politique du logement social et du logement dans son ensemble plus efficace. Je crois que tout le monde a salué la méthode. Des ateliers de travail vont avoir lieu. Le premier se déroulera le 20 décembre, le dernier fin janvier. Tout le monde a salué le choix des thématiques et de la méthode. Je regrette, simplement, que tout cela soit très tardif. Pourquoi ne pas avoir fait cela il y a deux mois ? Cela aurait évité bien des problèmes et nous aurions eu davantage de temps pour réfléchir dans la sérénité et atteindre ce consensus, voulu par le président du Sénat, mais dont je ne sais s'il sera possible, compte tenu des délais très étiqués de cette concertation. Elle a cependant le mérite d'être lancée, donnons-lui sa chance et bien sûr, nous y participerons.

Je veux revenir également, vous n'en serez pas surpris, sur la deuxième conférence nationale des territoires, qui s'est tenue hier à Cahors. J'y ai participé de bout en bout, aux côtés du Premier ministre, de la moitié du gouvernement et de l'ensemble des associations d'élus présentes à la table. Le retour des régions y a été, notamment, remarqué. Seule, de manière très curieuse, s'est isolée dans une position de refus de dialogue l'association des maires de France. Nous avons travaillé, dans un climat très positif, avec la volonté d'arriver à des solutions. Nous avons obtenu un certain nombre d'avancées, assez significatives, sur lesquelles, en fait, nous avons travaillé ces dernières semaines en faisant passer beaucoup de messages au gouvernement. D'abord s'est installé ce principe de la contractualisation, demandé par les collectivités, il y a environ quatre, cinq ans et reprise en avril 2014 dans le rapport LAMBERT-MALVY. Hier soir, en quittant Cahors, j'ai pris le président MALVY à part

pour le féliciter de la prospérité que son idée avait connue, avec trois ans et demi de décalage. Les collectivités les plus importantes, rentrent donc désormais dans une logique de contractualisation. C'est la fin de ce qu'on a connu, depuis plusieurs années, de la baisse autoritaire et sans discussion des dotations et des recettes. L'État garantit la stabilité globale des recettes. Cela concerne les collectivités les plus importantes, c'est-à-dire les départements, ils ont annoncé hier être d'accord pour contractualiser, à condition que soit réglé le problème particulier du financement des prestations sociales, qui constitue un véritable gouffre. Cela concerne également l'ensemble des régions. Et puis, la précision a été donnée hier, cela n'était pas évident jusque-là, cela concerne toutes les communes et toutes les intercommunalités dont les dépenses de fonctionnement annuelles dépassent les 60 millions d'euros. C'est donc 340 collectivités qui vont contractualiser pour une période, également révélée hier, de trois années, 2018-2019-2020 qui correspond à la mandature en cours. Nous avons obtenu que l'objectif, en quelque sorte normé, de ce contrat, porte uniquement sur une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Donc nos dépenses de fonctionnement pourront évoluer à la hausse, simplement cette hausse sera moins forte que ce qu'elle aurait été si n'avait pas été introduit un objectif d'économies à hauteur de 13 milliards sur cinq ans. Le taux d'évolution des dépenses a ainsi été fixé à 1,2 % par an. Nous avons néanmoins obtenu quelque-chose d'intéressant, ce taux de 1,2 % ne s'appliquera pas sèchement, année après année, mais il sera apprécié sur trois ans. Si sur une année la hausse est de 1,4 %, on pourra se rattraper l'année suivante. Cette souplesse prend en compte, de façon plus réaliste, les événements que nous pouvons vivre dans nos collectivités qui se répercutent sur nos budgets. Nous avons également enregistré avec satisfaction le fait que ce taux de 1,2 serait modulable pour tenir compte d'un certain nombre de spécificités de nos territoires, tous les territoires n'étant pas identiques. Il sera tenu compte d'abord des efforts réalisés depuis trois ans, parce qu'on ne part pas d'une page blanche. Certains ont fait plus d'efforts, d'autres moins. Il faut tout de même en tenir compte. Il en sera tenu compte. Il sera tenu compte du taux de pauvreté du territoire, de la présence des quartiers politique de la ville, autrement dit, du niveau de possibilité contributive. Il sera également tenu compte de la population fiscale du département, là-aussi cela va dans le sens de la justice. Il sera également tenu compte de la croissance du territoire. Les besoins de financement et de fonctionnement sont supérieurs pour ceux qui ont une forte croissance, que pour ceux qui ont des territoires de croissance moindre. Nous avons obtenu également, nous nous sommes beaucoup battus là-dessus ces dernières semaines, que le gouvernement n'introduise pas, contrairement à son intention, ce que nous appelions « la double règle d'or de l'endettement ». Il y a déjà une règle d'or qui encadre l'endettement des collectivités. Le gouvernement voulait rajouter un deuxième verrou contraignant, dans le contrat, qui aurait limité nos investissements et notre liberté d'investir comme nous le voulons en dosant nous-mêmes l'effort demandé aux contribuables actuels à travers l'autofinancement et l'impôt et l'effort que nous demandons aux contribuables futurs à travers l'emprunt. Nous estimions que l'État n'avait pas à mettre son nez là-dedans, au nom du principe de décentralisation. L'enjeu, de surcroît, du point de vue des comptes publics vis-à-vis des critères européens, était totalement marginal et inutile. Nous avons eu satisfaction là-dessus. Ça sera inscrit dans les contrats, mais comme un objectif sans suites, donnant lieu à une simple discussion et non pas à une obligation, voire à une sanction. Nous avons également obtenu hier, en séance d'ailleurs, que lorsque l'objectif serait atteint, il y ait un bonus par une aide supplémentaire à l'investissement. Cela ne figurait pas dans le texte gouvernemental présenté en début de la matinée et nous avons obtenu cet ajout.

Il y aura une question sur laquelle on aura à revenir. En pratique, pour ce qui nous concerne, deux collectivités vont contracter : la Métropole et la Ville de Toulouse. C'est un cas qui se reproduit dans bien des endroits en France, le Président REBSAMEN de Dijon Métropole en particulier était monté au créneau là-dessus pendant toute cette semaine, et nous avons convenu hier qu'il y avait quand même un petit risque de déstabilisation des équilibres financiers et des pactes financiers entre les communes au sein des intercommunalités, si on ne trouvait pas un mode de gestion vertueuse pour les communes non contractantes, membres d'une intercommunalité contractante. Et donc cette question demande à être travaillée. Si seule la ville-centre et l'intercommunalité font des efforts et que les autres communes ne sont pas dans un objectif d'efforts, même si cet effort n'est pas contractualisé, cela déstabilise un certain nombre d'équilibres. On a tous convenu hier que ce n'était pas sain et qu'il fallait travailler cette question.

D'autres éléments, à travailler également, ont été annoncés par le gouvernement. La question des normes nous pèse beaucoup. Elles ne cessent de s'alourdir, sauf depuis quelques mois, il faut bien le

reconnaître. L'État surajoute des normes aux normes européennes ; c'est la pratique française. Et évidemment, c'est nous qui payons la facture, et nous la payons sur les dépenses de fonctionnement. Il n'est donc pas juste que ce soit mis dans la contrainte, le Premier ministre en a convenu. Techniquement, c'est un peu difficile à cerner sur le plan financier, donc on va approfondir la question. L'évolution de la fonction publique territoriale est une donnée que nous subissons et, là aussi, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles on doit réfléchir. Et puis, mais on en reparlera, sera ouvert l'an prochain et au moins pour deux ans, le chantier de la grande réforme de la fiscalité locale, qu'on n'a pas abordé hier, c'est un sujet énorme.

Le sentiment que je retire, c'est que les associations d'élus, comme France Urbaine, ont fait le pari du dialogue plutôt que de postures politiciennes et classiques ou de communiqués de condamnation absolue. Elles enregistrent des avancées, qu'elles ont demandées. Pour autant, on a un effort à faire, qui est un véritable challenge, autour de cet objectif de 1,2 %. Ce n'est quand même pas une facilité, il faut se le dire franchement, c'est un challenge pour nous et nous devons le relever.

Troisième point que je voulais aborder ce matin, c'est le développement de nos coopérations avec la Région et le Département. La commission permanente de la Région se réunit ce matin, sous la présidence de Carole DELGA, pour voter la rallonge de 15 millions d'euros pour le Parc des expositions, ainsi qu'un certain nombre de crédits pour le Grand Parc Garonne. Je suis ravi de saluer ce partenariat avec la Région. Nous avons fait le point, il y a huit jours, avec la présidente de Région, sur l'ensemble des thématiques de coopération qui avancent bien. Un souhait cependant sur deux domaines, le tourisme et le développement économique. Au-delà des schémas qui se sont bien accordés, au-delà des intentions positives, coopératives et cohérentes, il faut maintenant qu'on arrive à concrétiser un peu plus sur ces deux thématiques, et c'est le vœu que je formule.

Avec le Département, nous sommes en présence de deux initiatives. D'abord, une initiative du gouvernement, ensuite une initiative du président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Georges MÉRIC. L'initiative de l'État, elle part du discours prononcé par le Président de la République, devant les maires de France le mois dernier, où il a annoncé son intention d'inciter le rapprochement entre les départements et les métropoles de dimension européenne. Il a situé ce chiffre entre cinq et huit, ce qui veut dire que nous sommes dans la fourchette. Hier, le Premier ministre a rebondi sur les propos présidentiels, il a annoncé que serait lancé un dialogue avec les élus concernés, à l'initiative de l'État en 2018, selon des modalités et un calendrier qui restent toutefois à préciser. Par ailleurs, vous le savez, le président MÉRIC a pris l'initiative d'organiser une rencontre territoriale. Elle s'est tenue lundi avec des représentants de toutes les communes de la Métropole. Cette rencontre territoriale a été suivie d'un courrier que j'ai reçu, mais qui a été envoyé, diffusé « larga manu », dans tous les Conseils Municipaux des communes de la Métropole. Dans ce courrier, le président du Département affirme son intention de développer la coopération entre la Métropole et le Département. Je veux ici saluer cette initiative. La seule chose que je demande au président du Département, c'est, eu égard à la Métropole et aux propos très positifs qu'il tient envers la Métropole, d'unifier le langage qui est le sien quand il nous réunit et quand il réunit les élus ruraux des intercommunalités rurales. Les rencontres territoriales se déroulant dans tout le département, vous imaginez bien que j'en ai des échos ! On ne peut pas d'un côté dire à la Métropole : « C'est super ce que vous faites et on va vous accompagner » et dire le lendemain, aux élus ruraux d'un territoire rural : « On est là pour vous protéger de la Métropole ; la Métropole ceci, la Métropole cela... » On connaît ce discours, c'est un discours national, tenu tant par la droite que par la gauche. Je n'en fais pas une affaire politique et je souhaite véritablement une unification du discours départemental à notre égard. Le président MÉRIC propose plusieurs pistes. Je vais, bien sûr, lui donner une réponse écrite, mais il me semblait de politesse élémentaire et de méthode élémentaire que de vous en parler ce matin. Tout d'abord, il évoque un grand nombre de sujets : la mobilité, la ressource en eau, là-dessus, je note qu'enfin on parle de l'eau autrement que par son mode de gestion. Enfin, quelqu'un qui parle de l'eau de manière pertinente ! La ressource en eau, voilà le vrai sujet, de loin le plus fondamental, plutôt que de savoir si c'est une gestion déléguée ou une gestion directe, ce qui pour moi est une question très secondaire. Donc, la ressource en eau, l'action sociale, la marginalité, le tourisme, la prochaine exposition universelle, la Silver économie. On le voit, ces thématiques très variées interrogent sans doute la Métropole, mais quelquefois aussi l'échelon municipal. Et donc, par ce liminaire, je voulais vous dire que j'étais tout à fait d'accord pour ouvrir la discussion, avec le président du Département, sur la totalité des sujets qu'il suggère.

Deuxième point dont parle le président du Département, en écho aux problèmes de mobilité dans le nord toulousain, c'est l'annonce qu'il a faite de participer au financement de la rénovation du pont de Gagnac à hauteur de 20 %. Je veux saluer cette avancée positive, nous savons qu'il y a là un véritable problème. La coopération entre le Département et la Métropole sur les questions d'infrastructures routières, est pour moi d'une importance capitale. Et dans la réponse que je ferai au président du Département, je lui dirai qu'il ne faut certainement pas s'arrêter au pont de Gagnac. Nous avons hérité, au début de l'année, de la voirie départementale sur le territoire de la Métropole avec des crédits dont nous savons qu'ils sont très largement inférieurs aux besoins de financement, tant pour l'entretien que pour la création de nouvelles infrastructures, souvent attendues depuis très longtemps. Donc, lorsque nous reparlerons du PARM, le Projet d'Aménagement Routier de la Métropole, nous verrons les équilibres financiers à définir. Mais il est certain que sa mise en œuvre, son financement ne seront possibles qu'avec un engagement financier significatif du Département et certainement pas limité à un seul pont, eu égard aux responsabilités qu'il exerçait depuis de longues années et il y a encore quelques mois dans ce domaine.

Troisième point, le président du Département suggère l'idée d'un grand projet culturel qui viendrait nourrir le rayonnement international de la Métropole, je crois que c'est une bonne idée, qui a fait ses preuves. Nous savons en France, et ailleurs en Europe, combien la culture est un facteur d'attractivité économique et touristique. C'est un moyen, effectivement, d'acquérir une visibilité nationale et internationale plus forte. Et je suis d'accord pour qu'on travaille cette question. J'attire toutefois l'attention de tous sur le fait qu'en matière culturelle, nous sommes une des métropoles où il se passe beaucoup plus de choses qu'ailleurs. Les budgets mobilisés pour la culture sont beaucoup plus forts qu'ailleurs et nous avons des projets engagés qui sont déjà extrêmement significatifs. Dans un an, tous ensemble, nous inaugurerons la Piste des Géants. On a une délibération importante là-dessus aujourd'hui, je ne développerai pas puisque nous l'évoquerons plus tard. Mais, mes chers collègues, vous le savez bien, cela aura été une dépense d'investissement importante et cela va représenter une dépense de fonctionnement récurrente et lourde. Par ailleurs, nous avons engagé, avec l'État, tout le processus de réflexion pour la transformation de l'ancienne prison Saint-Michel, avec un axe, qui fait consensus, à savoir une cité de la musique, une étoile de musique et en particulier, un auditorium pour l'Orchestre national du Capitole, désormais métropolitain. Ce projet n'en est qu'à ses débuts, nous faisons les choses en très grande concertation avec tous les acteurs concernés et notamment avec les riverains. Nous savons que quand il faudra définir financièrement le projet, ça sera lourd, en investissement et en fonctionnement. Tout cela doit être intégré. Par ailleurs, cette idée de lancer un appel à projets est une idée originale qui, là aussi, mérite d'être considérée de façon ouverte et positive. Pour ma part, je suggère, mais tout cela est à débattre et je ne veux pas fermer le débat aujourd'hui, je suggère que cela puisse porter sur l'avenir de La Grave. Puisque, là aussi, de manière assez consensuelle, une direction s'est installée dans les réflexions des uns et des autres pour en faire une cité des arts qui pourrait justement répondre à cet objectif de rayonnement international. Que l'on puisse là-dessus, lorsqu'on aura la maîtrise du site, ce qui n'est pas encore le cas, on avance mais ça prend du temps, que l'on puisse avoir une démarche de type appel à projets, c'est quelque chose d'intéressant et que le Département soit partie prenante, pour ma part, j'en serai d'accord. Je dis simplement une chose, la Piste des Géants, l'auditorium et étoile de musique, la cité des arts à La Grave, n'ajoutons pas un quatrième projet ! Cela représente déjà des dépenses de fonctionnement considérables.

Et puis, il y a un sujet dont le président du Département ne parle pas mais que j'évoquerai dans ma réponse. C'est un sujet important. La croissance démographique de l'agglomération toulousaine est telle que nous savons qu'il y a, ici et là, sur le territoire métropolitain, des besoins en termes de collèges. Des collèges, qui ont dépassé depuis longtemps leur capacité d'accueil, craquent et les conditions d'enseignement ne se font pas de manière correcte. Je souhaite que le Département se positionne beaucoup plus précisément là-dessus, ces besoins ne sont pas nouveaux et ces problèmes sont exprimés depuis un certain temps. Voilà, mes chers collègues, l'état d'esprit dans lequel je suis pour répondre à la proposition intéressante formulée par le président du Département.

Je terminerai, veuillez m'en excuser, par une touche plutôt empreinte de gravité et qui concerne l'avenir de la gouvernance d'Airbus. Nous avons suivi la chronique judiciaire, médiatique et je veux exprimer ici mon inquiétude qui, je crois, est très largement ressentie dans les rangs de l'assemblée. Inquiétude en forme de demande aux actionnaires, puisque l'État n'a plus forcément la main, j'ai fait

passer des messages au plus haut niveau ces dernières semaines à la Présidence de la République et à Matignon. Pour autant, je sais bien que les actionnaires auront le dernier mot. Je dis, simplement, attention de ne pas déstabiliser toute l'organisation de la production qui est déjà extrêmement tendue ! C'est très bien d'avoir un carnet de commandes rempli comme il l'est, ça n'est jamais arrivé dans l'histoire et on ne peut pas le regretter mais derrière, il faut être capable de tenir les cadences et d'honorer les dates de livraison promises aux clients. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que ce challenge-là n'est pas totalement gagné. Sans parler de certains problèmes sur l'A380, ou sur telle ou telle évolution de tel ou tel avion, où il y a aussi un certain nombre de difficultés à surmonter. Autrement dit, cette crise de gouvernance tombe très mal ! Airbus a plus besoin que jamais d'être tenu, dirigé, uni pour être au rendez-vous de ces challenges, comme le groupe a toujours su l'être avec un talent magnifique et la mobilisation de professionnels d'exception. Donc, que les actionnaires prennent les décisions qu'ils sont légitimes à prendre, mais qu'ils fassent attention à ne pas déstabiliser ce qui marche et ce qui fait notre succès.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer ce liminaire. Très souvent, nos liminaires ne portent pas sur des sujets majeurs, mais aujourd'hui, l'intégralité de votre propos était utile et intéressant. Je voudrais me caler sur trois, quatre sujets abordés. Je n'évoquerai pas Airbus, vous l'avez fait, je n'ai pas d'informations supplémentaires ou particulières. Je reviendrai donc sur l'initiative du Sénat et je ne peux que vous suivre lorsque vous saluez le consensus sur le logement à l'issue de la Conférence des territoires. Effectivement, nous avons travaillé au Sénat, toutes tendances confondues, pour faire des contre-propositions. Une partie de celles-ci a été admise, sur l'augmentation du taux de TVA et sur un certain nombre de débats, sur l'article 52 notamment sur lequel le Sénat est vraiment à la manœuvre avec le gouvernement, et c'est une bonne chose. Vous avez indiqué, à juste titre, qu'il est dommage que cela ait lieu « après coup ». On ne peut pas parler de brutalité de ce gouvernement, mais quand même, sur la question des APL, décider d'1,5 milliard d'économies par décision budgétaire, sans réflexion préalable, c'est non seulement maladroit, mais cela évoque des périodes qu'on n'aime pas trop rappeler sur les questions de brutalité. Même chose d'ailleurs, vous ne l'avez pas indiqué, sur le sujet des emplois aidés. Les emplois aidés, en particulier dans le monde associatif, sur lesquels il y a eu des mesures extrêmement brutales sur lesquelles il faut essayer de revenir. Effectivement, on a des délais courts mais nous allons essayer, comme nous le faisons depuis deux mois déjà au Sénat, de travailler cette question du logement et en particulier celle du logement social.

Deuxième sujet que vous avez évoqué, à juste titre, la seconde Conférence des territoires qui s'est tenue à Cahors. Comme toujours, vous nous avez fait une présentation plutôt positive à 98 %, et négative sur 2 % à la fin, en indiquant que le taux de 1,2 serait malgré tout compliqué à tenir. On peut démarrer par là, effectivement, c'est extrêmement compliqué ! Tout ce qui s'est fait à la conférence des territoires, vous le savez, Monsieur le président de France Urbaine, ce sont des choses qui ont été annoncées et comme toujours quand il y a des annonces, elles sont préparées par des réunions préalables. Et donc, nous connaissions depuis quelques semaines déjà, à peu près, la teneur de ce qui allait être dit. Il y avait des nuances possibles mais, en gros, on en connaissait la teneur. On n'a donc pas été surpris, ni vous ni moi, du propos du Premier ministre à Cahors. Sur cette « double règle d'or », nous savions bien, par exemple, qu'elle était faite pour sauter. Je l'ai d'ailleurs expliqué à mes amis, il y a quelques jours. Vous proposez deux mesures, et pour avoir la plus dure, vous enlevez la plus facile. La « double règle d'or », c'était un peu injurieux, le mot est peut-être un peu fort, par rapport aux élus locaux qui, depuis bien longtemps, appliquent d'ailleurs des règles d'or beaucoup plus strictes que celles qui étaient proposées par le gouvernement. Donc, dans le cadre de la négociation, la mesure a été retirée et c'est très bien, mais cela ne va pas nous surprendre spécialement. D'ailleurs, il y avait un enjeu pour une trentaine de collectivités, essentiellement de la région parisienne, et donc c'est un geste qui était, si je puis dire, préparé. Sur la partie qui nous intéresse davantage, la partie relative à la contractualisation, vous avez une vision positive. Alors, je ne vais pas vous dire le contraire, la contractualisation est toujours préférable à une baisse directe et brutale des dotations ; il n'y a pas de doute là-dessus ! Je fais souvent un rappel, c'est que ce n'est pas la même chose d'avoir à traiter un sujet quand il y a 0,2 % de croissance et 5 % de déficit et quand il y a 1,8 % de croissance et 3 % de déficit. Evidemment, le contexte économique national donne des marges de manœuvre au

gouvernement pour mieux traiter les choses et les présenter de manière plus souple. Mais, derrière la souplesse, il ne faut quand même pas cacher un problème. Le sujet majeur est de dire : « On ne vous enlève pas les dotations mais vous ne devez plus emprunter. Vous devez réduire votre endettement de manière extrêmement significative ». Dans les villes, de manière générale, ce n'est pas un souci colossal. C'est difficile mais pas infaisable. Mais dans une agglomération comme la nôtre, et de manière générale, dans les agglomérations, c'est extrêmement complexe. Notre modèle aujourd'hui est basé sur une augmentation extrêmement significative de l'emprunt pour faire face aux investissements que nous avons décidés. Or la demande de l'État consiste à dire : « Vous faites en sorte, c'est le critère maastrichtien, de baisser le recours à l'emprunt », dans des proportions qui sont considérables puisqu'on passerait de 8 % du PIB à 5 % dans les années qui viennent. Ce sont des chiffres colossaux et, en réalité, quand on les étudie de près, c'est extrêmement compliqué d'arriver à ce résultat. Alors on répond : « On va tenir compte de ceci pour les départements, de cela pour les agglomérations, etc. » Tout ça c'est très bien, mais au final il faut faire 13 milliards d'économies ! Et comme tout est lié, si vous enlevez cette compétence aux uns, d'autres la paieront et donc le problème reste entier du point de vue collectif. Je pense donc qu'on va vers deux soucis. Le premier, c'est qu'à un moment, il y aura effectivement une impossibilité globale à obtenir ces résultats et donc on reviendra, d'ailleurs le Premier ministre l'a dit explicitement, soit vers la reprise sur recettes fiscales, soit vers la baisse des dotations, si les résultats ne sont pas atteints. On regardera, tout à l'heure, dans le budget qui nous est présenté, si on est en capacité d'atteindre ces résultats. Prenons par exemple les investissements, vers quoi nos emprunts sont-ils orientés aujourd'hui ? Ils sont dans le territoire, ils sont essentiellement à la Métropole et essentiellement dans le syndicat des transports. Si on enlève le syndicat des transports en disant : « Ce n'est pas dans le périmètre », cela veut dire que les 13 milliards d'économies doivent être faits hors syndicat des transports, donc ça augmente la pression sur les budgets métropolitains. Et si c'est intégré, c'est encore pire. C'est-à-dire que ça empêche la réalisation des projets. Donc à ce stade, sans vouloir aller plus loin, il y a des précisions et des éclaircissements à obtenir, car nous sommes directement concernés par ce sujet. Vous l'avez dit également, à juste titre, les communes qui ne contractualiseront pas devront tout de même assumer l'effort demandé. Il est de 1,2 % en moyenne en France et s'il n'est pas atteint, il y aura une baisse des dotations. Voilà, il ne faut pas surestimer le risque mais il ne faut pas non plus le sous-estimer en disant : « Ce qui nous est proposé, c'est l'alpha et l'oméga par rapport à ce qu'était le passé ». Non, ce n'est pas vrai !

Troisième point, sur la question de la relation avec le Département, je vous écoute avec plaisir reprendre un certain nombre de propositions du président du Conseil Départemental qui, depuis qu'il a été élu, a fait des pas significatifs vers la Métropole toulousaine. Vous les avez d'ailleurs toujours salués, comme vous saluez l'initiative prise aujourd'hui.

Juste deux dernières remarques. Ce n'est pas votre habitude mais vous avez été représenté au Département, suite à un problème de calendrier, par Michel AUJOLAT qui s'est exprimé en votre nom et sans difficulté à la rencontre territoriale organisée par le Département. Par contre, on a pu être étonnés qu'aucun élu municipal toulousain ne participe à cette réunion. On pourrait considérer un intérêt pour l'ensemble des collectivités, y compris Toulouse, à être représentées. On était étonné que, sur je ne sais plus combien de conseillers municipaux de la majorité municipale toulousaine, aucun ne soit apparemment présent. Je suis étonné, dans une phase où les relations sont plutôt bonnes entre le Département et la Métropole et où il y a eu des gestes significatifs, qu'aucun élu toulousain ne considérât utile de se déplacer de l'autre côté du Canal.

Deuxième sujet, après toutes ces remarques positives pour les propositions du président du Conseil Départemental, je crois que vous répondez à un préalable, c'est-à-dire, y a-t-il besoin de modifier institutionnellement l'équilibre entre le Département et la Métropole ? En disant tout le soutien que vous apportez à la démarche du président du Conseil Départemental vous indiquez, très clairement finalement, que cet équilibre-là est parfaitement justifié et que tout cela fonctionne de manière parfaite. C'est à cela que nous devons nous attacher, faire fonctionner nos deux institutions de manière à avancer pour le bien de la Métropole. C'est en tout cas ce que je souhaite, et non pas rentrer dans des mouvements institutionnels, dont vous dites qu'ils sont à l'initiative du président mais dont j'ai peut-être l'idée que certains à France Urbaine ont pu pousser. Vous nous répondrez sur ce point.

M. PÉRÉ

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, mon intervention portera sur quatre points. Premier point, il concerne le PDU et sa troisième ligne de métro, puisque le rapport a été remis hier, si j'ai bien compris. Je voudrais rappeler, en repartant d'un peu plus loin, les commentaires de la Commission nationale du débat public. Il est nécessaire de remettre sur la table ce dossier après ce grand moment de démocratie, de participation citoyenne, d'implication des associations, ce moment qui a constitué un moment de respiration pour la plaine toulousaine. Je voudrais rappeler, très brièvement, les quatre recommandations de cette Commission nationale du débat public.

La première recommandation, c'est le partage du portage politique du projet. Je ne développerai pas l'argument, pour notre part nous considérons effectivement qu'une mise à contribution plus importante de la Commission transports et déplacements de Toulouse Métropole devrait avoir lieu. Nous ne sommes pas d'accord pour dire que les élus de la Métropole se sont prononcés une fois pour toutes et que maintenant, sans vouloir caricaturer, le jeu se déroulerait du côté de Tisséo et non plus dans cette salle, alors que nous sommes les futurs financeurs des frais d'exploitation de Tisséo. Je rappelle qu'aujourd'hui nous payons 100 millions d'euros par an pour faire fonctionner Tisséo et demain, tel qu'il était prévu dans les premières projections financières, nous paierons 200 millions d'euros.

La deuxième recommandation concerne l'importance de l'enquête publique et ce qu'elle apportera dans le débat. Je ne vais pas en parler plus avant mais l'actualité met cette enquête publique sur le PDU sous les feux de la rampe.

La troisième recommandation s'inscrit dans la précédente, avec la nécessité de prolonger la dynamique de participation. Je le redis, ce travail de la Commission nationale du débat public, auquel nous avons participé, a été un formidable moment de respiration démocratique et d'implication des citoyens. Il nous semble essentiel que le soufflet ne retombe pas et que nous continuions, sous une forme ou sous une autre, avec les associations et les syndicats de salariés. La commission suggérait, par exemple, l'installation d'un panel de citoyens qui se réuniraient régulièrement pour échanger, donner des avis sur les évolutions du projet. Nous le rappelons.

Le quatrième point portait demande que soient étudiées avec soin les solutions alternatives proposées par le collectif citoyen et par l'Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs (AUTATE). Là-dessus, nous aimerions savoir s'il y a une actualité.

Plus globalement, nous souhaitons une information plus régulière des élus de la Métropole sur l'évolution du projet, notamment sur plusieurs points que je vais citer rapidement. Premièrement, les recommandations de la Commission nationale du débat public sont-elles prises en compte ? Sont-elles abandonnées ? Deuxième point, extrêmement important, qu'en est-il de l'évolution du tracé ? Nous apprenons, parfois par la presse, des décisions qui seraient prises notamment sur la connexion avec la zone aéronautique ou l'aéroport, sur l'emplacement des stations, leur nombre... Il me semble essentiel, d'un point de vue démocratique, que nous puissions être plus impliqués, dans les années à venir, sur la troisième ligne. Troisièmement, nous souhaiterions avoir connaissance des éléments de réponse actuels et futurs apportés par le maître d'ouvrage à la commission d'enquête publique, c'est d'actualité. Enfin, il me semble nécessaire d'être informés de l'évolution de l'évaluation financière du projet, du modèle financier et de son impact sur la contribution future que nous devons verser à Tisséo. Initialement, il était prévu que la contribution financière passe de 100 millions à 200 millions d'euros et nous souhaitons savoir si ce chiffre est encore d'actualité. Il semble d'ailleurs qu'une prospective financière, pour le projet Mobilité dans son ensemble, ait été présentée le 4 octobre 2017 à Tisséo. Il nous semble important qu'elle soit également présentée en Conseil de Métropole, voire devant la Commission déplacements et transports.

Je voudrais rappeler la position du groupe Métropole Citoyenne sur le projet de troisième ligne. Nous sommes favorables à un phasage en deux périodes de ce projet avec un premier tronçon Colomiers-Matabiau, afin de baisser le coût global du projet. Je note d'ailleurs, mais ce n'est pas à moi de le révéler, que la troisième recommandation du rapport porte sur le phasage du projet en deux tranches. Je n'en dirai pas plus. Nous sommes favorables à une augmentation du versement transport venant des entreprises. Le versement transport, c'est 2 % sur la masse salariale des entreprises et des employeurs de plus de 11 salariés. Nous sommes favorables à un passage à 2,4 %, ce qui resterait en deçà du taux pratiqué en région parisienne. Il s'agit de maintenir dans le financement opérationnel de Tisséo la part payée par les entreprises, la part payée par les usagers et celle payée par les collectivités que nous

sommes. Ce ratio, nous le connaissons, nous souhaitons simplement qu'il soit maintenu. Or, les prévisions budgétaires actuelles annoncent une évolution défavorable pour les collectivités territoriales, qui seraient appelées à payer plus que les entreprises. En Île-de-France, le 1^{er} avril 2017, le taux de versement transport a été significativement augmenté, pour faire face aux enjeux financiers déplacements et transports. Le taux versement transport est de 2,95 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine, des départements riches, alors qu'il était à 2,85 auparavant. Cette évolution concerne également des départements en difficulté, comme le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, où le versement transport est passé de 1,91, à 2,12.

Plus largement, pour nous la troisième ligne de métro n'apporte pas, pour la proche et lointaine banlieue, de solution à la thrombose croissante que nous connaissons dans l'agglomération et sur la rocade. Nous défendons la proposition du Codev d'un plan d'urgence mobilité. Le Codev nous a fait une présentation de ses travaux, le 9 novembre dernier. Il est nécessaire d'investir sur les parkings relais, saturés dès 9h du matin. Il faut œuvrer pour le multimodal, avancer sur l'Aménagement Ferrovière du Nord Toulousain (AFNT), relancer le Boulevard Urbain Nord (BUN). De même, il faut dialoguer avec la Région afin de travailler à une offre de type RER, cadencée, attractive, avec plus de places disponibles, lancer des actions fortes pour le covoiturage et multiplier par quatre le budget « pistes cyclables ».

Dans son document de novembre, la commission de l'enquête publique, avait alerté sur le manque d'ambition Vélo, elle avait questionné les apports du projet sur la réduction des gaz à effet de serre. J'ai, pour ma part, pu consulter avant-hier la carte de pollution de notre agglomération au dioxyde d'azote, qui provient à 80 % des automobiles. Je vous invite à regarder cette carte produite par Atmo Occitanie, elle est purement effrayante ! Les taux aux abords immédiats de la rocade et des grands axes dépassent largement les taux autorisés. Enfin, pour en revenir sur l'articulation avec le projet ferroviaire, la commission dans son rapport intermédiaire de novembre insistait sur le fait que la branche nord, le projet AFNT et la branche sud-ouest devaient être examinées. Voilà, je clos donc mon intervention sur le PDU.

Sur la privatisation de l'aéroport, je vais passer, en demandant simplement des nouvelles suite à la requête que nous avons faite.

Je voudrais ouvrir une page sur l'eau et l'assainissement et rappeler que l'eau produite dans notre agglomération représente 50 millions de mètres cube par an et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Soit, si on parle d'une délégation de service public, sur douze années, un budget de 2 à 3 milliards d'euros. Ce n'est pas une petite chose ; c'est un enjeu public et financier considérable ! Notre métropole, avec ses 50 millions de mètres cube annuels, représente une puissance consommatrice de très grande ampleur qui permet de mener une politique tarifaire, une politique d'investissements, une politique d'innovation, une politique de contrôle citoyen, moderne, dynamique, intelligente et novatrice, à condition évidemment d'en avoir la maîtrise et d'être en régie publique, ce que nous défendons. C'est pour toutes ces raisons, raisons financières, éthiques, sociales, de santé publique, que nous demandons une implication ambitieuse des élus que nous sommes. Nous demandons notamment l'implication de la Commission eau et assainissement. Nous souhaitons une transparence totale pour l'année 2018, année décisive, puisque nous déciderons de passer en Délégation de Service Public (DSP) ou d'être en régie publique. Pour assurer cette transparence, les élus doivent être informés et éclairés. Nous avons demandé l'ouverture aux élus de la minorité du groupe restreint d'élus impliqués dans le suivi de la procédure de DSP. Joseph CARLES a été nommé, nous nous en félicitons ! Dans la transparence de la procédure, nous ne comprenons pas pourquoi, pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises, il n'y a pas eu de travail collectif avec les maires et les élus de la Commission. Il s'agit, quand même, de décrire les conditions d'accès à l'eau pour les douze prochaines années, si la DSP est choisie, de 750 000 personnes. Nous ne comprenons pas cette absence d'association des élus, il y a peut-être des raisons juridiques mais nous ne les considérons pas comme normales. Nous ne comprenons pas pourquoi, alors que les candidats ont accès à l'ensemble des documents de consultation des entreprises, nous, élus, représentants du peuple, nous ne puissions pas avoir accès à ce document. C'est extrêmement paradoxal ! Nous pouvons avoir des exigences, des demandes de garantie, nous provenons tous de territoires différents, avec des histoires différentes relativement à l'eau et nous ne comprenons pas que nous n'ayons pas accès à ce document. Donc, nous demandons qu'au moins la Commission eau et assainissement puisse avoir accès à ce qui a été demandé aux entreprises ; ça nous semble le minimum. Nous demandons aussi,

afin d'éclairer les élus tout au long de l'année 2018, l'organisation d'auditions par la Commission eau et assainissement. Ainsi, nous pourrions, de manière contradictoire, nous acculturer aux questions essentielles autour de l'eau. Il existe une coordination, la coordination « Eau Bien Commun France », composée d'experts, de directeurs de régies publiques, d'avocats qui sont disponibles gratuitement pour venir éclairer les élus. Nous demandons donc que cette coordination « Eau Bien Commun France » puisse être invitée, par la Commission eau et assainissement, à un débat contradictoire. Et si des représentants industriels, qui défendent le mode de gestion privée, souhaitent être entendus pour présenter les avantages d'une DSP, évidemment qu'il faudra l'organiser. Ces auditions permettront aux élus que nous sommes de prendre notre décision, de manière éclairée, en toute responsabilité.

Sous le mandat de Pierre COHEN, un débat public avait été organisé, le 24 juin 2011, sur la vidéoprotection. Il avait rassemblé là aussi des experts avec des citoyens pouvant participer à cette acculturation.

Enfin ma dernière intervention porte sur la lutte contre la précarité et la pauvreté. L'actualité 2017, c'est la baisse des APL, ça a été rappelé. C'est aussi la suppression des contrats aidés, qui met en grande difficulté les associations qui œuvrent dans le secteur social. C'est enfin cette terrible circulaire, signée par Gérard COLLOMB, qui instaure un tri entre les sans-abri «de souche» et les migrants, pour autoriser les premiers à accéder aux centres d'hébergement d'urgence et pas les autres. Cette actualité ne peut être sans effet sur les populations en grande précarité dans notre Métropole. La commission cohésion sociale a effectué un vaste travail de diagnostic depuis plus d'un an et doit proposer un plan d'actions. Notre groupe souhaite pouvoir soumettre à Madame la présidente de la Commission, une contribution porteuse de nouvelles propositions à soumettre au débat au sein de cette commission. Nous remettons donc un rapport à la présidente de la commission.

M. GODEC

À mon tour, au nom du groupe des élus écologistes, d'intervenir dans le cadre de ce débat liminaire. Je risque d'être un peu long, l'actualité politique est fournie et l'intervention de votre liminaire, Monsieur le Président, appelle un certain nombre de réflexions. L'invitation que vous avez faite aux représentants de France Urbaine de nous rendre compte des débats, évidemment, amène aussi un certain nombre d'évolutions de mon liminaire tel qu'il était prévu.

Je voudrais, à mon tour, revenir sur le rapport de la commission d'enquête sur le plan mobilité. Nous examinerons ce rapport avec attention, quand il nous sera communiqué, pour l'instant nous ne disposons que d'éléments larges et qui donnent un avis favorable sur le plan mobilité avec des réserves, notamment sur les modes actifs. Comme indiqué dans le cadre du débat, le plan mobilité reste extrêmement imprécis sur les objectifs de développement des modes actifs à l'échelle de la métropole ou de l'aire urbaine. Actuellement, la politique sur les modes de déplacements favorise largement le véhicule automobile. Nous regarderons donc ces réserves.

Nous ne nous étonnons pas de l'avis favorable rendu, un projet à l'horizon 2030 ; un projet qui promet un investissement à 3,8 milliards d'euros, ne pouvait recevoir autre chose qu'un avis favorable, tant la promesse d'investissements est importante. Je m'étonne néanmoins de la contradiction, apparente, de votre liminaire dans lequel vous évoquez en première partie l'avis de la commission d'enquête sur le plan Mobilité et dans une seconde partie, votre satisfaction des arbitrages sur le point d'être rendus par le gouvernement sur l'encadrement des dépenses des collectivités locales. Il ne vous a pas échappé que pour ces 3,8 milliards d'euros, nécessaires si nous voulons vraiment réaliser ce plan Mobilité, il faudra mobiliser des ressources importantes au niveau des collectivités locales et, en premier lieu, de la Métropole. Parce que 3,8 milliards d'euros, ça nécessite que Tisséo s'endette à plus de 3 milliards d'euros dans les années à venir. Et ça nécessite que notre collectivité augmente la contribution au sein de Tisséo d'une manière considérable. Aujourd'hui, je crois que nous versons 100 millions d'euros par an de contribution à Tisséo. Pour le plan de financement du plan de Mobilité, nous devons porter cet effort à 180, 190 millions d'euros par an. Cela représente une augmentation de 80 % sur cette phase, et vous nous dites être satisfait que le gouvernement veuille encadrer à hauteur de 1,2 % par an les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ! Certes, si on ramène au budget global de fonctionnement de la collectivité locale, nous ne sommes pas à 80 % mais à près de 10 % de nos dépenses de fonctionnement, mais comment se réjouir d'un avis favorable sur une promesse d'investissements, tout en se réjouissant de l'encadrement de nos dépenses de fonctionnement imposée par le gouvernement ? Cette promesse d'investissement devient, par là même, difficilement réalisable.

M. MOUDENC

Je vous donnerai là-dessus une information que vous n'avez pas.

M. GODEC

Je vous en remercie, par avance, Monsieur le président. Le rapport qui nous a été fait par le président de France Urbaine est par ailleurs intéressant. J'ai noté qu'à plusieurs reprises, vous vous êtes réjoui des évolutions de la position gouvernementale et du gouvernement MACRON. J'ai noté la manière dont vous déplorez le positionnement d'autres associations d'élus, peut-être est-ce au-delà du mandat de président de Toulouse Métropole mais j'ai bien noté ces éléments-là...

M. MOUDENC

Une seule association, il faut bien écouter ce que je dis si vous voulez faire des commentaires judicieux.

M. GODEC

L'association des maires de France, j'ai très bien écouté. Là-dessus, j'ai l'impression de voir un spectacle qui se répète, avec une certaine mise en scène, un numéro de tango que vous semblez apprécier avec le gouvernement, ou en tout cas avec Édouard PHILIPPE. D'abord vous nous dites : « La proposition qui nous est faite de plafonner les dépenses est insupportable, nous allons nous battre. La proposition qui nous est faite de réformer le financement du logement social est insupportable, nous allons nous battre ». Et à chaque fois, vous nous dites ensuite : « Finalement, j'ai rencontré le « président jupitérien », je lui ai fait savoir que nous n'étions absolument pas d'accord, nous refusons sa proposition de nous couper la tête. Monsieur le bourreau, s'il vous plaît, attendez une minute qu'on discute ». Le bourreau vous dit : « Bon, finalement, on ne va peut-être pas vous couper la tête, on va vous couper le bras ». Et vous dites : « Notez l'évolution de la position du gouvernement. Non seulement, nous avons sauvé notre tête mais peut-être que nous allons pouvoir choisir entre le bras et la jambe. Il faut quand même savoir noter les évolutions positives de la discussion avec le gouvernement ». Bien, Monsieur le président, des bras, des jambes, nous n'en avons pas tant que ça au niveau des collectivités locales ! Ce nombre de numéros de tango et de pièces dramatiques ne pourra pas se répéter longtemps. Vous évoquez l'évolution positive de la discussion dans le cadre de la réforme du financement du logement social et vous nous annoncez que le relèvement du taux de TVA pour les bailleurs sociaux aura moins d'impact. Mais quand même, quel impact pour les bailleurs sociaux ! Donc là-dessus, nous pouvons avoir quelques craintes que ce numéro, essentiellement politique, ait finalement des conséquences importantes et que, quand vous vous adressez au gouvernement, dans le cadre de vos fonctions de président de Toulouse Métropole, avec cette tonalité, l'issue de la discussion soit négative pour les collectivités locales et pour les bailleurs sociaux.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le président de Toulouse Métropole, de nous inviter régulièrement à des séances, pour nous informer de la position de la collectivité locale sur un certain nombre de dossiers. Vous avez commenté un certain nombre de discussions, parfois favorablement, parfois défavorablement avec d'autres collectivités locales. Et en somme, dans votre liminaire, vous nous informez de la position de la collectivité locale, sans qu'une seule Commission ne se soit réunie pour débattre des questions que vous avez évoquées, sur les dossiers culturels notamment et sans qu'il y ait eu une délibération de l'assemblée. C'est-à-dire que l'ensemble des conseillers métropolitains est invité ici pour entendre les positions de la collectivité locale. Reconnaissez que sur le principe démocratique, ça peut interroger un certain nombre d'élus et évidemment de Maires. Cette méthode, nous pouvons la déplorer, elle se renouvelle sur un certain nombre de dossiers. Avant que la collectivité ne réponde sur les interpellations qui lui sont faites, sur les priorisations d'investissements d'autres collectivités locales, nous pouvons à minima souhaiter un débat dans cette assemblée. Il y a, là-dessus, une question démocratique qui nous semble importante pour que la légitimité de la Métropole soit reconnue et que le mandat que les électeurs ont donné soit pleinement assumé.

Vous avez commenté un certain nombre de déclarations d'autres membres de collectivités locales, il me semble que vous avez oublié de commenter une déclaration, une prise de position politique importante, d'un Maire de notre assemblée. Il y a quelque temps, en tant que Maire de Toulouse, vous vous êtes prononcé assez fortement sur la question du grand contournement routier. Vous n'avez pas

commenté cette décision dans votre liminaire. C'est dommage, parce qu'il me semble que cette position concerne et impacte largement notre assemblée. Le grand contournement routier, que je sache, ne passera pas sur le territoire de la ville de Toulouse. Par contre, il est fort probable qu'il passe sur le territoire de villes de la métropole ou à proximité de territoires de villes de la métropole. Et là-dessus, on peut s'interroger sur le sens de cette déclaration, un peu provocante, sur la seconde rocade. On peut s'étonner que vous n'ayez plus connaissance des conclusions du débat public, qui s'est tenu en 2007-2008, sur ce sujet. Les enseignements de ce débat mériteraient d'être réactualisés. Il n'y a pas d'opposition de notre part sur des travaux et des études pour réactualiser les chiffres. Mais les conclusions ne sont pas modifiées et les possibilités techniques de réaliser un grand contournement sont toujours les mêmes. Il existe trois options possibles, une option ouest, une option est, une option sud-est et une seule qui réponde aux problématiques et qui soit réalisable, c'est le contournement par l'est. C'est bien cette voie que vous avez soutenue, la semaine dernière en Conseil Municipal. La problématique, c'est que ce grand contournement, s'il veut capter un trafic de transit, doit être situé à moins de 25 kilomètres de l'infrastructure existante, entre 10 et 25 kilomètres. S'il n'y a qu'un chiffre à retenir c'est celui-là, les études démontrent que ce grand contournement, au mieux, ne pourrait capter plus de 5 % de trafic de transit aux heures de pointe. Votre discours n'est pas un discours pour le grand contournement mais peut-être plus une posture de grande diversion sur les problématiques de mobilité. Nous voyons bien qu'il y a là une volonté de répondre à l'exaspération d'un certain nombre d'habitants de la Métropole, sur la problématique de la circulation aux heures de pointe. Aussi, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude de vouloir réactualiser un sujet comme celui-là. Ce projet ne répond en rien à notre souhait de diminuer la pollution atmosphérique sur l'agglomération ! Il nous faut apporter des réponses efficaces à cette situation sanitaire intolérable pour l'ensemble des habitants de la Métropole. Vous pourriez peut-être, sur un certain nombre de dossiers, nous dire: « Ouf, chut, zen ». « Ouf, chut, zen », pour les plus jeunes de l'assemblée, c'était une campagne de communication, menée en 2004 par le maire de Toulouse. Elle visait à parler d'un certain nombre de projets qui allaient changer le quotidien des Toulousains : la construction d'un second aéroport, une ligne TGV, une seconde rocade. Il y a tout juste 13 ans, vous étiez déjà maire de Toulouse, et depuis ces 13 ans, ces postures politiques sont toujours les vôtres et sont toujours d'actualité. Pour notre part, nous le déplorons.

Je voudrais déplorer une autre position, que vous avez prise au nom de notre assemblée, sur le grand projet sud-ouest (GPSO), que vous n'avez pas évoqué dans votre liminaire. Pourtant, la ministre a très clairement, hier soir au micro de France Inter, fait connaître sa position sur la nécessité de phaser le grand projet sud-ouest. À cette proposition de phasage, vous répondez par courrier : « Les projets du grand projet sud-ouest sont indissociables. » Donc pour vous, les projets d'aménagements ferroviaires du nord toulousain doivent être liés au destin de la ligne à grande vitesse. Monsieur le président, je voudrais vous inviter, avant que la collectivité se prononce sur une telle hypothèse, à écouter la parole de l'ensemble des maires et des élus de cette assemblée. Cette position, « la LGV ou rien », a des conséquences dramatiques pour notre territoire. La possible disparition d'un investissement sur les aménagements ferroviaires du nord toulousain aurait des conséquences dramatiques pour l'ensemble des territoires du nord toulousain, et même plus largement sur les habitants de la métropole. Aussi, nous vous invitons à une position plus démocratique sur ce sujet. Nous vous invitons à mener un débat au sein de cette assemblée, avant de répondre à la possible proposition du gouvernement sur la dissociation des deux projets.

Enfin, excusez-moi de vous déranger en fin de liminaire en vous interpellant avec une question très secondaire, c'est ainsi que vous avez qualifié le dossier sur la gestion de l'eau à l'échelle de la métropole. Selon vous, c'est une question très secondaire de savoir si nous allons passer en régie publique ou si nous allons mener l'ensemble des communes du territoire dans une concession de service public. Monsieur le président, ne vous en déplaise, nous ne considérons pas ce dossier comme une question très secondaire ! Au contraire, c'est une question démocratique fondamentale. L'eau est un bien commun, et la question de l'association de citoyens à ce type de débats doit engager la collectivité. Je ne reviens pas sur les propos de Marc PÉRE qui a bien décliné les enjeux. Donc nous demandons, à notre tour, que cette question « très secondaire » devienne fondamentale et engage la collectivité locale dans son dialogue avec les citoyens et que le dossier de consultation soit rendu public, car c'est possible, selon nous. C'est possible et c'est même le devoir de notre assemblée et nous demandons qu'un débat citoyen contradictoire soit organisé. Nos citoyens ont le droit de savoir

ce que la collectivité va dire sur ce sujet-là. Selon vos déclarations, vous n'avez pas d'a priori, vous dites : « Régie publique, délégation de service public, je n'ai pas d'a priori, nous sommes prêts à discuter de tout ». Alors, discutons-en avec des experts publiquement ! Quels sont les avantages et inconvénients d'une régie publique ? Quels sont les avantages et inconvénients d'une délégation de service public ? Selon nous, le débat sera concluant de par lui-même car nous sommes convaincus qu'une régie publique est une bonne solution pour notre collectivité locale. Mais nous vous demandons de tenir vos engagements, de ne pas avoir d'a priori et de mener ce débat publiquement et contradictoirement.

M. CARLES

Monsieur le président, mes chers collègues, je souhaiterais aborder trois sujets dans un laps de temps qui, je l'espère, sera beaucoup plus court que les orateurs précédents. Le premier, c'est celui relatif au logement social. On peut déplorer, je le déplore avec tout le monde, la brutalité des annonces. En revanche, le résultat, c'est qu'aujourd'hui, on va retraiter une question centrale qui est celle du logement social et de son financement. Peut-être aurait-on encore traîné quelques années s'il n'y avait pas eu cela. Aujourd'hui, je me réjouis que le Sénat prenne ce dossier en compte, comme l'ensemble des acteurs, et je pense qu'on va effectivement progresser, qu'on va avancer. Il était nécessaire, sur cette question du logement social, de remettre les choses à plat. On commençait à observer des loyers dits « sociaux » commençant à flirter avec les loyers privés. Le fondement même de la question du logement social commençait donc à être posé. Il est heureux que le Sénat se saisisse de cette question et que tout le monde soit mobilisé.

Deuxième point, on dit qu'en général, il ne faut pas que les politiques soient à contre-courant des pensées dominantes, je ne veux surtout pas m'inscrire en faux dans ce qui vient d'être dit par nos amis écologistes, mais tout de même, je voudrais parler de la LGV. Je pense qu'il est absolument indispensable pour notre métropole, pour notre territoire, d'avoir ce train à grande vitesse, entre Toulouse et Bordeaux et pouvoir relier Paris. En revanche, je pense qu'il faut aussi regarder les choses avec réalisme et lucidité. Le gouvernement a clairement annoncé que sa priorité, c'était les transports du quotidien. Et comme les crédits ne sont pas extensibles, je pense que le fléchage est fait sur ces derniers. Donc, la question posée, effectivement, c'est celle du phasage. Certainement, on peut conduire les deux projets du GPSO parallèlement, mais pas forcément dans le même tempo et dans le même échéancier. J'ai eu l'occasion, dans des circonstances dramatiques, lorsque des étudiants chinois avaient été percutés, de saluer la ministre des Transports venue apporter la solidarité du gouvernement. La ministre des Transports m'a confirmé cette orientation prioritaire sur les transports du quotidien. Je lui ai dit : « Madame la ministre, sur les transports du quotidien, notre métropole n'a quand même pas été très gâtée jusqu'à présent. Si effectivement, aujourd'hui vous mettez l'accent là-dessus, il faudrait quand même penser à nous ». Je pense qu'il y a peut-être là une opportunité. Au fond, ce qui me paraît pertinent, sans abandonner effectivement l'idée de conduire cette démarche sur la ligne à haute vitesse, c'est qu'il y a peut-être d'autres scénarios que celui passant directement par une LGV. Est-ce qu'aujourd'hui il ne faut pas s'inscrire dans la priorité dessinée par le gouvernement autour de ces transports du quotidien ? Vous l'avez dit, le PDU a été adopté, nous avons une démarche sur les transports du quotidien qui, avec les réserves qui ont été formulées, s'inscrit véritablement dans un processus que je considère comme extrêmement positif. C'est vrai que ce plan de déplacements urbains a été débattu, discuté. Aujourd'hui, il est validé. Il y a, notamment sur les questions de déplacements doux et des « pistes cyclables » des améliorations à apporter, mais globalement, ça va dans le bon sens. Et il me semble que, forts de ce dispositif, il serait peut-être pertinent de dire : « Ecoutez, nous avons un projet qui est un beau projet de transports du quotidien ». Pourquoi ne pas solliciter, parce qu'on n'a pas été gâté jusqu'ici, les financements de l'État ? Voilà. Que mes propos soient clairs, il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas faire la LGV. Il s'agit de dire qu'il faut peut-être se mettre en cohérence avec les opportunités qui sont les nôtres.

Le troisième point concerne le dossier que vous avez évoqué avec le président du Conseil Départemental et la question liée aux priorités. Nous avons un PARM, nous avons ce programme d'amélioration du réseau routier métropolitain. Il va y avoir des hiérarchisations à opérer. Il me semble qu'un des critères de hiérarchisation qui peut être majoritairement mis en avant, c'est celui des cofinancements. Et je ne fais pas simplement référence aux cofinancements avec le Conseil

Départemental, il y a aussi aujourd'hui des opérateurs privés qui sont prêts à participer au regard de l'urgence d'un certain nombre de blocages que nous connaissons.

Vous avez évoqué, Monsieur le président, les interrogations autour de ces changements de gouvernance d'Airbus qui, effectivement, nous interpellent. Mais il y aura une chose constante chez Airbus, c'est la difficulté à se déplacer pour aller travailler dans ses usines. Pas plus tard qu'hier, j'ai vu des cadres dirigeants d'Airbus évoquer cette question en disant : « Mais s'il le faut, pourquoi pas, nous pouvons participer ». Donc, il me semble que la question de la hiérarchisation du PARM, parce que nous avons des contraintes financières, peut aussi être traitée à travers les possibilités de cofinancement. Et je pense, puisqu'il vous y invitait, Monsieur le président, que vous pourriez saisir à ce sujet la proposition du président du Conseil Départemental, étant entendu effectivement que ce n'est pas 20 % sur le pont de Gagnac qui suffisent à régler les questions de déplacements. Vous pourriez dire : « Mettons-nous autour de la table, regardons effectivement et en cofinancement et en phasage, ça peut faire quoi ? » De telle sorte que nous n'ayons pas une simple lettre du président du Conseil Départemental, mais comme vous le disiez tout à l'heure, mais qu'on passe à l'acte. Et le passage à l'acte, c'est peut-être un conventionnement avec des chiffres et un échéancier. Il me semble que, dans ce domaine, on peut chercher des priorisations à travers la problématique centrale des financements.

M. LACAZE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je veux d'abord exprimer nos condoléances vis-à-vis des jeunes morts de Millas et notre soutien aux victimes et aux familles des victimes. Notre assemblée doit s'exprimer, face à cet accident terrible survenu hier soir. Il nous faut saluer l'ensemble des services publics, ceux de la sécurité, de la santé, de l'Éducation nationale, du transport public à travers l'action des cheminots, puisque ce sont des centaines de fonctionnaires qui se sont mobilisés, suite à ce terrible accident. Vous le savez certainement, plusieurs adolescents sont pris en charge par le CHU et sont actuellement entre la vie et la mort. L'expression de notre assemblée, au-delà du soutien et des condoléances, doit être une expression de soutien au service public.

Je fais la transition, Mesdames et Messieurs, avec ce que nous annonce le gouvernement. Chacun connaît la situation de la santé en France et des hôpitaux publics. Les 1,2 % de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont nous parle le gouvernement, c'est ce que nous vivons pour les hôpitaux depuis des années. Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale ou au travers de l'ONDAM, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie. On est même allé jusqu'au taux de 0,8 %. Ceci augure mal de la situation des communes et des intercommunalités dans les années à venir. Je crois qu'il faut d'ailleurs entendre l'ensemble des confédérations syndicales qui annoncent que ce plan est, en fait, un plan drastique de suppression de l'emploi public. Donc solennellement ici, quand on se rend compte de l'importance de l'emploi public et des services publics face aux catastrophes, je pense qu'il ne faut pas, Monsieur le président, banaliser la proposition gouvernementale. Vous le savez, nous trouvons que vous êtes très tendre avec le président MACRON, que vous semblez accompagner dans sa marche en avant sur les réformes. Quand vous nous dites : « Nous avons obtenu », ça nous a fait penser à ces luttes, ces mobilisations syndicales où l'on nous dit « Nous avons obtenu... », mais vous je vous trouve bien faible dans la bataille !

Ensuite, je ne sais pas si vous critiquez l'ensemble des autres associations d'élus ou votre collègue BAROIN. Je ne sais pas à qui vous faites allusion quand vous dites que certains ont été moins malins que vous. Mais pendant vos propos, je lisais les déclarations des associations d'élus et je constate que tout le monde est dans la prudence. Personne ne fait un compte rendu, tel un porte-parole du gouvernement, comme vous venez de le faire sur la conférence des territoires. Tout le monde est dans la prudence. Les régions disent : « On n'est pas au clair sur les financements », les départements également. L'association des maires et beaucoup d'associations d'élus disent : « Tout ça n'est pas très clair ». Vous faites, vous, un « satisfecit ». Je vous alerte en vous donnant l'exemple, que vous connaissez bien, de la situation financière, extrêmement difficile, des hôpitaux en France qui subissent ce taux d'encadrement depuis des années. On va dans le mur avec cette logique-là ! Donc il faut regarder effectivement les avancées mais il faut revenir, de manière très forte, sur la libre administration des collectivités territoriales et refuser la baisse des dépenses de 13 milliards que veut nous imposer le gouvernement et qui revient de fait, de manière comptable, à une baisse des dotations,

Monsieur MOUDENC. Moi, je crois à l'importance des services publics et ne veux pas banaliser ce qui s'est passé lors de la conférence des territoires. Une parenthèse, sur ce que vous dites sur le logement social. Je pense qu'il y avait 130 000 logements sociaux construits en 2016. Nous verrons au bout ce que les choix du gouvernement auront comme incidence sur la construction des logements sociaux.

Deuxièmement, vous êtes satisfait de nos bonnes relations avec la Région et le Département. J'ai l'impression, après avoir signé un accord sur la voirie, qu'en gros, vous vous félicitez de l'apport du Conseil Départemental pour le pont de Gagnac mais qu'on va lui demander un peu plus. Je crois qu'on a besoin d'acter ces questions-là. Vous citez, aussi, les grands projets culturels de l'ancienne mandature portés par Pierre COHEN et sa majorité et, bien sûr, la contractualisation avec l'État, alors que vous en changez le contenu, par rapport à vos ambitions affichées lors de la campagne municipale, puisque l'auditorium, en tout cas selon mes informations, ne sera plus enterré. Nous vous avons alerté à l'époque sur cette difficulté. Nous verrons mais, en tout cas, le travail avec l'État avait commencé sur le devenir de la prison Saint-Michel et sur l'Usine, les Nouveaux Territoires de l'Art ou le Grand Parc Garonne. Pour ma part, je crois qu'il faut saisir la proposition du Conseil départemental. Vous êtes à quatre ans de mandat, donc pas loin de la fin et vous n'avez rien fait. Vous avez simplement mis en œuvre ce qui avait été décidé par d'autres avant vous. Mais peut-être que sur les deux années qui vous restent, un projet culturel décidé avec le Département pourrait effectivement voir le jour, ce serait une belle avancée. Effectivement, l'engagement de construire ce pont sur la Garonne permettrait de désengorger le nord toulousain.

Ce que vous nous avez proposé depuis quatre ans, c'est la non-réalisation ou l'arrêt des projets de transports urbains publics, nous vous l'avons souvent dit. Vous avez ralenti le boulevard urbain nord de manière considérable. Monsieur MOUDENC, vous savez qu'on vous a attribué à Toulouse le surnom de « Monsieur bouchons ». Hier, ce sont des milliers d'internautes qui ont protesté contre les pannes successives du métro et contre l'asphyxie de la ville, qui devient quotidienne maintenant, sur la rocade. Certes, on peut se féliciter du rapport positif de l'enquête publique sur le projet mobilité. Je suppose que vous allez nous l'envoyer pour qu'on en discute de manière plus approfondie, mais pour ma part, je condamne l'inaction qui a été la vôtre pendant quatre ans. On arrive à la fin de votre mandat et rien n'a été fait ! Vous avez stoppé le tramway, il n'y aura aucune prolongation ni d'un côté, ni de l'autre. Vous avez stoppé le boulevard urbain nord. Vous avez attendu pour prolonger le doublement de la ligne A et vous avez stoppé les bus à haut niveau de service en les remplaçant par des Linéo qui, la plupart du temps, ne roulent pas en site propre. L'asphyxie de la métropole est aujourd'hui de votre responsabilité, notamment sur le nord toulousain, vous qui exercez votre mandat depuis maintenant quatre ans. Et puisque nous approchons de la fin, il est peut-être temps de répondre positivement, plutôt que de mettre des conditions à la proposition du Conseil Départemental, allez au bout de vos engagements. De même, je le répète, il y a une inadéquation entre le PDU que vous voulez mettre en œuvre et le PLUi-H et les densifications urbaines prévues au nord de notre métropole. Vous avez travaillé au coup par coup sur l'urbanisation de la Métropole, sans avoir de vision globale. Donc je crois que vous vous trompez sur la réalisation et le vécu des habitants de la métropole par rapport aux questions de transports. Quatre ans d'inaction ont conduit effectivement à une aggravation de nos difficultés. Vous nous proposez quelque chose pour 2030. On verra si les métropolitains seront d'accord avec vous pour attendre si longtemps.

Sur la question de l'eau, je m'associe aux interventions d'autres groupes de notre métropole pour souligner la légèreté de vos propos et l'idée que la question de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire métropolitain serait un sujet secondaire. Par contre, vous dites qu'il y a un débat sur la ressource. Moi, je suis totalement d'accord pour discuter ressources, mais il faut aussi discuter de la gestion. Et il faudrait peut-être associer la Région sur cette question de la ressource en eau. Je pense que Toulouse Métropole doit organiser des assises de l'eau sur ce volet gestion, parce qu'il n'est pas secondaire, à la fois en termes de flux financiers et en termes de maîtrise de la part de nos concitoyens. Vous pourriez organiser, sur deux jours, un événement marquant en lien avec la ressource, avec la Région ou le Département. Ça a déjà été fait, il y a eu des assises de la mobilité, il y a eu un travail sur la vidéosurveillance ; je me rappelle très bien que vous aviez invité des communes qui l'avaient mise en œuvre et d'autres qui ne l'avaient pas fait. Nous avons de la chance de pouvoir profiter de l'expérience des autres, avec le passage de la plupart des grandes villes françaises en régie publique. Un certain nombre de collectivités se sont regroupées dans l'association « Aqua Publica Europea ».

Montpellier que vous aimez beaucoup, n'est pas très loin, je suggère d'inviter ces grandes villes à venir exprimer pourquoi ils ont fait ce choix ; ce serait un apport considérable.

Je veux rajouter dans le débat que nous avons sur l'eau, qui n'est pas secondaire, que j'invite l'ensemble des groupes de cette assemblée qui se sont prononcés plutôt pour la régie à, dès aujourd'hui, s'exprimer dans un courrier commun vis-à-vis de l'ensemble des élus de notre métropole et vis-à-vis de nos concitoyens pour mettre en valeur le choix de la régie publique. Pourquoi ? Vous avez opté pour un peu plus de transparence sur ce débat, en permettant à un élu de la minorité de participer à un travail de réflexion sur la DSP, et à un autre groupe d'élus de travailler sur la régie. Les discussions ont commencé avec des entreprises privées sur la DSP. Mais qui défend la régie dans ce débat ? Quel groupe, quel interlocuteur, défend la cause de la régie ? Les entreprises privées elles, vont se défendre, elles vont négocier, elles vont discuter avec vous sur les engagements. Mais qui va discuter de manière positive du choix de la régie ? En mars, vous déciderez d'un opérateur privé potentiel pour décembre. Et en décembre, nous déciderons devant nos concitoyens, dans la plus grande transparence, du choix, je l'espère de la régie, ou de la DSP. Mais d'ici là, qui va défendre la régie publique ? Nous, nous proposons d'être de ceux-là, si vous l'acceptez Monsieur le président, puisque pour vous le choix n'est pas fait. Entendez-nous et donnez-nous les moyens de défendre cette option-là. Je souhaiterais donc qu'au premier trimestre 2018, ou plus rapidement si cela est possible, nous ayons un débat public sur cette question de l'eau. Effectivement, je ne vois pas pourquoi cette grande question politique de notre métropole échapperait au débat citoyen. Vous avez mené la concertation sur la mobilité, et au bout, vous vous félicitez du résultat, alors pourquoi ne pas engager ce grand débat citoyen sur l'eau. Cette question n'est pas secondaire et vous avez des initiatives à prendre même si vous en avez déjà, au fur et à mesure de nos interventions, prises certaines. Moi, comme Monsieur TRAUTMANN l'a proposé à certains d'entre nous, j'irai consulter dès la semaine prochaine, le cahier des charges ou en tout cas ce qui a été demandé aux entreprises qui candidatent à la DSP. Je souhaite que vous réfléchissiez à la manière dont se met en place un groupe d'experts. Je propose l'intervention de villes passées en régie, en parallèle des discussions menées par Monsieur TRAUTMANN avec des entreprises privées. Ces villes pourraient peut-être arracher votre conviction que la régie publique est la bonne solution pour les habitants de la métropole, dans les douze années qui viennent.

M. BRIAND

Monsieur le président, je vais essayer d'être bref, l'ordre du jour du conseil est long et mérite aussi d'avoir un peu de temps pour en débattre. Quelques observations, sur les principaux thèmes abordés et qui sont effectivement des thèmes d'actualité.

D'abord, je voudrais intervenir sur le projet de loi de finances et l'encadrement des dépenses de fonctionnement, l'encadrement de la dette, des sujets qui sont importants pour l'autonomie des collectivités locales, particulièrement dans un territoire dynamique. Des sujets sur lesquels il y a des discussions et sur lesquels il y a eu un certain nombre d'avancées. Naturellement, il faut attendre la fin des débats parlementaires pour avoir la certitude de ces mesures nouvelles mais je note tout de même que dans cette assemblée, il y a à la fois l'inquiétude sur l'autonomie, mais également la compréhension de ce, qu'en toutes hypothèses, ces efforts permanents que nous sommes amenés à faire perdurent dans la volonté de l'État, au-delà des gouvernements. Alors, face à une telle attitude constante, on peut se dire: « C'est hors de question ! Jamais ! Il faut combattre ! », et puis il y a, non pas de la résignation mais de la prise de responsabilité sur ces enjeux, sur la maîtrise de la dépense publique parce que nous devons, chaque année, faire face à des besoins nouveaux. Et je ne crois pas, comme certains le prônent, que l'on puisse chaque année ajouter. Il nous faut faire preuve d'une plus grande agilité budgétaire, d'une plus grande agilité dans les arbitrages, dans les choix, parce que je crois que la principale fonction des élus, c'est de savoir faire des choix. Et donc demain, la capacité à répondre aux besoins nouveaux, ce sera la capacité à adapter en permanence nos politiques publiques. C'est cette alternative-là que je propose à ceux qui veulent, chaque année, empiler toujours plus de dépenses publiques pour que notre pays, dans la compétitivité internationale, perde chaque année un peu plus d'attractivité et que les emplois disparaissent et que nos concitoyens rencontrent des difficultés de plus en plus importantes.

Dans ces politiques publiques, bien sûr, la politique du transport est une politique déterminante. Je voudrais saluer le travail fait par les équipes de Tisséo-Collectivité, sous la responsabilité de Jean-Michel LATTES, qui a abouti et ça n'est pas rien, à un avis favorable de la commission d'enquête. Il

y a, certes, deux réserves, qui ne sont pas très complexes à lever. Il y a des recommandations qui méritent débat et examen, mais jamais un PDU aussi ambitieux n'a été arrêté dans un délai aussi court au service de notre territoire. Lorsque dans ce débat, j'entends les critiques de ceux qui prônent une alternative à ce PDU, et naturellement, des choix alternatifs sont légitimes, mais lorsque j'entends au sein de l'opposition ou des minorités, qu'importe le terme et sans que ce soit péjoratif, des positions et des postures aussi contradictoires, j'avoue que je suis heureux que nous ayons pris la responsabilité d'un PDU sur ces territoires et que nous le portions avec la volonté d'avancer vite. Parce que lorsque j'entends Marc PÉRÉ expliquer qu'il faut de la concertation avec les associations, avec les syndicats, avec les commissions, et puis pourquoi pas retravailler un autre PDU et voir les alternatives, je me dis que dix ans plus tard, nous en serions encore aux phases d'études préliminaires. Et dans le même temps, j'entends Monsieur LACAZE qui nous explique que ça ne va pas assez vite et qu'il faut accélérer. Je crois que ceux qui veulent incarner une alternative, voire une alternance, devraient s'interroger sur la contradiction de leurs positions. Nous pourrions peut-être avoir des débats sur le fond, à la condition que cela se fasse dans les enceintes qui sont prévues pour cela. Et j'observe, pour répondre clairement à Marc PÉRÉ, que la Commission transports, que réunit régulièrement Jean-Michel LATTES, est là pour faire systématiquement, c'est ce qu'elle fait, des points d'avancées sur toutes les questions. Les différents groupes politiques y sont représentés et si l'information ne parvient pas jusqu'à lui, c'est qu'il y a peut-être un travail de concertation interne à assumer. Mais cette information existe et la volonté d'avancer sur le dossier transports existe également ! Il n'est pas question de ralentir la mise en œuvre du PDU et des projets, parce qu'effectivement, l'urgence est là et nous devons être à la hauteur de ces responsabilités particulières. J'observe également qu'aucune réserve n'est exprimée dans l'enquête publique sur le PDU, s'agissant de sa mise en cohérence avec le PLUi-H. C'est la première fois que le PLUi-H et le PDU sont adoptés conjointement, permettant d'avoir une mise en cohérence de ces deux documents fondamentaux de programmation. Cette mise en cohérence doit bien sûr aller au-delà du PDU. C'est dans la mise en œuvre du PLUi-H et du PDU qu'il faut assumer et travailler cette mise en cohérence et, chaque fois que nécessaire, envisager l'évolution et l'adaptation des différents projets pour faire en sorte que cette cohérence ne soit pas simplement une pétition de principe mais soit constatée dans la réalité. C'est ce que font Annette LAIGNEAU et Jean-Michel LATTES, dans leur domaine respectif.

S'agissant de la voirie, là encore, il y a des contradictions dans les prises de parole. Nous considérons, nous, qu'aucun mode de transport ne doit être mis à l'écart, ni les modes doux, ni les transports collectifs à haute capacité, ni le bus, ni les Linéo, ni les axes routiers. Et oui, il faut assurer un développement cohérent sur l'ensemble de notre territoire et de ce point de vue-là, contrairement à certains, nous n'avons aucun dogmatisme, ni dans un sens ni dans l'autre. Il est d'ailleurs curieux et étonnant que certains qui prônent des révolutions politiques permanentes et une ouverture à toutes les idées, soient les premiers à évacuer dès le départ des discussions, certains aspects des politiques publiques en considérant qu'elles doivent être ostracisées. Nous pensons, nous, que dans une zone comme la nôtre, tous les éléments doivent être mis en œuvre de façon équilibrée et adaptée pour arriver à améliorer le quotidien des populations qui nous ont confié ces responsabilités.

Ce dogmatisme, il est également présent dans le dossier de l'eau et de l'assainissement, chacun l'aura compris. Les demandes stupéfiantes qui se sont exprimées, tout à l'heure, s'agissant des dossiers de négociation semblent, là aussi, méconnaître l'avis, communiqué d'ailleurs par Pierre TRAUTMANN aux élus qui avaient posé des interrogations, l'avis juridique qui explique dans quel cadre légal se déroulent ces négociations. Et je le rappelle, en République, le respect de la loi, le respect des procédures, c'est juste une condition, souvenez-vous de Montesquieu, du respect de la démocratie. On a beau être élus, on ne peut pas envisager de s'exonérer du respect de la loi. Et la loi fixe les conditions dans lesquelles une DSP doit être menée. Elle fixe des limites, c'est vrai, à la diffusion des informations, vous le savez, chacun le sait, il y a donc peut-être même un peu de mauvaise foi dans la prise de parole des uns et les autres. Une réunion est donc prévue avec les élus qui sont intéressés pour pouvoir travailler dans le cadre adapté, d'une part avec le bureau de la commission sur le contexte de la négociation, d'autre part, au sein de la commission de l'eau sur le modèle de la régie. Et il y a au sein de la commission eau suffisamment de personnes ayant des convictions différentes et des points de vue spécifiques pour que les premiers travaux de la commission puissent se dérouler dans de bonnes conditions. Mais là encore, au-delà même des propositions et du fond, c'est la volonté de ralentir, la volonté d'empêcher qui prédomine. Nous avons, quant à nous, la volonté d'avancer, d'être

au rendez-vous du débat, en examinant objectivement, sans a priori ni dogmatisme, ce dogmatisme qui limite l'intelligence humaine, sur ce dossier comme sur tous les autres.

Enfin, je voudrais terminer en évoquant la question des relations avec le Département. Nous avons toujours affirmé la volonté de dialoguer et de discuter avec le Département. Il faut que nous poursuivions dans cette voie, naturellement, et la question des aménagements du PARM effectivement est une question qui est cruciale pour notre territoire. Le Département, quant à lui, a fait un certain nombre de propositions. Il me semble d'ailleurs que, dans le contexte qui est le nôtre, nous pouvons aussi réfléchir à la mise en valeur de tout ce qui est fait aujourd'hui sur l'attractivité de notre territoire pour le porter encore plus haut. Les enjeux qui sont les nôtres sur le plan de la mise en cohérence de nos politiques des contraintes budgétaires doivent nous permettre de faire valoir sur la base de tout ce qui est fait aujourd'hui aussi des points d'amélioration pour contribuer à cette attractivité.

M. MOUDENC

Bien, je ne vais pas rallonger le débat. Je vais simplement répondre à un point précis posé par Claude RAYNAL qui s'étonnait de l'absence de représentants toulousains à la rencontre territoriale du président du Département. J'aurais préféré y être mais cette date n'a pas été convenue en fonction de mon agenda et j'avais pris entre temps un engagement auprès du président MALVY pour l'anniversaire de l'agence de l'eau, question importante. Après, juste une précision, vous avez évoqué une explication possible à l'absence toulousaine, que vous avez relevée, c'est qu'on n'ait pas été en capacité de traverser la Garonne. Je crois que vous connaissez bien Tournefeuille et je pense que là, vous démontrez que vous ne connaissez pas bien Toulouse puisque le Capitole et l'Hôtel du Département sont du même côté de la Garonne. Révisez donc votre géographie ! Je vous propose de mettre fin au débat liminaire, si vous en êtes d'accord.

1 Compte rendu des décisions du bureau du 19 octobre 2017

Le compte rendu des décisions du Bureau du 19 octobre 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

2 Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

M. MAURICE

Monsieur le président, je souhaite attirer l'attention de l'ensemble des élus sur deux décisions, signées le 20 décembre dernier, relatives à des contentieux en lien avec le débat sur la LGV. La première décision, c'est l'affaire Toulouse Métropole contre l'association « Les Amis de la Terre Landes ». Dans cette affaire, il s'agit pour Toulouse Métropole d'intervenir volontairement en défense devant le Conseil d'État et de s'associer aux conclusions de l'État et de SNCF Réseau, dans le cadre des recours formés par l'association « Les Amis de la Terre des Landes » tendant à l'annulation du décret déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Elle rejoint par là d'autres manœuvres effectuées par la Ville de Bordeaux et les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, à travers leur président et présidente respectifs, qui vise selon nous simplement à faire retarder la décision du Conseil d'État, vis-à-vis de ce recours sur l'utilité publique posée par certaines structures dont les « Amis de la Terre Landes » en l'occurrence. La deuxième décision concerne l'autorisation de défendre, devant le tribunal administratif de Paris, l'affaire SNCF Réseau. Dans cette affaire, il s'agit de défendre les intérêts de Toulouse Métropole dans le cadre de la requête tendant à la condamnation de Toulouse Métropole à verser à SNCF Réseau la somme de 13 620 558 €, majorée d'intérêts de retard et avec capitalisation des intérêts, pour le non-versement du financement attendu pour la réalisation de cette LGV. Je crois qu'il est important d'attirer l'attention des conseillers sur ces affaires pour démontrer, au-delà de vos décisions, votre entêtement sur un projet de ligne à grande vitesse, dont on voit qu'il est en train d'être remis en question et qu'il coûte déjà cher aujourd'hui en contentieux à notre collectivité.

M. MOUDENC

Il ne s'agit pas d'entêtement, Monsieur MAURICE, il s'agit seulement d'être logique avec soi-même. Quand on croit à un projet, on le défend ! Il se trouve que le Conseil d'État est saisi par des opposants, dont certains de vos amis, à ce projet. L'État a décidé de s'exprimer, de défendre son point de vue devant le Conseil d'État. Après nous être concertés, avec la présidente DELGA, et en accord avec le président JUPPÉ et le président ROUSSET, nous avons décidé, avec la Région, d'aller devant le Conseil d'État, pour être aux côtés de l'État, pour défendre ce projet. C'est une démarche logique, par rapport à nos positions. Quant à la rétention des 13 millions d'euros, il s'agit d'un mécanisme qui a été mis en place, vous le savez bien d'ailleurs, avant que j'arrive aux responsabilités et qui prévoit effectivement une rétention de sommes s'il n'y a pas d'enchaînement entre la fin du chantier Tours-Bordeaux et le début du chantier Bordeaux-Toulouse. C'est une clause de prudence qui avait été mise par les collectivités, il y a quelques années, puisque nos collectivités ont été appelées à financer en partie la liaison Tours-Bordeaux. On avait accepté de donner ce financement, parce que c'était une étape d'un seul et même projet, la desserte de Toulouse par la LGV. Par conséquent, il s'agit bel et bien de défendre nos intérêts et, encore une fois, d'être logiques avec nous-mêmes. Y a-t-il d'autres questions sur d'autres points ?

Suite à une demande de la préfecture, je vous propose d'avancer le traitement des délibérations 12.1 et 12.15 portant sur la GEMAPI.

⇒ **Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu des décisions est approuvé à l'unanimité.**

12 Environnement, Développement durable et Energies

Mme SUSSET présente les points 12.1 et 12.15 inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le président, chers collègues, ces deux délibérations concernent la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La délibération 12.1 concerne l'adhésion et la participation financière de Toulouse Métropole au SIVOM SAGE (Saudrune-Ariège-Garonne). Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, l'adhésion de la Métropole aux syndicats de rivière était conditionnée à certains critères : identification des missions et du patrimoine, programmation technique et financière, clé de répartition avec critères physiques prépondérants et représentation en adéquation avec la participation financière. Le SIVOM SAGE a répondu positivement aux demandes de Toulouse Métropole. C'est pourquoi il est proposé une adhésion de la Métropole au syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

La seconde délibération 12.5 concerne la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le périmètre de l'Aussonnelle/Courbet, du Touch, de la Louge, de la Saudrune et de la Garonne médiane (rive gauche). Suite aux réunions récentes ayant rassemblé les services de la préfecture et les EPCI concernés, un consensus s'est dégagé sur la création d'une structure dédiée chargée des études et des schémas d'orientation des travaux. Cette décision passe nécessairement par une redéfinition des périmètres et des missions des syndicats actuels, notamment ceux de la vallée du Touch et du Courbet. La préfecture demande, en conséquence, d'engager une procédure de retrait de ces deux syndicats. C'est l'objet de cette délibération. À la demande de la préfecture, des ajouts et des précisions ont été apportés à la délibération qui vous a été transmise. Le dernier paragraphe de l'exposé a ainsi été remanié de la façon suivante : « *Toutefois, compte tenu, d'une part, des termes de l'ordonnance du juge des référés du 22 mai 2017 et dans l'attente du jugement de fond à intervenir, d'autre part, des contentieux toujours pendants devant le juge administratif, qui ne seront pas tranchés avant plusieurs mois, et afin de ne pas bloquer la dynamique ci-dessus exposée, il est proposé d'accéder à la demande du préfet en sollicitant le retrait de Toulouse Métropole du syndicat de la Vallée du Touch et de ses affluents et du syndicat intercommunal du Courbet.* » Sur les articles 1 et 2, on ajoute simplement la mention : « *En l'état de la procédure devant le juge administratif* », le reste demeurant inchangé. Une Commission Environnement exceptionnelle a été organisée, mardi dernier, pour la présentation de cette délibération. Elle a émis un avis favorable après débat, comme il se doit.

M. LÉPINEUX

Monsieur le Président, chers collègues, la GEMAPI est une longue histoire, démarrée par le législateur qui avait décidé de mettre en place cette loi sur la compétence GEMAPI en 2016. Personnellement, j'ai un petit regret sur la manière dont on a travaillé sur ce dossier et je pense qu'on a manqué une occasion. On aurait pu travailler bien en amont, préparer cette échéance de 2018. Je l'avais fait, modestement, sur mon petit syndicat de quatre communes. On avait travaillé sur une fusion, avec les communes avoisinantes et aussi le syndicat du Touch. Cela en se faisant accompagner par la préfecture, par l'agence de l'eau mais aussi par l'EPCI, en totale transparence.

Donc à la veille de l'échéance de 2018, il y a eu une situation de crise à gérer. On est actuellement sous la tutelle de la préfecture, alors qu'avec un petit peu de volonté, on aurait pu essayer de trouver, ensemble, un accord entre les différents EPCI. J'entends déjà des critiques fuser contre certains syndicats qui manquent de transparence, mais il faut quand même reconnaître le rôle de ces syndicats, ces dernières années et le travail qu'ils ont effectué. On pourra relever quelques défauts pour certains mais on doit saluer ceux qui ont réalisé un travail de qualité, à travers des plans pluriannuels de gestion, à travers aussi une vision et un accompagnement de l'État.

Le secrétaire général de la Préfecture nous propose quoi, aujourd'hui, et avec qui ? Il propose de créer un grand syndicat. Ma collègue Martine SUSSET l'a présenté et je l'ai moi-même fait lors de la Commission exceptionnelle Environnement que j'ai présidée mardi dernier. Donc, on propose un syndicat « chapeau ». Est-ce que je suis personnellement satisfait de ce résultat ? D'ailleurs, est-ce que mon avis importe ? Il est clair que ce syndicat ne verra le jour que dans un an, donc il va falloir, cette année, continuer à travailler avec un certain nombre de risques. Quels sont-ils ? La première chose, c'est qu'il y a toujours, effectivement, notre collègue Martine SUSSET l'a bien cité, ce risque sur la procédure en cours auprès du tribunal administratif. Car il y a eu déjà un premier référé. Le secrétaire général a pris sur lui d'essayer de trouver une solution, de manière à essayer de temporiser. Le jugement au fond devrait arriver d'ici deux ou trois ans. Il y a donc toujours un risque de devoir payer rétroactivement les cotisations auprès des syndicats. Mais ça, on le verra dans deux ou trois ans. Le préfet prend le risque de ne pas prendre l'arrêté de représentation en substitution. Est-ce que c'est légal ? Est-ce qu'il ne va pas être attaqué ? Je ne suis pas juriste et je n'ai pas à me prononcer sur ce point. Toujours est-il que le risque demeure. Notre position, c'est que l'on va s'engager derrière la décision du groupe majoritaire de la Métropole, parce qu'on est là pour représenter la Métropole. Nous voulons nous appuyer sur l'expertise juridique et le souhait de l'État d'essayer de trouver une solution, une porte de sortie par le haut. Nous accompagnons donc cette création de syndicat, malgré des interrogations, notamment sur le fait qu'on va avoir une sorte de millefeuille, avec un syndicat qui va chapeauter l'ensemble, qui va chapeauter d'autres syndicats et qui va travailler avec des syndicats et des EPCI. Donc même si nous allons accompagner cette décision, nous demandons d'être vigilants par la suite sur ce dossier, parce que nous n'en avons pas encore fini.

M. MAURICE

Monsieur le président, quelques mots pour exprimer nos inquiétudes autour de cette complexe question de la prise de compétence GEMAPI et François LÉPINEUX a soulevé pas mal de questionnements, de problématiques. On a déjà, à l'occasion d'autres délibérations, exprimé notre attente d'éclaircissements, pour bien comprendre ce qui se joue derrière ces prises de décision. Ce que l'on observe aujourd'hui, c'est que probablement, notre collectivité a pris de manière trop précipitée cette compétence, aujourd'hui contestée par la préfecture. Au-delà de ça, nous craignons que cette prise de compétence se transforme en rétrécissement de la prise en compte des enjeux. L'intérêt que Toulouse Métropole soit positionnée sur ces questions est évidemment majeur, en lien, justement, avec la question de l'eau de manière globale. Pour autant, il ne faut pas oublier que la gestion des milieux aquatiques a un intérêt à l'échelle des bassins versants, donc à l'échelle des anciens syndicats. Il n'est pas question que cette reprise de compétence se transforme en l'idée que, par exemple, on n'agisse que sur le territoire de notre Métropole, alors même que les impacts de l'eau dépassent largement, évidemment, notre territoire. Il est très intéressant pour notre collectivité qu'on puisse faire des travaux à l'extérieur du territoire, ça aura aussi un impact pour nous. On voit bien que l'enjeu est quand même de maintenir une action à une échelle qui dépasse notre territoire. La porte de sortie que semble donc proposer la préfecture viserait peut-être à rajouter un échelon supplémentaire. Je ne sais pas si c'est la

bonne solution. En tout état de cause, nous estimons que nous n'avons pas assez d'informations pour être en capacité de nous positionner. C'est pourquoi, sur ces délibérations, nous ne participerons pas au vote.

M. RAYNAL

Le sujet est extrêmement complexe. Une fois qu'on a dit ça, on n'a rien dit ; mais on comprend que le sujet n'est pas tout à fait simple à traiter. D'ailleurs, à Cahors, il y a eu un retour sur la prise de compétence GEMAPI, qui pourrait ne pas être prise par les petites collectivités.

M. MOUDENC

Cela ne nous concerne pas.

M. RAYNAL

Non, cela ne nous concerne pas, c'est simplement pour dire que ce sujet revient très régulièrement, avec des ajouts qui ne simplifient pas les choses. Ce qui me gêne un peu, c'est qu'on se retire de ces syndicats, de la vallée du Touch et du Courbet, sans que la nouvelle structure ait été finalement créée, c'est-à-dire que ça ne vient pas en même temps. On a le retrait d'abord, puis ensuite seulement la création de ce nouveau syndicat. Je dis cela parce qu'il avait été inscrit à un moment un autre projet de délibération, qui disait autre chose et qui avait été retiré. Je voudrais simplement des éclaircissements là dessus.

Autre point, toujours dans les relations excellentes décrites par le président avec le Conseil Départemental ; le Conseil Départemental a proposé de faire partie de ce syndicat, comme c'est d'ailleurs le cas avec tous les syndicats. En tout cas il y a eu, dans un courrier, une approche sur le sujet. Donc je voudrais simplement savoir si on se situera sur un syndicat fermé ou ouvert. Sur le reste, c'est tellement complexe qu'on va être prudent, on va s'abstenir tout simplement sur ces délibérations. Mais c'est plus parce qu'on n'est pas à la manœuvre et qu'on n'a pas de vision complète du sujet.

Mme SUSSET

Je vais d'abord répondre au premier orateur, notre collègue François LÉPINEUX. Je rappelle que François LÉPINEUX a présidé la Commission Environnement développement durable exceptionnelle qui s'est tenue mardi dernier, il a donc bien étudié le dossier et il a mené les débats pour ensuite emporter un avis favorable. Je rappelle que quand même, durant plus d'un an, nous nous sommes réunis, avec les syndicats et également avec la préfecture. Nous devions nous entendre en juin dernier, mais cela n'a pas été fait, vous comprendrez pourquoi ; il y a eu changement de gouvernement et un nouveau secrétaire général a été nommé. Donc il y a eu un bon travail de fait ; les choses ont été reprises en main par un nouveau secrétaire général, très volontariste et les choses avancent bien. Les dernières réunions ont abouti, et notamment la dernière, sur une convention qui a été signée par toutes les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), y compris la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM). Les maires ont aussi été informés par le biais d'une réunion spécifique. Personne n'a manqué d'informations, mais je reconnais que le dossier est extrêmement complexe. Il est complexe non seulement pour nous, mais pour toutes les autres collectivités.

Concernant les syndicats, bien sûr qu'ils font du bon travail, particulièrement sur la gestion des milieux aquatiques, un peu moins sur le volet de la prévention des inondations. C'est bien sur la Prévention des Inondations (PI) qui doit attirer toute notre attention pour défendre les intérêts de Toulouse Métropole, parce que ce sont les conséquences inondations qui sont les plus chères et qu'il faut regarder de très près. Comme je l'ai toujours dit, les cartes sont rebattues et il n'a jamais été question que Toulouse Métropole ne puisse pas réadhérer au syndicat. Cette période de transition, qui suit la délibération que nous avons prise le 6 octobre 2016, est une occasion, justement, de rebattre ces cartes et d'interroger les syndicats sur toutes les questions que nous leur avons posées. Ensuite, la procédure contentieuse est ici mise de côté par le secrétaire général de la préfecture, car ce n'est pas le sujet.

Monsieur MAURICE a, ensuite, exprimé ses inquiétudes. Je ne vais pas me répéter par rapport aux propos que je tenais vis-à-vis de notre collègue François LÉPINEUX. J'insiste sur le consensus et le fait que la convention ait été signée par tous les présidents d'EPCI. Cette délibération prouve aussi que nous avons raison dès le début, puisque la préfecture demande maintenant aux EPCI de se retirer. Vous parlez des impacts sur l'eau. Je tiens à vous affirmer ici que l'eau est la priorité du préfet Pascal

MAILHOS, et le secrétaire général est vraiment très volontariste sur le sujet, notamment sur la ressource. Ici, nous travaillons sur la rive gauche de la Garonne, et j'ai bon espoir que pour la rive droite, les choses se passent de la même manière.

Enfin, Monsieur RAYNAL, vous dites que le sujet est complexe, évidemment tout le monde l'a remarqué, c'est un dossier extrêmement complexe dans la mesure où la loi n'était pas forcément bien exprimée. En attendant, il y a un esprit général qui s'en dégage, c'est la cohésion des bassins versants. On n'a pas le projet du nouveau syndicat, supra syndicat, qui est proposé par le préfet, mais le Conseil Départemental a proposé de faire partie de ce supra-syndicat, ce qui est précisément le vœu du préfet. Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. MOUDENC

Je vais donc mettre aux voix ces délibérations puis pour des raisons d'ordre pratique, je vais demander que l'on traite maintenant le budget primitif 2018. À l'issue de son adoption, du moins je l'espère, je déclencherai le vote pour l'élection partielle au Bureau, concomitamment à la pause déjeuner. Il me semble qu'ainsi, on va optimiser le temps et entamer l'après-midi dans de bonnes conditions.

DEL-17-1111 - GEMAPI : adhésion et participation financière de Toulouse Métropole au SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAGE)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES ARMENGAUD, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

DEL-17-1261 - Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le périmètre de l'Aussonnelle/Courbet, du Touch, de la Louge, de la Saurune et de la Garonne Médiane (rive gauche)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [90 VOIX]

ABSTENTION [40 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

3 Finances

M. BRIAND présente le Budget Primitif 2018.

Ce budget 2018 vous est présenté dans un contexte un peu particulier, celui des projets de loi de finance 2018 et de loi de programmation des finances publiques. Nous en avons parlé ce matin, je ne vais pas y revenir. Il y a donc un certain nombre d'incertitudes sur les perspectives d'encadrement des dépenses de fonctionnement, au regard de l'objectif prévu et souhaité par le gouvernement de réaliser 13 milliards d'euros d'économies sur la hausse tendancielle des dépenses, ce qui, évidemment, aura des impacts sur notre budget.

Ce budget 2018 s'inscrit, pour une fois, dans un périmètre cohérent. Nous n'avons pas, comme il y a deux ans, de transfert d'équipements et nous n'avons pas, comme l'année dernière, la mutualisation d'un certain nombre de services. Nous sommes donc, pour les prochaines années, sur une base relativement stable de notre budget. Il faut néanmoins noter, pour cette année, la dépenalisation du stationnement, qui entraîne des flux entre le budget de la Ville de Toulouse, qui assure le recouvrement de la ressource et la gestion du dispositif et le budget de Toulouse Métropole, qui percevra une recette nette estimée à environ 3,8 millions d'euros.

Le budget de Toulouse Métropole se décompose en un budget principal et 10 budgets annexes. Pour 2018, le montant total va s'élever à environ 2 milliards d'euros, à peu près équilibré en investissement et en fonctionnement. C'est tout de même quelque chose de remarquable, pour une collectivité qui conserve, malgré tout, des compétences de la vie quotidienne, et notamment les déchets ménagers, l'entretien et la propreté. Avoir un équilibre aussi significatif entre l'investissement et le fonctionnement, même si en écriture réelle, ça n'était pas tout à fait le cas, c'est tout de même quelque chose de très important à noter.

L'équilibre du budget 2018 est caractérisé par un volume de 889 millions de recettes réelles de fonctionnement et 776 millions de dépenses réelles. L'épargne de gestion, qui résulte de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement retranchées des dépenses réelles de fonctionnement devrait, à ce stade de l'élaboration budgétaire, être d'un peu plus de 110 millions d'euros. Elle doit naturellement assurer le financement de l'annuité de la dette. Notre dette augmente, naturellement, compte tenu de la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'investissement. Mais malgré une annuité en progression, une annuité significative de plus de 60 millions d'euros, l'épargne nette se situe, à ce stade, autour de 50 millions d'euros et permet d'assurer le financement, avec les recettes réelles d'investissement, d'un niveau d'investissement tout à fait considérable.

Pour 2018, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 488 millions d'euros et, à ce stade de l'élaboration budgétaire, l'emprunt d'équilibre pourrait être de l'ordre de 270 millions. Naturellement, cet emprunt d'équilibre ne sera pas constaté *in fine* puisque nous aurons, un peu plus tard dans l'exercice, l'adoption du compte administratif, la reprise des résultats, et donc les perspectives de réalisation de l'emprunt se seront sensiblement réduites. L'épargne nette sera plus importante au terme de l'exercice 2017 et dans la perspective du compte administratif 2018. Mais on a là, quand même, une phase d'atterrissage de l'épargne au niveau des perspectives que nous avons évoquées dans la stratégie budgétaire pluriannuelle.

Un zoom sur les recettes de fonctionnement, pour constater que les recettes fiscales des entreprises représentent à peu près 32 % des recettes de fonctionnement. La fiscalité des ménages, c'est à peu près 27 % des recettes de fonctionnement. Bien sûr, ce pourcentage sera réduit au regard de la réforme de la taxe d'habitation qui doit intervenir. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), c'est de l'ordre de 12 %, les autres produits 12 %, et nous avons le bloc des concours financiers de l'État autour de 14 %, ce qui témoigne d'un équilibre et d'une ressource qui progressent modérément, puisque nous sommes, à ce stade de l'évaluation budgétaire, autour de 1,8 % de progression des recettes en 2018. C'est, de toutes manières, un niveau de progression des ressources qui ne permettrait pas à la collectivité de prévoir des évolutions de dépenses qui ne seraient pas autre chose que maîtrisées. Les dépenses de fonctionnement sont, dans ce budget comme dans les précédents, maîtrisées. Nous poursuivons cette volonté et cette stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

De l'alloué 2017 au Budget primitif 2018, les dépenses réelles de fonctionnement reculent de 2,3 %. L'alloué 2017, c'est non seulement le Budget Primitif (BP) mais également les décisions modificatives intervenues. Ce recul témoigne des efforts qui sont réalisés, y compris lorsque, en cours d'exercice, nous devons faire face à des besoins supplémentaires. Nous consentons les efforts, mais, pour autant, ils n'ont pas vocation à être nécessairement capitalisés sur la base du BP suivant. Et donc là, nous avons un recul des dépenses de fonctionnement de 2,3 % par rapport aux perspectives de réalisation de l'exercice 2017. On constate, bien évidemment, des progressions différenciées en fonction du type de dépenses. Les dépenses de fonctionnement se composent des dépenses de personnel à hauteur de 222 millions d'euros, en progression de + 4,4 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2017. Cela s'explique notamment par le glissement vieillesse technicité, les effets en année pleine des recrutements effectués en 2014, notamment dans les domaines prioritaires sur la propreté et sur les moyens quotidiens, les mesures réglementaires de l'ordre de 1 million d'euros, et les entrées nettes de personnels permanents pour faire face aux besoins des services, de l'ordre de 2,1 millions d'euros. Elles se composent des achats de biens et de services, qui baissent par rapport à l'alloué 2017 à hauteur de 1,4 % dans notre proposition de budget primitif. Elles se composent des contributions et les subventions qui atteignent 214 millions, pour représenter plus de 28 % du budget. Grâce à la maîtrise de ces dépenses de transfert vers des partenaires ou vers des organismes subventionnés, une baisse de 1,4 % est projetée dans ce budget. Enfin, elles se composent des frais financiers qui vont s'élever à 16 millions d'euros. Sur ces frais, la prévision intègre une légère remontée des taux variables sur lesquels est assis une partie de notre stock de dettes. On a donc un budget qui, chaque fois que c'est possible, té-

moigne de notre volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans pour autant supprimer arbitrairement les moyens de fonctionnement, prendre en compte les besoins de renouvellement de postes, de création d'emplois. Il est nécessaire de garder une certaine agilité budgétaire, c'est-à-dire faire les efforts nécessaires pour répondre à des besoins nouveaux, ne pas hésiter à réarbitrer des dépenses anciennes, à remettre en cause des actions si elles ne correspondent pas à des besoins objectifs et, en tout cas, arbitrer sur les renouvellements de postes à l'occasion des départs, pour quelque motif que ce soit. Ce budget de fonctionnement, tel qu'il est indiqué, et vous pouvez le constater également par la répartition par secteurs d'activité, a vocation à rester dans cette maîtrise, pour pouvoir garder la capacité d'investissement qui est, vous le savez, une priorité importante de ce mandat.

Le budget 2018, à cet égard, est au rendez-vous et bien au-delà, les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 atteignent en effet les 488 millions d'euros, soit une progression de + 16 % entre 2017 et 2018. Cela témoigne d'une montée en charge du programme d'investissement autour des principaux axes de la programmation pluriannuelle : la mobilité, les réseaux d'infrastructure, la compétitivité économique, l'habitat et le cadre de vie, la gestion maîtrisée de ressources, l'intégration des équipements culturels et sportifs, l'entretien et la valorisation du patrimoine, et, naturellement, les grands projets. Plus de 80 % des dépenses d'investissement sont des dépenses d'équipement directes et marquent bien cette implication importante de Toulouse Métropole dans le soutien à l'économie, par son programme d'investissement. Nous avons 157 millions inscrits sur la mobilité et les réseaux d'infrastructures, 47 millions inscrits sur la compétitivité économique, 81 millions inscrits sur l'axe habitat et le cadre de vie, 28 millions inscrits sur l'axe de la gestion maîtrisée des ressources, 7 millions inscrits sur l'intégration des équipements culturels et sportifs, 19 millions inscrits sur l'entretien et la valorisation et 150 millions inscrits sur les grands projets. Nous sommes bien au rendez-vous de la PPI, au rendez-vous des investissements nécessaires pour assurer l'évolution de notre territoire. Le financement de l'investissement, c'est une question qui n'est pas neutre et que nous devons garder en tête, avec d'abord la volonté d'assurer le plus haut niveau possible d'épargne pour conserver cette capacité d'investissement sans trop alourdir notre stock d'emprunt.

À ce stade du budget, l'épargne nette de 49 millions a vocation à être améliorée par la reprise des résultats du compte administratif 2017. L'objectif, c'est d'aller le plus près possible et de se maintenir, à ce stade du mandat, autour des 100 millions d'épargne, pour pouvoir faire face à ce programme d'investissement exceptionnel que l'on ne rencontre pas dans beaucoup de métropoles et de grandes agglomérations françaises. Les ressources propres d'investissement permettraient de financer de l'ordre de 45 % le programme d'investissement, autour de 218 millions. Ces ressources propres sont notamment composées des produits de cessions, des subventions diverses d'investissement, des remboursements de travaux avec par exemple le remboursement de Tisséo pour des aménagements de voirie, du FCTVA, des taxes d'urbanisme. A ce stade du budget prévisionnel, l'emprunt d'équilibre théorique est assez significatif.

Un dernier point, pour garder un œil attentif sur le stock de dette, le budget principal de Toulouse Métropole afficherait à la fin de l'exercice 2017 un encours de l'ordre de 770 millions d'euros sur le budget principal et de 162 pour les budgets annexes, ce qui nous amène à environ 932 millions sur le stock de dette consolidée. Pour l'exercice 2018, l'annuité de dette estimée est autour de 64 millions pour le budget principal. Cela témoigne d'un niveau de taux modéré, ce qui, naturellement, garantit la solvabilité de la collectivité, avec aujourd'hui une capacité de désendettement de 4,6 années. C'est un ratio de très grande qualité à ce stade du mandat et de la mise en œuvre de notre programme pluriannuel d'investissement. Vous le voyez, mes chers collègues, nous sommes en ligne avec la stratégie définie en 2015, avec le programme pluriannuel d'investissement et au rendez-vous des engagements pris dans la mise en œuvre des politiques publiques, pour être au rendez-vous de nos responsabilités et au rendez-vous du bilan qui, en 2020, témoignera de cet effort majeur d'investissement sur la période 2014-2020.

M. RAYNAL

Monsieur le président, je voudrais apporter quelques éléments d'appréciation sur cette présentation budgétaire. Premier point, nous sommes aujourd'hui dans un budget courant, si je puis dire, après les budgets de lancement qui ont été des budgets du début de votre mandat. Nous sommes maintenant dans les budgets courants, où, finalement, une PPI a été décidée, et le budget met en œuvre le choix qui a été fait par notre collectivité. Il n'y a pas, de ce point de vue-là, beaucoup de commentaires à faire. La pente est suivie de manière normale. Nous avons, je n'y reviens pas parce que ça ferait un peu

« marronnier », nous avons contesté le système de démarrage sur l'imposition à 15 %, nous continuons à le dire et nous continuerons à voir au compte administratif qu'il n'y avait toujours pas besoin de ces 15 %. Donc c'est sur ce point uniquement, vous le savez, que nous avons eu un désaccord significatif, et c'est dommage.

Sur le budget, je voudrais d'abord dire qu'il y a quelque chose d'assez innovant ; Sacha BRIAND tord en effet un peu les chiffres et ce n'est pas son habitude. D'habitude, les choses sont présentées de manière tout à fait claire. Là, il y a eu un changement par rapport à tous les autres budgets précédents, une invention, plus exactement, une création artificielle, de ce qu'on appelle « l'alloué ». Je vous signale qu'on n'a jamais eu, dans les rapports précédents, je les ai tous relus, cette notion « d'alloué ». L'alloué, c'est donc le budget primitif plus ce qui a été voté entre-temps. On fait donc un ratio non plus du budget primitif 2018 par rapport au budget primitif 2017, mais du budget primitif 2018 par rapport à l'alloué. Et cette innovation nous permet de dire que nos dépenses de fonctionnement baissent. Alors évidemment, personne se laissera abuser par cette baisse, il n'y a absolument pas de baisse ! D'abord, parce qu'on compare toujours de budget primitif à budget primitif, et puis ensuite, de compte administratif à compte administratif. Ainsi, avec cette création de l'alloué, on crée une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 2 %, alors qu'en réalité on augmente de 1,4 %. Il suffit de reprendre les chiffres, entre les budgets primitifs 2017 et 2018, en tenant compte de la neutralisation des attributions de compensation (AC) qui joue sur 46 millions d'euros et qu'il faut enlever, on arrive à +1,4 %. Deuxième aspect, l'alloué est intéressant parce qu'il montre la réalité de ce qui a été finalement dépensé, on est presque, je suppose, avec l'alloué, sur un précompte administratif. Et là, par contre, nous avons 4,5 % d'augmentation de la dépense, entre l'alloué et le budget primitif que nous avons voté. Donc vous avez 1,5 de budget à budget, et 4,5 en cours d'année. On retombe sur les 6 % dont je parlais jusqu'à présent, et donc on verra comment faire. Mais je crois qu'il ne faut pas tricher entre nous, il faut être clair, comme ça a toujours été le cas, et il faut évaluer de budget primitif à budget primitif et de compte administratif à compte administratif. Tout le monde ici connaît ces outils et ces méthodes. Pourquoi on fait apparaître une baisse ? Peut-être pour dire qu'on est capable de tenir les 1,2 % demandés ? Malheureusement, je ne le crois pas, beaucoup d'enjeux vont être très lourds, en réalité, pour notre collectivité. Et, encore une fois, il faut pas les masquer. On nous parle de maîtrise de la dépense de fonctionnement, j'en donne acte, je l'ai toujours fait d'ailleurs à Sacha BRIAND, d'essayer de maintenir la dépense. Sacha BRIAND, dans les années passées, nous faisait toujours un commentaire sur le « nombre de salariés » de la collectivité, sur le « fait qu'on avait eu une inflation », et « qu'on allait voir ce qu'on allait voir ». Dans le débat d'orientation budgétaire (DOB), puisque c'est la loi, ces augmentations ont effectivement été précisées. Et entre 2012 et cette année, ils n'ont tout simplement pas augmenté, ils ont diminué d'une centaine et puis ils ont réaugmenté d'une centaine, à isopérimètre, c'est précisé de manière très claire dans le DOB. Cette année, ce commentaire n'a pas été ressorti, puisque le texte montrait qu'effectivement, il n'y avait pas matière à utiliser cet argument. Donc nous avons une augmentation prévisible qui est largement au-dessus des 1,2 %, et il va être très compliqué pour nous de rentrer dans cet objectif, je voudrais qu'on l'exprime de manière tout à fait claire !

Enfin, sur l'investissement, le stock de dette projeté est conforme à ce qui avait été planifié, pas de difficulté, mais planifié à une époque où on ne nous demandait pas de diminuer notre stock de dette. Car tout le sujet de la contractualisation, c'est la diminution du stock de dette. Donc nous sommes totalement orthogonal par rapport au projet de contractualisation tel que Bercy, non pas les ministres, mais tel que Bercy va nous le proposer. Et là-dessus, sincèrement, le problème qui est devant nous, c'est de savoir comment on s'adapte ou pas à ce projet. C'est vraiment le gros souci de demain ! D'ailleurs, j'ai noté que la majorité faisait un vœu pour sortir de la contractualisation un certain nombre de sujets de la programmation, en particulier, et à juste titre, le syndicat des transports, mais pas uniquement, puisque un certain nombre de sujets chez nous posent aussi problème. Par exemple, comment sera traité le budget annexe immobilier d'entreprise, par nature déficitaire, et par nature plutôt d'investissement que de fonctionnement ? On va vers des difficultés très fortes, je le redis, sur cet aspect-là. Et n'oublions pas qu'on est dans une négociation où la quatrième métropole française va être auscultée, évidemment, ne croyons pas qu'on va passer entre les gouttes. On ne passera pas entre les gouttes ! Donc, on a devant nous une présentation du budget qui est en ligne par rapport à ce que nous avons décidé par le passé, mais qui n'est plus adaptée à ce que nous avons devant nous si nous l'acceptons. Et donc je crois qu'il faut être très raide, je le dis encore, dans la discussion avec Bercy, parce que sinon

on va vers des difficultés qui ne sont pas indiquées, sauf de manière très légère, dans le budget qui nous est proposé aujourd'hui.

M. LÉPINEUX

Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques commentaires sur quelques chiffres qui nous semblent importants.

D'abord il faut se féliciter de la dotation de solidarité communautaire proposée à 18 millions d'euros, à l'identique de 2017, parce que ce sont des revenus importants pour nos communes. Un commentaire aussi sur la masse salariale qui augmente de 4,4 %, Sacha BRIAND l'a notée, avec les efforts en matière de fonctionnement en début de mandat qui, quelque part, sont rattrapés. Je dirais que nous sommes tous confrontés, en tant que gestionnaires des collectivités, à ces questions-là. Nous avons, ensuite, une reconduction à l'identique du budget pour le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de 101,6 millions, avant le grand saut aux 200 millions d'ici quelques années. Ce budget primitif 2018 est stable avec moins de projets cette année, notamment suite aux différents transferts des années précédentes. Des questions, effectivement, concernent l'encadrement des dépenses publiques dans le cadre du projet de loi de programmation des finances publiques, mais je ne vais pas les détailler. Je voudrais aussi indiquer une position de notre groupe concernant la règle prudentielle de maîtrise de l'endettement local. Sur l'endettement local, j'ai noté avec satisfaction que le seuil de vigilance a été fixé à 10 ans, on le voit sur cette présentation. Nous voyons que dans les années à venir, il va y avoir une importante augmentation de la dette. Si je comprends bien notre capacité de désendettement est actuellement de 4 à 6 années et nous allons bientôt frôler les 10 ans, dans les années à venir.

En tant qu'élus, on se pose des questions, je vais en poser deux. Si Sacha BRIAND pouvait éviter dans sa réponse de me *tacler* comme il l'a fait tout à l'heure pour Marc PÉRÉ ; quand on pose des questions comme sur le débat sur l'eau ou sur le Plan de Déplacements urbains (PDU). Je pose donc deux questions, sans arrière-pensée, juste parce que je représente la voix d'un certain nombre de citoyens. Ce que je comprends, c'est que, tout à l'heure, on a eu des chiffres concernant la Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitains (PPIM). Est-ce que je dois considérer que cette PPIM, que l'on a vue tout à l'heure, est le schéma révisé ? C'est ma première question. Ensuite, une deuxième question un peu plus générale, qui concerne le budget, mais qui concerne aussi les questions d'enveloppes. Peut-on avoir une réponse concernant l'utilisation des 20 % des enveloppes communales de voirie, puisque ce budget a été fléché dans notre budget annuel dès le début de ce mandat, peut-on savoir où est-ce que nous avons investi ? J'ai quelques pistes et je sais qu'on a déjà quelques éléments, mais j'aimerais bien qu'on réponde de façon définitive à cette question que nous avons posée plusieurs fois.

M. MAURICE

Monsieur le président, à mon tour de commenter ce budget, trop souvent vécu comme un moment routinier et technique, alors même qu'il est essentiel, puisqu'il est l'expression d'un projet, d'une volonté politique, avec des montants conséquents, 1,5 milliard qui devrait effectivement toutes et tous nous intéresser. Ce budget s'inscrit dans une nouvelle donne qui est le fameux « pacte » passé avec l'État. En matière de pacte unilatéral, vous vous y connaissez bien, Monsieur le président et Maire de Toulouse, puisque c'est ce type de pacte que vous avez choisi d'imposer aux Toulousains. Mais pour nous, il s'agit bien ici d'une quasi mise sous tutelle de notre collectivité, malgré ce que vous avez vous-même appelé en page 3 de votre rapport « des efforts qui seraient choisis par les collectivités, librement administrées, mais dûment contrôlées ». Ce n'est pas notre vision de ce qui nous est imposé aujourd'hui par l'État. De la même manière, ce débat s'inscrit dans le début de l'exonération de la taxe d'habitation qui serait le début d'une refonte totale de notre fiscalité locale, sur laquelle nous n'avons toujours aucune visibilité et sur laquelle nous sommes toujours dans l'attente de décisions unilatérales de l'État. Donc, quand même, des questionnements autour de notre devenir en termes d'autonomie, notamment fiscale et financière.

Ce budget primitif est spécifique, vous l'avez dit, parce que pour la première année, il n'y a pas de modification du périmètre. Nous relevons également qu'à l'échelle du budget global, les budgets eau potable et assainissement sont des sujets conséquents. Ils représentent plus de la moitié des budgets annexes, soit 162 millions d'euros. Votre fameuse « question secondaire » représente 162 millions d'euros, Monsieur le Président. Cette question représente donc au contraire un fort enjeu financier et c'est bien tout l'enjeu du débat que nous avons sur le mode gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Concernant ce budget primitif principal, nous souhaitons d'abord faire quelques focus sur les dépenses de fonctionnement avec, Claude RAYNAL l'a relevé, l'apparition de ce fameux budget « alloué », qui est peut-être le budget « alouette », pour faire passer des idées qui ne sont pas la réalité, à savoir que, comme il l'a exprimé, les dépenses de fonctionnement ne baissent pas, mais augmentent. Ces dépenses de fonctionnement sont importantes, elles comprennent les versements aux communes qui atteignent les 234 millions d'euros, les dépenses de personnel pour 222 millions d'euros, pour lesquelles il nous est précisé que « si on tient compte des montants remboursés par la Ville de Toulouse et les budgets annexes au budget principal de Toulouse Métropole, le montant de la masse salariale tomberait à 167 M€ ». Il nous paraît difficile d'analyser ces chiffres, et nous sommes preneurs de vos éclaircissements sur ce que vous avez voulu exprimer. Nous relevons surtout dans les dépenses de fonctionnement un budget essentiel, notre contribution au SMTC Tisséo pour le développement de la politique des transports, qui est une des politiques majeures et essentielles pour notre territoire. Nous relevons que cette contribution se maintient une fois de plus cette année. Nous déplorons le fait que vous ne soyez pas déjà dans une montée en puissance de la contribution, malgré les besoins que nous voyons sur le territoire, qui ne se limitent pas à la provision pour la possible et hypothétique future troisième ligne de métro, mais qui concernent également les besoins quotidiens autour de l'amélioration de l'offre de services, notamment de bus. Et donc on s'étonne que vous expliquiez dans votre rapport que la montée en puissance se ferait « de manière importante à partir de 2019 », c'est ce que vous dites. Comment comptez-vous augmenter de manière importante cette contribution à l'avenir, alors même que vous nous expliquez et que vous approuvez le pacte de l'État, qui nous demande de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % ? On n'y est déjà pas aujourd'hui, car il est compliqué de tenir ces engagements. Alors comment comptez-vous, demain, augmenter significativement cette contribution de 100 millions à près de 200 millions d'euros par an, avec quels arbitrages ? Ce serait important d'éclairer l'assemblée sur vos intentions en la matière, parce que nous nous inquiétons justement de cette fuite en avant, et de ce report de la montée en puissance de la contribution pour les transports. Un autre élément important dans les dépenses de fonctionnement, les déchets. Nous relevons que dans les recettes fiscales de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, on a un produit de 102,17 millions d'euros, mais derrière, dans les dépenses allouées aux déchets, on a plus que 81,88 millions d'euros. Ça veut dire que l'ensemble du produit fiscal pourtant dédié à la politique déchets ne va pas complètement au développement de la politique déchets. On a ici un écart de près de 20 millions d'euros ; cette politique mérite pourtant d'être accrue, en matière notamment de réduction des déchets à la source, où il y a encore tant à faire.

En matière de culture, nous voulons pointer, pour en avoir pleine conscience, qu'aujourd'hui, sur un budget global de 79 millions d'euros, on a 26,4 millions d'euros pour l'orchestre et le théâtre du Capitole, soit un tiers de notre budget culture. Nous voulons rappeler l'importance de maintenir l'effort sur la diversité culturelle dans l'ensemble de notre budget et de ne pas, à l'avenir, diminuer ces montants. Un élément encore sur les dépenses de fonctionnement, les frais financiers s'élèvent à 17,7 millions d'euros, dans un contexte que vous dites être de taux bas. On peut donc s'interroger sur l'augmentation que nous pourrions avoir dans les années à venir de ces frais financiers, déjà importants, et qui pourrait impacter aussi sensiblement nos dépenses de fonctionnement.

Un questionnement sur l'épargne, avec votre budget alloué 2017, nous pointons que l'épargne tombe à 24,48 millions, au lieu des 58 millions du budget primitif. Il me semble donc important que vous puissiez nous éclairer sur ce chiffre. Si l'épargne nette tombe à 24 millions d'euros, en réalité, en 2017, et nous le verrons au moment du compte administratif, on peut s'interroger sur le niveau d'épargne que vous projetez pour 2018, qui remonterait à 49 millions d'euros. Donc j'aimerais que vous nous éclairiez aussi sur ces montants, qui peuvent nous inquiéter sur le niveau de notre épargne nette réelle en 2017.

Concernant enfin le volet investissement du budget principal, on constate une montée en puissance. De 421 millions d'euros en 2017, nous passons à 488 millions d'euros. Nous le suivons dans les comptes administratifs, car régulièrement vous mettez en avant que tous les efforts demandés à l'ensemble de nos habitants seraient au service d'un programme d'investissement ambitieux. Donc le suivi de la réalisation, avec le compte administratif 2015-2016, aurait mérité d'être joint à la présente délibération, tout comme la programmation de la réalisation des BP 2017 et 2018 avec ces différentes lignes de la PPI, comme vous l'avez fait sur Toulouse. Cela nous aurait permis de mieux voir et de mieux comprendre, justement, les débats que nous avons eus déjà au moment du débat d'orientation budgétaire, à

savoir la trajectoire de cette programmation pluriannuelle des investissements, qui est en question quand même aujourd'hui, puisque nous sommes passés de 1,4 milliard à 1,8 milliard d'euros. PPIM pour laquelle vous n'avez pas encore présenté votre méthode de travail, comme vous l'aviez évoqué au moment du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), à savoir comment on va requestionner le développement de cette PPI, et comment on va arriver à faire probablement des choix, parce que nous ne croyons pas que nous serons en mesure de supporter cette augmentation de 1,4 à 1,8 milliard d'euros.

Nous souhaitons, là aussi, faire quelques focus sur certaines dépenses d'équipement. Sur la mobilité, on voit bien que dans le budget de 157 millions d'euros, les ramblas sont intégrés pour plus de 8 millions d'euros. C'est donc 8,7 millions d'euros de notre budget métropolitain, qui seront consacrés à un projet pour la Ville de Toulouse, sans qu'aucun débat n'ait été organisé, à ma connaissance, ne serait-ce qu'avec les différents maires.

Un autre investissement important, puisqu'il représente la moitié du budget investissement, est consacré à Montaudran. Il serait quand même important d'avoir une vision à l'échelle de la Métropole, pour s'assurer d'un développement économique harmonieux sur l'ensemble du territoire.

Enfin, nous souhaitons aborder la question des grands projets. Vous savez que ces grands projets nous tiennent à cœur, puisque nous en questionnons un certain nombre. 149 millions d'euros, cela représente quand même un tiers du budget primitif 2018 concernant les investissements, dont 123 millions consacrés au Parc des expositions. Il serait heureux, d'ailleurs, de savoir quelles sont les augmentations éventuelles de ce projet, puisqu'on avait cru comprendre, au moment du débat d'orientations budgétaires que cette enveloppe passait de 300 millions à 492 millions d'euros. Là aussi, relever que concernant les budgets eau et assainissement, ils auraient mérité d'être intégrés dans leur PPI respective dans la présentation, compte tenu des enjeux, là aussi, qualitatifs, sur le devenir notamment des réseaux, et financiers, puisqu'on a un budget d'investissement en matière d'assainissement qui passe de 15,5 millions d'euros à 25,7 millions d'euros en 2018, soit une augmentation de 65 %. Quelle est la programmation pluriannuelle de ces différents investissements, qui comprend notamment une unité de méthanisation à hauteur de 26 millions d'euros ? Ça aurait mérité, là aussi, d'avoir ces éléments de compréhension. En matière d'eau, c'est 12 millions d'euros d'investissement que nous aurons encore cette année. Je relève donc encore l'importance de ces budgets et donc du débat à venir sur les modes de gestion. Dans la même logique de vision consolidée, nous redisons encore, nous le disons à chaque fois, la nécessité d'avoir une consolidation des comptes de fonctionnement et d'investissement de Toulouse Métropole et de Tisséo, voire de la ville de Toulouse, tant ces budgets sont imbriqués. C'est très important, de notre point de vue, d'avoir cette vision consolidée, pour pouvoir mener des débats beaucoup plus en phase avec la réalité. Sur le volet investissement, nous redisons que nous ne partageons pas vos priorités et vos arbitrages, notamment sur le Parc des expositions et sur le provisionnement d'une ligne à grande vitesse illusoire, qui retarde un peu plus chaque jour l'arrivée d'un train à grande vitesse à Toulouse. D'ailleurs, nous pointons ces 492 millions d'euros d'investissements inscrits au budget primitif 2018 ; ils sont largement sous-estimés pour faire croire à une trajectoire soutenable. Nous rappelons que nous ne sommes pas d'accord avec vos priorités. Pour nous, l'effort financier devrait d'ores et déjà être augmenté afin de développer, dès aujourd'hui, des réponses, en matière de transports en commun et de modes doux, l'urgence sociale avec le Grand Projet de Ville, les logements, y compris la question de la réhabilitation énergétique qui est très absente des priorités aujourd'hui affichées, et la question de la diversification économique, sur laquelle aujourd'hui rien n'est engagé. C'est pourquoi vous ne serez pas étonnés que nous ne votions pas ce budget, qui appellerait, en ces temps mouvementés, à proposer des choix plus justes qui prépareraient notre agglomération aux défis de notre temps, mais aussi qui assureraient aujourd'hui les besoins quotidiens de notre territoire.

M. CARLES

Monsieur le Président, comme l'a dit Claude RAYNAL, je pense que ce budget s'inscrit dans un processus de continuité. Ce qui me paraît important, j'avais émis un certain nombre d'inquiétudes à ce sujet, c'est qu'on soit sur un volume d'investissement qui rattrape ce qu'avait été la programmation pluriannuelle. Il est vrai que sur l'augmentation de la fiscalité, on aurait pu modifier l'échéancier. Je pense qu'au bout du compte, quand on voit les trajectoires, on serait arrivé à peu près au même niveau de ce à quoi on a souscrit antérieurement. Moi, je suis beaucoup plus inquiet sur la perspective et l'avenir. Le niveau d'endettement, aujourd'hui autour de 900 millions, un tout petit peu plus, approche le milliard, dont nous avons considéré qu'il était en quelque sorte le plafond de notre niveau d'endettement. Certes,

on va finir ce mandat, on va probablement le finir avec un niveau d'endettement à hauteur de ce milliard d'euros. Même si c'est extrêmement difficile, même s'il va falloir se torturer, je pense qu'il faudra, sur le mandat suivant, tenir cet objectif des 1,2 %. En effet, s'il l'on ne maîtrise pas les dépenses de fonctionnement, avec le niveau d'endettement qui sera celui de la Métropole, nous aurons de fortes difficultés, voire une incapacité à réaliser ce qu'est la vocation de la Métropole, on l'a vu sur ce mandat. La vocation de la Métropole, c'est d'investir ; la vocation de la Métropole, c'est de créer cette dynamique à travers l'investissement. Voilà où se situe mon inquiétude aujourd'hui. Mon inquiétude porte sur la façon dont on va atterrir sur ce mandat au niveau budgétaire. Notre niveau budgétaire sera finalement conforme à la perspective dégagée lors du séminaire financier de ce début du mandat. Ce qui m'inquiète, c'est ce qui peut se passer après, notamment avec les mauvaises surprises que l'on a eues sur le désengagement de l'État. Donc pas d'inquiétude sur ce mandat, ce budget est conforme. C'est pour ça que nous le voterons, du moins certains membres de mon groupe. Néanmoins, la perspective doit nous amener, d'ores et déjà, au cours de l'exercice 2018 et 2019, même si nous ne savons pas qui sera aux responsabilités, à réfléchir sur ce que peuvent être les impacts sur une autre perspective financière, sur d'autres programmations pluriannuelles d'investissement.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Je crois qu'il faut qu'on porte une attention particulière à la partie de ce rapport qui concerne le contexte du budget 2018 et que l'on aille à l'encontre de ce qui nous est présenté. Dans un contexte différent, notamment par rapport aux baisses de dotations, vous nous présentez un budget qui est le même depuis que vous êtes aux responsabilités, avec la brutale augmentation fiscale mise en place à Toulouse et à Toulouse Métropole, de + 15 %, et des non-engagements sur des aspects majeurs répondant pourtant aux demandes de nos concitoyens sur la Métropole. Monsieur MOUDENC, dans votre rapport aujourd'hui, j'ai l'impression que vous contaminez Sacha BRIAND, qui nous avait habitude, lors de présentations antérieures de budgets primitifs, à des interventions un peu plus incisives envers les choix gouvernementaux. Nous souhaiterions d'ailleurs un amendement sur un passage de ce rapport, dans la présentation du contexte économique page 3, avec cette phrase extrêmement bizarre mais que Sacha BRIAND nous expliquera : « Le climat des affaires est désormais très favorable, en particulier dans la zone euro et en France, où il atteint à l'été son plus haut niveau depuis 2011. » Cette phrase qui, à mon sens, ne veut rien dire, pourrait disparaître de cette présentation du budget. Vous savez peut-être que les parlementaires communistes réclament une « COP fiscale ». Je ne sais pas si c'est ce climat des affaires auquel Sacha BRIAND fait allusion dans sa présentation ! Nous, nous demandons une COP fiscale à l'échelle internationale, comme il y a des COP sur le climat, je crois qu'il faut faire attention à la réalité des mots employés. Vous avez alerté, Monsieur le président, sur la situation d'Airbus, qui, on le sait très bien, peut avoir des implications économiques très dures. Et je ne suis pas sûr que le « climat des affaires » soit désormais très favorable, que ce soit à l'échelle internationale ou dans la zone euro. On n'a pas eu le temps de le traiter, les uns et les autres, mais il y a eu un rapport international sur l'augmentation des inégalités depuis les années 80. Elle est bien sûr très forte aux États-Unis, mais aussi en zone euro. Ce rapport, que chacun lira avec intérêt, dénote que la politique globale qui consistait à dire : « On va investir » et la théorie du ruissellement, portée actuellement par le gouvernement, mène à des échecs. On a pu constater, sur une période d'à peu près 40 ans, que l'enrichissement des plus fortunés d'entre nous conduisait, globalement, à l'appauvrissement des pays et de plus de 50 % de leur population. Donc, je souhaiterais effectivement, Monsieur BRIAND, qu'on ait un regard particulier sur ce que vous nous présentez du contexte. Vous vous engagez à contenir le déficit public à 3 % du PIB et, par là même, vous mettez de côté l'alerte de la Commission européenne qui date du 22 novembre. Après, je crois rêver quand vous nous parlez de la « hausse des salaires » ! Vous ne nous dites pourtant rien sur le gel de l'indice ! J'ai regardé tout à l'heure, sur Le Figaro, une étude du cabinet DELOITTE, qui paraît chaque année. Cette étude constate une baisse et une stagnation des salaires dans notre pays. Je vous l'avais dit, Monsieur MOUDENC, nous n'avons pas le même regard sur le vécu des populations. Vous nous aviez présenté un document sur la réussite de la Métropole, lors du dernier Conseil de Métropole et je vous avais alerté sur le fait que dans notre Métropole, il y avait aussi beaucoup de difficultés. Nous avons décidément une lecture différente de ce qu'est la réalité de notre monde à l'échelle internationale, nationale, européenne, ou dans notre propre Métropole. Il me semble

que le passage relatif au contexte économique et l'évolution législative décrivent un monde, peut-être pas imaginaire, mais qui est loin de la réalité.

Je ne reviens pas sur la démonstration qu'a fait notre collègue Claude RAYNAL, concernant le budget alloué ; nous aurons la vérité. Tout comme nous démontrerons, lors du débat sur le compte administratif, que vous n'aviez pas à matraquer fiscalement nos concitoyens. C'est un choix que vous avez fait, qui a été très lourd durant ces quatre années, qui s'allégera peut-être dans les deux années à venir, du fait des décisions gouvernementales, mais qu'aucun des habitants et habitantes de la Métropole ne peut oublier. Malgré ce contexte différent par rapport à 2017, sur les dotations, vous persistez dans les mêmes budgets. Si l'erreur est humaine, persévérer est diabolique ! Et continuer à présenter un budget comme étant un budget drastique face aux décisions gouvernementales, en cette année 2018, et ne pas accorder de pause est plus qu'une erreur, à mon sens.

Je vais raccourcir mon propos, puisque je rejoins les interventions d'Antoine MAURICE, mais on voit bien la manœuvre avec les ramblas par rapport aux budgets de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole. Si c'est accepté par le Conseil, pourquoi pas, mais je ne comprends pas que vous ne mettiez que 8 millions d'euros, même pas, dans le BUN, alors qu'on a une vraie opportunité. Je ne reviendrai pas sur les slogans péjoratifs du type « Monsieur BOUCHON », mais je rappellerai les sollicitations de milliers d'internautes hier, suite aux pannes de métro, sur la situation globale d'asphyxie de l'agglomération. Je crois que Monsieur PÉRÉ parlait de thrombose. La thrombose peut conduire à la mort. Nous, on vous propose d'engager sur le mandat les 160 millions que représentaient le BUN, de mémoire. Mais là, vous ne mettez que 7,8 millions ! Ne serait-ce que pour ça, nous voterons contre ce budget. Il est scandaleux vis-à-vis des besoins de la population métropolitaine. Bien sûr, c'est un vote contre par rapport aux choix fiscaux, que vous assumez et que vous assumerez devant les électeurs. Mais en 2018, alors que vous avez une marge de manœuvre, vous condamnez encore la Métropole à l'asphyxie, notamment dans la zone nord, et je ne reviens pas sur la manière dont vous avez un peu repoussé la porte de 20 millions d'euros que pourrait apporter le Conseil Départemental. Ce n'est pourtant pas une paille et je crois que là encore, c'est une grave erreur. Donc si nous pouvions rectifier à la fois cette phrase sur le climat des affaires, à mon avis malsaine dans cette présentation, et intégrer l'effet d'un effort supplémentaire sur le BUN, nous réviserions alors notre position.

M. CARREIRAS

Je voudrais aborder ce budget sous un angle particulier, mais pas si particulier que ça. Il se trouve qu'il y a quelques jours, avec mon collègue Régis GODEC, nous étions à une réunion publique d'une association de quartier, aux Sept-Deniers, qui s'interrogeait sur l'emplacement d'une station de métro et sur les investissements routiers nécessaires pour éviter la thrombose dans ce quartier. Pourquoi je prends cet exemple-là et cette entrée-là ? Parce qu'une question a été posée par un participant et la question était de savoir si dans les 2,3 milliards du budget de la troisième ligne de métro étaient prévus, justement, tous ces investissements routiers nécessaires d'accompagnement, que ce soit d'aménagement de parkings, d'aménagement de sorties de métro, ou qu'il s'agisse d'échangeurs, de rabattements... Il y a eu beaucoup d'embarras dans la salle puisque ni Tisséo, ni notre collectivité n'étaient représentés par des décideurs. Alors j'ai tenté une réponse, mais je préférerais la vérifier ici. C'est le fait que ne sont pas prévus dans ces 2,3 milliards un certain nombre d'investissements nécessaires sur le volet routier, et j'en veux pour preuve les conclusions de la commission d'enquête sur le PDU, sous réserve de la lire plus attentivement. Les recommandations et réserves qu'elle exprime s'adressent à l'endroit de la Métropole. Elle évoque la faiblesse, dans le PDU, du volet routier et la faiblesse d'une ambition sur les modes doux actifs, piétons, cycles. Les remarques de la commission d'enquête portent donc sur des compétences qui ne relèvent pas de Tisséo, en charge de ce PDU. Donc les questions posées par la commission d'enquête sont posées à la Métropole, et c'est à la Métropole d'y répondre. C'est à la Métropole d'indiquer comment elle va intégrer un certain nombre d'investissements, nécessaires à la mise en œuvre de ce PDU. Et je note que les commissaires enquêteurs, ce n'est pas toujours le cas, ont évité l'approche idéologique sur ces sujets. C'est donc très important, parce qu'une commission d'enquête vient de se terminer, mais une autre va s'ouvrir sur la troisième ligne de métro. D'ailleurs, cette commission d'enquête publique aborde la question du phasage de la troisième ligne de métro, du phasage dans le temps. Or, cette question ne peut pas être étrangère à l'examen que fera demain la future commission d'enquête sur la troisième ligne de métro elle-même. Nous ne sommes donc qu'à une étape du processus.

Cette question sur l'intégration de ces investissements nécessaires au PDU, je me la pose compte tenu du budget qui nous est présenté ici et compte tenu du manque de précision sur l'adaptation et l'évolution nécessaire de notre PPI sur le volet routier, qui va quand même représenter quelques centaines de millions d'euros. Donc il faudrait faire passer le coût de la troisième ligne de métro non pas à 2,3 milliards, mais peut-être à 2,5, 2,6 milliards. Bien évidemment cela n'a pas à figurer au budget 2018, mais ça devrait figurer, me semble-t-il, dans le cadre de cette PPI.

On a évoqué les ramblas et un certain nombre d'investissements qui n'ont pas été réintégrés dans cette PPI que nous avions examinée en début de mandat, sans évoquer les surcoûts des opérations sur les grands projets. Donc c'est une question que je me pose, quand je sais que parallèlement le projet d'amélioration routier de la Métropole, dit PARM, prévoit plus d'1,5 milliard d'euros d'investissements sur le volet routier, alors que notre PPI évoquait, de mémoire, 150 millions d'euros par an. C'est-à-dire que ce projet d'amélioration routier, il nous faudra 10 mandats pour le réaliser ! Donc qu'en est-il de l'intégration de ces dimensions dans le cadre de la PPI, qui encore une fois vont venir consolider le coût réel de la troisième ligne de métro, si on veut qu'elle soit efficiente, et qu'elle ait des rabattements efficaces ? C'est la question que je me pose, sans rentrer dans le détail de la présentation qu'a pu faire par ailleurs Sacha BRIAND du budget, du contexte plus global, et sur le fait de savoir s'il faut que nous contribuions à la baisse des dépenses publiques. Je rappelle quand même ici que 80 % de la réduction des inégalités passent par les dépenses publiques. C'est aussi un élément que nous devrions intégrer à l'échelle de nos collectivités territoriales.

M. BRIAND

Je voulais d'abord rassurer Pierre LACAZE, qui a dû attendre un peu et je m'en excuse, sur la phrase qu'il a mise en exergue, concernant le « climat des affaires ». Dans un rapport de présentation budgétaire, comme on le fait toujours, on évoque le contexte international ou européen au moins. Et je pense qu'il n'est pas absolument inacceptable de citer une note de conjoncture publiée par l'Insee, organisme public, donc dans le périmètre du service public. Lorsque l'Insee évoque le contexte des affaires, nous ne sommes pas encore, je crois, dans des propos qui seraient intolérables, y compris pour votre famille politique. C'est une boutade, mais il s'agissait bel et bien de donner un contexte. Pour M. LACAZE, cette présentation ne serait pas représentative. On ne va pas rentrer dans ce débat trop national mais rester sur ce qui est la vocation de ce budget. Le but de ce rapport, en ce qui nous concerne, et sans renoncer à penser global, mais en ayant d'abord la volonté d'agir local, c'est d'essayer d'apporter un certain nombre de réponses concrètes à des sujets concrets, plutôt qu'à des grands principes, des grandes phrases ou à des dogmatismes. A ce titre, quelques précisions de méthode car ça n'est pas une volonté de modifier des éléments de présentation qui nous ont amenés à mettre en évidence l'alloué 2017. Dans le rapport de présentation, ceux qui ont souhaité les trouver ont vu sans difficulté les montants du Budget Primitif 2017. Simplement, cet alloué a été particulièrement important en 2017, parce qu'il n'y avait pas, dans le budget primitif, tout ce qui était relatif au transfert des services communs, d'où le fait qu'on le mette en évidence. Il y a eu plusieurs modifications au travers des décisions modificatives pour caler ce qui était en nomenclature 011 et 012, de sorte que le budget primitif a été sensiblement modifié. Claude RAYNAL a fait l'effort méthodologique d'enlever en dépenses et en recettes l'attribution de compensation. Par contre, il a probablement omis de le faire pour les transferts départementaux. Lorsqu'on traite à nouveau les différents éléments, et notamment les transferts départementaux, les évolutions qu'il évoque, que je ne conteste pas dans la base, qui ne me posent pas de difficulté, quand bien même ils n'amèneraient pas une baisse de 2,3 des dépenses de fonctionnement, mais une hausse de 1,4, j'assume, je n'ai pas de difficultés, on a une trajectoire qui est une trajectoire de maîtrise. Je n'ai jamais défendu ici une posture qui consistait à dire : « Il faut baisser le budget de fonctionnement ». Je dis qu'il faut maîtriser nos dépenses de fonctionnement ; il faut le faire pour conserver notre autonomie, notre liberté et notre capacité d'action. De ce point de vue-là, je n'ai pas non plus de difficulté à assumer, que depuis 2014, les effectifs globaux de la collectivité seraient, non pas en baisse, non pas en hausse, mais globalement stables. Je crois que le but c'est de ne pas avoir un objectif chiffré, déterminé, aveugle et absurde. Nous essayons, chaque fois que possible, et je l'assume aussi, de supprimer des postes. Et nous faisons en sorte, parce que nous nous fixons cette règle et cette capacité à supprimer des postes, de faire l'effort nécessaire pour, chaque fois que c'est nécessaire, ouvrir les postes qui sont nécessaires aux compétences nouvelles. C'est ce que j'évoquais au travers du principe d'agilité budgétaire. Chaque fois que possible, supprimer des postes, pour pouvoir en créer si néces-

saire. C'est cette logique que nous défendons, bien loin d'un dogmatisme affiché, qui consiste pour certains, malgré tout, systématiquement, à proposer plus de dépenses, plus de dépenses, plus de dépenses comme seule réponse à la problématique de nos sociétés. Le niveau d'épargne, sur 2017, sera plus élevé que celui indiqué, y compris sur l'alloué, parce qu'en fin d'exercice, on a parfois des rôles supplémentaires qui modifient les recettes. Cela ne représente pas de grandes proportions, mais deux, trois points de plus sur les recettes et deux, trois points de moins sur les dépenses, sur un budget de 800 millions, ça fait, tout de suite, une différence significative. Donc j'escompte bien que l'épargne nette de 2017 restera à un haut niveau pour pouvoir boucler le programme de financement et le programme d'investissement.

Une remarque a aussi été faite sur l'écart qu'il y aurait entre les dépenses et les recettes de la TEOM. Je le rappelle, nous avons, sur le budget de déchets ménagers, des dépenses hors budget, si j'ose dire, en tout cas qui n'apparaissent pas dans les lignes directes, qui n'apparaissent pas dans le rapport annuel sur le coût de gestion des déchets, et qui tiennent aux investissements réalisés par le passé, aux charges communes qui ne sont pas refacturées spécifiquement sur cette action, ne serait-ce, par exemple, que les frais immobiliers occupés par le secteur. Nous ne sommes pas, à ce stade, dans une logique de budget annexe. On va y réfléchir, parce qu'à un moment, effectivement, ces écarts ne sont pas justifiables autrement que par le biais d'un budget annexe. Mais pour l'heure, il n'y a pas d'écart ou de bonus, je tiens à tordre le cou à cette idée, qui soit significatif, sur la compétence déchets ménagers. Et lorsqu'on consolide l'ensemble des dépenses et des recettes, on reste sur une logique et un budget équilibré. Il n'y aurait pas de justification et il n'y aurait pas de légitimité à avoir une ressource affectée à la TEOM qui excède le niveau des dépenses de façon pérenne et importante. Ça ne serait pas légitime, et donc il faut qu'on règle ce problème qui est un problème de présentation et qui donne de ces données une lecture légitimement biaisée et critiquable.

Quant à tout ce qui a été dit sur le programme pluriannuel d'investissement métropolitain, sur la PPIM, il n'y a pas d'arbitrage implicite. La PPIM doit être revue au début de l'exercice 2018 pour apporter des clarifications sur l'évolution des différents axes. Pour répondre très clairement, il n'y a pas à ce stade et à ma connaissance de dérapage sur le coût du projet du PEx. Ce passage de l'enveloppe des 300 à 480, c'est parce qu'on a fait rentrer dans un jean taille 36 un volume qui n'est pas tout à fait cohérent par rapport à ce jean ! Au regard de l'évolution et de la consolidation du projet du PEx, qui effectivement excède à lui seul l'enveloppe et compte tenu de l'état d'avancement des deux autres grands projets sur cette enveloppe, qui eux ne sont pas consolidés, on est de fait au-delà de l'enveloppe initiale intégrée dans la PPI. De fait, nous serons un peu mis devant, non pas un arbitrage implicite, puisqu'il y a eu des délibérations de cette assemblée qui ont conforté cette décision, mais devant un fait accompli, nécessaire sur l'enveloppe grands projets. Mais j'ajoute que, de toutes manières, un travail de réexamen de la PPIM sera réalisé au début de l'exercice 2018.

Je voudrais aussi apporter une réponse très claire à la question relative à l'affectation des 20 % des enveloppes locales de la voirie. Dès le départ, ça a été très clair et je pense que les membres du groupe de travail peuvent en témoigner : 90 millions ont été affectés aux aménagements des accès du secteur nord-ouest et dans les différentes zones d'emploi du secteur nord-ouest ; 30 millions ont été affectés sur le secteur sud-est avec la LMSE, la Jonction est, en fonction des évolutions du projet ; 30 millions ont été affectés sur le secteur nord, et principalement sur le BUN. Il est vrai que certains de ces projets n'avancent pas de manière satisfaisante, notamment sur le secteur sud-est. Il faut faire le point, vérifier, consolider ces éléments d'informations, mais en ce qui concerne les crédits affectés au secteur nord-ouest ou sur le BUN, Monsieur LACAZE, évidemment, on n'aura pas 30 millions tous les ans sur le BUN. La PPI prévoyait une trentaine de millions sur le secteur nord et sur le BUN, sur le mandat, nous sommes donc parfaitement en phase avec cela. Sur le logement, une critique a été exprimée. Nous avons eu des retards sur les reversements liés à la délégation d'aide à la pierre. L'État, suite à nos demandes, a fait l'effort d'y remédier mais, sur la politique logement, nous sommes quand même sur des mobilisations de crédits très importants. Je crois qu'on ne peut pas considérer que nous ne serions pas au rendez-vous de nos responsabilités. Des questions ont ensuite été posées sur les PPI suivantes. Grand dieu, faisons déjà cette PPI, assumons la et réglons son évolution en assurant les investissements ! Et lorsque tout sera stabilisé dans la loi de programmation sur l'évolution des finances publiques de l'État, lorsqu'on saura quelles sont clairement les conditions d'encadrement des dépenses de fonctionnement, lorsqu'on saura la position claire de l'État sur le ratio d'endettement, on en tirera toutes les conséquences. Assurément, si demain, nous devons stopper tout endettement, si nous avons

seulement un point d'évolution sur les dépenses, nous aurions de nombreux problèmes à régler. Mais les problèmes sont là pour trouver des solutions. Et depuis 2014, nous avons démontré et d'autres l'ont fait aussi avant nous que, face aux problèmes, parfois on trouve des solutions qu'on n'imaginait pas au début. Nous le ferons donc à l'avenir. Par contre, je veux vous garantir qu'il y a une chose à laquelle on ne renoncera pas, c'est la réalisation des projets nécessaires à notre agglomération, notamment le PDU, notamment la troisième ligne, notamment notre PPIM. Il n'est pas imaginable que des évolutions intervenues en cours de mandat au niveau gouvernemental nous empêchent de réaliser ces projets. Et moi qui probablement participera aux discussions avec l'État sur la contractualisation, je n'accepterai pas qu'une légitimité nationale vienne balayer la légitimité locale. Il y a des accords à trouver, des discussions à avoir, mais légitimité pour légitimité, je ne considérerai pas celle du préfet supérieure à la nôtre ! En ce qui concerne d'ailleurs les questions posées sur la montée de la contribution du SMTC, nous assumons nos responsabilités pour assurer la réalisation de ces projets et du PDU. Nous n'avons pas encore les éléments qui nous permettent de savoir comment nous les assumerons. Nous avons prévu une évolution importante de notre contribution, nous y sommes prêts. Aurons-nous la possibilité juridique de le faire ? Je pense que ce sera le cas. Pour qu'une disposition nationale puisse s'appliquer parfaitement sur tout le territoire, et je souhaite bonne chance aux législateurs, il faudra trouver les modalités d'accompagnement, mais je suis persuadé par avance que nous y parviendrons. Pour répondre à Joël CARREIRAS, le projet de TAE a, dès le départ, exclu d'intégrer toutes les dépenses de réaménagement urbain périphérique. Par le passé, elles avaient été mises à la charge des projets d'aménagement de transports en commun, mais elles ne relèvent pas, de notre point de vue, de ce budget-là. Des études sont en cours, au sein du SMTC et de Toulouse Métropole, pour dresser la ligne de partage. Et nous aurons l'occasion de préciser les montants, qui seront significatifs, probablement de l'ordre de 100 millions d'euros, pour accompagner les émergences directes, notamment, de la troisième ligne. En complément, d'autres études mettront en évidence les conséquences secondaires, plus structurelles qui peuvent intervenir, quand on crée une troisième ligne de métro et elles seront probablement importantes. Un travail est en cours qui permettra d'apprécier ces éléments.

Enfin, je voudrais ajouter deux choses. D'abord, dire que c'est un budget de maîtrise. On peut débattre sur l'ampleur de la maîtrise mais, de toutes manières, nous n'en ferons à la fois jamais assez pour satisfaire Claude RAYNAL et toujours trop pour satisfaire Pierre LACAZE ! Donc je n'ai pas de difficulté à assumer cette position. Ce n'est pas une position de compromis ou de consensus mais une position d'effort permanent. Egalement, j'ai entendu les critiques qui commencent à s'atténuer, sur la question de la fiscalité. Il est toujours compliqué de savoir qui a raison, entre ceux qui aujourd'hui reconnaissent qu'ils étaient conscients de la nécessité de faire évoluer la fiscalité, qui étaient même prêts à en être d'accord et qui ne contestent pas le fait que malgré l'évolution de la fiscalité nous restons, y compris en cumulant avec la ville centre, dans les métropoles urbaines, les moins chers de France. Et ça, c'est une réalité ! Il n'y a pas eu de matraquage ; il n'y a pas eu de violence ou de brutalité. Nous sommes dans les agglomérations les moins chères de France, c'est une réalité. Savoir si nous avons choisi la bonne stratégie, si nous avons raison ou si ceux qui contestent les décisions que nous avons prises avaient raison, c'est difficile de le dire. Mais je crois quand même que les décisions prises par le gouvernement, en matière de réforme de taxe d'habitation, permettront de nous donner raison, a posteriori, et sans que nous ayons pu le prévoir. La réalité, c'est que l'effort que nous avons demandé à un certain nombre de contribuables, dans la mesure et la responsabilité, pour soutenir le développement économique, pour soutenir l'emploi, cet effort va être de fait supprimé par l'État. Tant mieux pour ces contribuables ! Je crois que cela nous donne raison sur la stratégie. Il y a dans la vie des choses qui interviennent, qu'on n'avait pas prévu, qui nous donnent tort ou raison ; celle-ci nous donne raison. Et ce qui nous donne raison également dans ce débat, c'est l'ambition que nous portons. Il faut quand même que nous en ayons collectivement conscience, c'est une ambition d'enfants gâtés, puisque nous sommes proches de Noël. Tous les débats que nous avons montrent que notre problématique consistent à faire des choix, face à des problèmes, certes, importants, mais qui sont liés à notre développement. Quand tant de territoires, tant de secteurs dans notre pays connaissent la crise, la déflation, la perte de démographie, nous avons, nous, comme problème à régler, l'augmentation de la population, la création d'emplois, le besoin d'accompagner le développement des transports. Et je préfère sérieusement que nous ayons des difficultés à assumer cette croissance, que nous ayons des difficultés à gérer ces priorités qui s'additionnent et qui sont nécessaires, plutôt que de devoir gérer une crise permanente où la baisse des ressources et des moyens se cumule à la baisse des ambitions et la dégradation d'un terri-

toire. Oui, nous avons des problèmes d'enfants gâtés, soyons-en heureux ! Et ensemble, tournons-nous toujours vers l'avenir.

M. MAURICE

Merci Monsieur BRIAND pour votre exposé mais je relève que vous évacuez les réponses en ce qui concerne les deux sujets que nous avons mis en avant dans mon propos tout à l'heure. Concernant la PPI, vous m'expliquez que finalement : « Non, ce n'est pas le Parc des expositions qui a augmenté, mais oui, il y a une évolution de consolidation qui fait qu'en fait ça a augmenté. » Vous avez pris l'image du jean taille 36, sans nous dire au final quand est-ce qu'on change de taille et comment on change de jean ? Et c'était ça ma question, Monsieur BRIAND, pour comprendre votre proposition. Je note que vous n'expliquez toujours pas où se trouve l'augmentation de cette partie « grands projets » de 300 millions à 492 millions. J'imagine que ce chiffre de 492 millions, vu sa précision, n'est pas dû au hasard. Ce chiffre, vous ne l'avez pas sorti du chapeau et vous l'avez bien évalué par rapport à une réalité. Je note que vous ne précisez pas ces montants. C'est pourtant ma question et nous avons le droit de demander cet élément, les habitants encore plus. Nous avons le droit de demander quels sont les projets qui sont exponentiels dans ces grands projets. Nous avons le droit de demander de combien le Parc des expositions augmente. Nous avons le droit de demander de combien augmente la provision LGV et de savoir si l'enveloppe du projet Toulouse EuroSud-Ouest (TESO) augmente ou pas. Donc je vous le redemande, merci de répondre.

Concernant la PPI, certes, nous la finançons déjà, mais sans savoir précisément comment on va la financer jusqu'à la fin du mandat. Et je voulais quand même indiquer qu'en tant qu'élus, notre responsabilité c'est aussi de préserver l'avenir. Si nos engagements dans ce mandat, mettent la collectivité dans une situation intenable au prochain mandat, c'est bien de la responsabilité des élus actuels. Nous avons des responsabilités qui vont au-delà des mandats électoraux.

Concernant le SMTC, c'est un élément important qui n'est pas dans la partie investissement. Là-dessus aussi, vous nous expliquez très tranquillement, qu'on trouvera les conditions de contractualisation avec l'État, sous-entendu le fameux pacte avec l'État qui nous demande de ne pas dépasser le 1,2 % des dépenses de fonctionnement. Or, on a démontré que, dès 2017, nous n'avons pas respecté ce cadre, avec 1,4 % de dépenses de fonctionnement. Et vous nous dites tranquillement que, oui, en fait, on ne va pas le respecter. Vous-même vous reconnaissez que ce pacte est intenable, et nous partageons ce point de vue. Mais nous préfererions que vous le disiez avec nous, et plus fortement auprès de l'État. Mais là non plus, vous ne répondez pas à la question. Vous dites : « On verra », avec une position assez fataliste qui estime qu'on trouve toujours des solutions à tout. Mais si c'était le cas, nous n'aurions pas besoin d'être ici à préparer les dossiers. Nous pourrions les gérer au jour le jour, comme ils arrivent. Je ne crois pas que ce soit une position responsable. Donc, constatant que vous n'augmentez pas d'ores et déjà la contribution au SMTC malgré les besoins de transport en commun du quotidien, je ne vois pas comment vous allez passer de 100 à près de 200 millions d'euros dans une enveloppe de dépenses de fonctionnement d'ores et déjà contrainte, sans que vous ayez anticipé sur quoi vont porter les nécessaires arbitrages. Donc je vous repose la question, Monsieur BRIAND, en espérant que vous soyez un peu plus précis maintenant, merci.

M. BRIAND

Pardon, Monsieur MAURICE, si je n'ai pas été précis sur cet aspect des choses. Sur les grands projets, lorsque la PPI a été votée, nous avions une visibilité limitée sur la LGV, contrairement au projet TESO. Le calendrier de réalisation de la concession d'aménagement n'était pas loin d'être finalisé. Sur le PEx, on avait un arbitrage définitif qui n'était pas rendu par l'assemblée. Donc lorsqu'on a fait ce travail de définition de la PPI, il a été proposé de retenir une enveloppe prévisionnelle de 300 millions sur ces trois projets. Progressivement, des évolutions ont été amenées. Pour le projet TESO, des délibérations sont passées en Conseil de Métropole qui ont défini grosso modo le volume des engagements des opérations liées au parvis de la gare, qui ont défini un calendrier de réalisation, qui permet aujourd'hui de dresser une perspective de mobilisation budgétaire sur ce mandat qui se situe autour de 40, 50 millions d'euros, mais ce sont encore des autorisations de programme et des crédits de paiement qu'il faut finaliser par rapport aux dernières conventions adoptées, il y a encore quelques semaines seulement, par le Conseil. Sur la LGV, on doit affiner les crédits sur le mandat en fonction des perspectives. On sait que sur ce mandat, on ne sera pas à des niveaux extrêmement importants. Je rappelle

que nous ne sommes pas maître d'ouvrage de ce projet. On sait ce qu'on doit payer et ce sur quoi on va être appelés sur le tronçon précédent, sur les études, mais on n'a pas « la manette » directe pour affiner les chiffres. C'est précisément le travail que nous devons faire en 2018, mettre à jour ces éléments, au regard des conventions passées, de l'état d'avancement de TESO, de la LGV... Mais ce qui était incontournable, c'est que cette enveloppe de 300 millions TTC, puisque nous sommes en budget public TTC, elle a acté la réalisation du Parc des expositions, dont le budget TTC excède 300 millions. Donc nous allons nécessairement constater un dépassement de l'enveloppe. Mais il n'y a pas de dérapage ni aucune découverte majeure, je pense, sur cette question.

Sur le SMTC, là aussi pardon de n'avoir pas répondu explicitement à votre question. On a décidé, dans le budget 2018, de maintenir la contribution au même niveau que l'année dernière, c'est-à-dire 101,6 millions d'euros. Pourquoi ? Parce qu'en l'état de l'avancement du programme d'investissement du SMTC, de son programme d'exploitation, il n'y a pas besoin d'augmenter cette contribution. Donc on ne va pas l'augmenter alors que le SMTC n'en a pas besoin aujourd'hui. Nous le ferons lorsque le SMTC en aura besoin. En attendant, je préfère conserver l'épargne au niveau de Toulouse Métropole. Vous le savez, Claude RAYNAL l'a dit à de multiples reprises avant moi, l'épargne de Toulouse Métropole ne sera jamais trop importante et c'est elle qui va progressivement contribuer à dégager la capacité à augmenter la contribution due au SMTC. Et consolider notre épargne, c'est de la bonne et saine gestion. Ce qui compte, c'est que nous soyons au rendez-vous de l'évolution de la contribution, et nous y serons ! Parce que je ne suis pas fataliste, je dis que nous trouverons les solutions, parce qu'il faudra bien les trouver. Je ne suis pas fataliste, je suis volontariste ! Il y a des règles du jeu qui changent, nous allons négocier. Le gouvernement lui-même évolue, grâce au travail des associations, et notamment de France urbaine. Dès que sera stabilisé ce qui va devoir être pris en compte, nous le prendrons en compte, en rappelant à l'État que nous portons un programme d'investissement utile au territoire, que nous sommes la quatrième Métropole de France, que nous avons une Métropole qui est celle qui produit le plus de créations nettes d'emplois, que nous sommes la Métropole qui a le plus d'expansion démographique, et que l'État ne peut pas, ne doit pas, n'acceptera pas, nous ne l'accepterons pas en tout cas, de brider ce développement économique au bénéfice d'un ratio stupide parce qu'il est national. Et nous savons que dans le cadre de cette discussion, nous saurons faire comprendre par l'État, qui le sait évidemment, qu'un ratio national doit nécessairement s'appliquer de façon adaptée.

DEL-17-1171 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget principal

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [84 VOIX]**

CONTRE [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

ABSTENTION [40 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, GUERIN, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SANCE, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-17-1172 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe assainissement

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-1173 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe eau potable

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

- DEL-17-1174 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe activités immobilières**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1175 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe IMT**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1176 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Oncopole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1177 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe aérodrome de Lasbordes**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1178 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Fonbeauzard 4 saisons**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1179 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Crématorium**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1180 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Pompes Funèbres**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1181 - Adoption du Budget primitif 2018 - Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
ABSTENTION [9 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

4 Administration

M. MOUDENC

Je voudrais apporter des précisions sur l'élection d'un membre du Bureau. Le nombre de membres du Bureau a été fixé par le Conseil à 68. Suite à l'élection de Monsieur Patrice RODRIGUES en tant que 6^{ème} Vice-Président, lors du Conseil du 9 novembre 2017, un poste de membre du Bureau est devenu vacant. Il convient donc de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection d'un membre du Bureau se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

J'ai reçu la candidature de Claude RAYNAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Pour cette élection, un bulletin uninominal et un bulletin vierge sont mis à disposition des votants. Les scrutateurs pour cette élection sont : Isabelle HARDY et Pascale LABORDE.

Je vous propose de procéder aux opérations de vote.

Ensuite, nous avons à l'ordre du jour l'élection du jury de concours pour la construction d'un crématorium dans le secteur de la Marcaissonne. Il faut élire cinq titulaires et cinq suppléants. Les candidats, sur la liste élaborée en accord avec les groupes, sont les suivants :

Titulaires : Ghislaine DELMOND, Émilien ESNAULT, Dominique FAURE, Gisèle VERNIOL et Ida RUSSO.

Suppléants : Christine ESCOULAN, Marie-Pierre CHAUMETTE, Bernard SOLERA, Jean-Marc BARÈS-CRESCENCE et Jacques DIFFIS.

Y a-t-il d'autres candidatures ou d'autres listes présentées pour ce scrutin ? Il n'y en a pas. Elle est donc adoptée.

DEL-17-1235 - Construction d'un crématorium secteur Marcaissonne – Concours de maîtrise d'œuvre – Désignation des membres élus de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury : élection de cinq titulaires et de cinq suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

.....

Suspension de séance à 13h15

.....

Reprise de séance à 14h20, sous la présidence de M. AUJOLAT

.....

5 Ressources humaines

M. DE LAGOUTINE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Mes chers collègues, il s'agit d'abord de prendre acte de la remise à l'assemblée du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce rapport, vous l'avez reçu et lu, donc, sans le relire in extenso, je vais prendre une minute ou deux pour vous en rappeler le principal. Il est articulé autour de quatre axes. Le premier met en évidence l'enjeu de mixité des métiers, partant du constat que la structuration des emplois à la Métropole est essentiellement masculine, à l'inverse des villes, essentiellement masculine du fait de la surreprésentation des métiers techniques et du fait que dans la société dans laquelle nous vivons, nous assistons à une surreprésentation des hommes dans les métiers techniques. En revanche, il est mis en évidence que pour les agents de catégories A et B, il y a une parfaite mixité.

Le deuxième point montre un accès équilibré des femmes et des hommes aux postes de direction et aux promotions. Les femmes sont très présentes dans l'encadrement et aux postes de direction. L'avancement est équitablement réparti au niveau des échelons et des grades, et s'améliore en termes de promotion interne. Les hommes et les femmes sont formés de manière relativement équitable, avec une légère avance pour les femmes.

Troisième point, des écarts de rémunération plus faibles que la moyenne de la fonction publique territoriale, et majoritairement liés au temps de travail. Evidemment, quand on compare des salaires à temps partiel avec des salaires à temps complet, apparaissent des inégalités.

Enfin, dernier point, un plan d'action mis en œuvre autour de trois priorités : renforcer la mixité des filières métier, harmoniser les parcours professionnels, rééquilibrer les temps de travail. Voilà pour la première délibération.

La deuxième concerne le schéma de mutualisation. Il a été adopté par le Conseil de Métropole le 30 juin 2016, après avis des 37 communes et constitue une feuille de route jusqu'en 2020. Il permet d'intégrer des fonctionnalités nouvelles, qui doivent permettre de générer des économies tout en optimisant la qualité des services. Conformément au code des collectivités territoriales, l'avancement de ce schéma doit faire l'objet d'une communication à son organe délibérant. Je vais donc vous présenter en quelques minutes les nouvelles pratiques de coopération, mises en place depuis la création de la Métropole en 2015, ainsi que les perspectives pour 2018-2020. En 2016, la direction mutualisée des finances Ville de Toulouse / Toulouse Métropole est devenue un service commun, et l'animation de la commission des réformes médicales a été transférée à Toulouse Métropole. Au niveau des sports, les équipements du Stadium et du Palais des sports ont été transférés à la Métropole. Les équipements culturels, Orchestre national du Capitole de Toulouse, Muséum et Zénith ont été également transférés, ainsi que les Pompes funèbres de la Ville de Toulouse. En 2017, après la direction des finances qui l'avait été en 2016, ce sont d'autres directions support, direction générale, direction des ressources humaines, numérique, affaires juridiques, contrôle de gestion, moyens généraux, qui sont devenues des services communs. Après les Pompes funèbres en 2016, c'est la gestion des cimetières de la Ville de Toulouse qui a été transférée à Toulouse Métropole. Par ailleurs, les compétences sociales du Conseil départemental : la prévention spécialisée, la gestion du fonds de solidarité au logement et du fonds d'aide aux jeunes ainsi que les compétences départementales de la voirie, ont été transférées à la Métropole. Enfin, on en a parlé ce matin, Toulouse Métropole s'est dotée de la compétence en termes de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La dernière délibération concerne les heures supplémentaires. Les agents de la voirie du Département ont été transférés à la Métropole avec une organisation du travail spécifique, qui implique le recours à des heures supplémentaires qui vont au-delà du quota de droit commun de 25 heures supplémentaires par mois. Nous vous proposons donc une délibération qui permette d'aller jusqu'à 40 heures, tout simplement pour prendre en compte la réalité actuelle issue des usages au Conseil départemental.

Mme DURRIEU

Je voudrais intervenir sur les trois délibérations que vous venez de présenter, Monsieur DE LAGOUTINE. Tout d'abord, sur le rapport sur l'égalité professionnelle femmes hommes à Toulouse Métropole. Je voudrais redire aujourd'hui que je me félicite de l'obligation qui est maintenant faite aux collectivités de présenter un rapport en matière d'égalité professionnelle femmes hommes, parce que non seulement c'est une question importante pour notre société, mais aussi parce que la collectivité, en tant qu'employeur, a des responsabilités qui rejaillissent sur les mentalités et sur la société tout entière. Donc ce n'est pas une petite question que cette question-là. Pour moi, ce rapport devrait documenter les inégalités professionnelles, recenser les politiques publiques pour l'égalité et donner les orientations à court et à long terme pour l'égalité professionnelle. C'est grosso modo le plan que vous avez fait, mais je voudrais revenir en particulier sur votre intervention. Ces inégalités professionnelles existent bel et bien dans notre collectivité. On ne va pas en être surpris, puisque notre collectivité se situe dans la société française où ces inégalités existent. L'intérêt, c'est aussi de voir l'évolution, au fur et à mesure des années, mais aussi de voir comment la collectivité est en mesure de faire des propositions et d'agir dans le sens inverse de « l'inclinaison naturelle » ou du laisser-faire, qui s'est traduit, au fur et à mesure des années et pas seulement depuis que vous êtes là, Monsieur DE LAGOUTINE. Je vous le dis tout de suite, tout n'est pas de votre responsabilité et je ne voudrais pas trop vous inquiéter. Cependant, je ferai quelques remarques sur ce que vous nous affirmez, en nous disant que par rapport à d'autres secteurs et à d'autres entreprises, on est bien meilleurs. Encore heureux, j'allais vous dire, Monsieur DE LAGOUTINE. Nous sommes la fonction publique, et dans celle-ci, il y a quand même des principes et des valeurs qui, lors de sa création en 1945, avec son statut pour la fonction publique territoriale affirmé en 1984, nous a quand même prémunis du pire des agissements, même s'il peut y en avoir quand même. Mais enfin ce statut nous a prémunis d'un certain laisser-aller et laisser-faire qui effectivement, vous l'avez noté, se traduit aussi dans notre fonction publique. Comme vous, je constate que la mixité dans les professions techniques est difficile, et vous avez entrepris d'avancer dans ce cadre. Une question que peut-être certains considéreront anodine, mais il me semble important qu'il y

ait des vestiaires pour les femmes dans tous les endroits liés au travail technique. Cela implique qu'elles peuvent avoir une place dans ces professions. De ce côté-là, je sais que vous avez entrepris du changement, dont acte. Mais je pense que la mixité ne se gagnera pas qu'avec le vestiaire. Ce sera un long travail, parce que la place des femmes dans ces métiers est compliquée. C'est un travail sur les mentalités. Et en ce sens, la Ville, peut-être la Métropole dans d'autres actions, permettra d'avancer vers les changements de mentalité dans notre société, dans notre Métropole. Ceci dit, je veux revenir sur deux points qui semblent aussi aller de l'avant. Dans les catégories A et B, effectivement, la mixité existe et je cite vos chiffres, avec à peu près 52 % de femmes dans la catégorie A, et 47 % dans la catégorie B. Cependant, au niveau du salaire, ces pourcentages ne se retrouvent pas, puisqu'il y a un écart de salaire pour les femmes dans la catégorie A de 8 % et pour la catégorie B de 11 %. Certes, vous le dites, c'est moindre qu'ailleurs, mais dans la fonction publique, ce genre d'écart ne devrait pas exister. Quand on analyse les choses, pourquoi ces écarts existent ? Le temps partiel ne peut pas tout expliquer, parce que je reprends vos chiffres, il y a à peine 5,7 % des effectifs à temps partiel. Donc ces écarts de salaire ne peuvent pas s'expliquer uniquement par le temps partiel, qui est aussi, de façon prédominante, acquis aux femmes. Les carrières des femmes souffrent aussi du manque de promotion interne, vous le reconnaissez. Et même si depuis un an, la tendance est à l'amélioration, j'agite quand même le signal d'alarme, parce qu'on a les moyens d'agir concrètement pour diminuer cet écart de salaire pour les femmes, et pas seulement par la formation, mais aussi par le choix qui doit être fait, un choix déterminé vers les femmes, non pas qu'il faille appliquer des chartes ni les privilégier. C'est bien sûr à compétences égales que les choses doivent être faites. Mais pour prendre la mesure de l'égalité hommes femmes, il faut savoir comment attribuer ces compétences, et surtout intégrer la question de la place spécifique des femmes dans la société française, avec l'idée que les femmes auront toujours des difficultés parce qu'elles sont en charge le plus souvent des enfants, parce qu'elles ont d'autres pré-occupations. Ce genre de raisonnement amène à de la discrimination. Pour agir vraiment sur la promotion, il faut donc que les questions personnelles et familiales ne rentrent pas en compte dans les mécanismes de promotion. Et ça, c'est une bagarre interne, si j'ose dire, qui doit être menée et impulsée par les élus, par la direction. Ensuite, vous nous dites : « Il y a autant de femmes que d'hommes dans l'encadrement, il y a beaucoup de femmes dans l'encadrement. » Mais moi je remarque que dans l'encadrement on n'en est pas encore à 50 %, puisque à peine 40 % des femmes encadrent effectivement. Il y a peut-être des encadrants en catégorie C, je vous le concède. Mais ceci dit, on n'est pas tout à fait au niveau pour ce qui concerne les directions, l'encadrement. Quant à la direction générale, encore une fois, on remarquera, et vous le dites honnêtement dans votre rapport, qu'il n'y a pas de direction générale attribuée à une femme. Là aussi, un changement de mentalité doit avoir lieu. Par des recrutements externes ou internes, on peut avoir des femmes compétentes pour assurer ces fonctions. Sur votre plan d'action, ce sont plutôt des actions que vous nous présentez, que vous égrenez et que vous commentez. Mais pour moi, il manque un plan d'action plus global qui aborde également les questions budgétaires autour de ce plan d'action, car un plan d'action, vous le savez, ça coûte. Quels moyens la collectivité est prête à mettre, quel engagement financier de la collectivité pour aller vers cette égalité ? Le temps partiel, ce sont généralement les femmes qui le demandent, ce sont les femmes qui l'exercent, mais la question c'est : « Comment peut-on permettre que le temps partiel ne s'impose pas dans la vie familiale des femmes ? » La question est là ! Et en réponse, il faut mettre des moyens pour que justement, le travail n'empêche pas les femmes d'exercer un métier à plein temps. C'est une des questions. Comment on aide les couples à surmonter ce genre de difficultés ? Parce que ces difficultés existent, on ne va pas les nier. Il est important pour le développement de tout le monde que les enfants soient pris en charge de façon harmonieuse dans un couple. Donc ces questions-là trouvent aussi des réponses dans des moyens supplémentaires, pour inciter des temps partiels aussi bien au bénéfice des hommes que des femmes. Mais ça ne solutionnerait que partiellement la question si les hommes à temps partiel avaient, eux aussi, des problèmes et des écarts de salaire. Ces questions doivent donc être aujourd'hui envisagées d'un point de vue financier également. Il est important de savoir comment on peut être plus à l'offensive sur ces questions.

J'ai également des questions sur les autres délibérations.

M. AUJOLAT

Ça fait déjà dix minutes, Madame...

M. DURRIEU

Je vais avoir vite fait, Monsieur le président, mais les questions d'égalité hommes femmes sont des questions importantes dans notre société.

M. AUJOLAT

Nous en sommes tous convaincus.

M. DURRIEU

Sur la délibération 3.2 relative à la mutualisation, nous ne la voterons pas, parce que nous sommes opposés au dogme libéral qui consiste à dire qu'on peut faire des économies, de personnel en particulier, tout en améliorant le service public. La mutualisation, nous la croyons nécessaire, mais nous ne pouvons pas accepter quand, dans les premières lignes de la délibération, il est dit que les économies de postes permettront d'améliorer le service. Nous ne pourrions donc pas voter cette délibération.

Ensuite, sur la délibération 3.5, vous permettez le recours aux heures supplémentaires indemnisées de manière correcte, on ne va pas vous dire qu'on est contre. C'est la justice mais nous ne voudrions pas que les heures supplémentaires masquent un manque d'effectifs certain, dans ces métiers qui sont des métiers pénibles, essentiellement masculins d'ailleurs. Et je ne pense pas que cela aide la société française à se développer de façon harmonieuse et dans l'égalité hommes et femmes si l'on se contente de dire : « Les hommes gagneront un peu plus de sous, au détriment de leur vie privée et de leur vie personnelle et familiale. » Non ! Nous sommes pour davantage de personnel si le besoin se fait véritablement sentir. Bien sûr, des ajustements saisonniers entrent en compte mais on devrait pouvoir faire ces ajustements financiers sans avoir à avoir recours à des heures supplémentaires, même si, dans un certain volume, elles peuvent être acceptables. Mais là, 40 heures par mois, c'est des volumes qui me semblent disproportionnés. Si je me place d'un point de vue de la santé des agents, cela ne va pas dans le bon sens. Donc nous nous abstiendrons pour la 3.5 et la 3.2.

Mme RAMOS

Monsieur le président, mes chers collègues. Quelques remarques au nom du groupe Métropole citoyenne sur ce rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. D'abord je souhaite dire que ce type de délibération n'est pas une contrainte, ni une procédure par laquelle il faut passer, mais une véritable chance de se pencher collectivement sur la question de l'égalité. C'est un débat qui traverse notre société aujourd'hui plus qu'hier et nous devons avec enthousiasme y prendre part. Je voudrais faire trois remarques. Il y a d'abord dans ce rapport l'expression d'une volonté évidente pour assurer la mixité des métiers que nous proposons et pour sensibiliser les différentes directions. Malheureusement, aucune donnée chiffrée sur les recrutements de ces trois dernières années ne sont présentes dans le rapport, difficile dans ces conditions de voir comment cette volonté est traduite dans la pratique. En matière d'avancement, nous constatons une situation qui se dégrade. Les femmes représentent 26 % des effectifs et 24 % des avancements. Il faut faire preuve de plus de détermination et sortir de ce statu quo. Notre Métropole n'offre pas le meilleur exemple, lorsque 100 % de la direction générale est masculine. C'est une mauvaise situation qui ne renvoie pas une image de la Métropole ouverte et dynamique que nous voulons incarner. En conclusion, il est évident qu'au-delà des bonnes intentions, notre Métropole doit agir de manière significative, mettre nos actes en conformité avec nos paroles. Par ailleurs, au-delà de notre propre administration, je pense qu'il y a suffisamment de compétences pour nos actions en faveur de la promotion de l'égalité femmes hommes dans notre société, c'est aussi vers cette ambition que notre groupe propose de se tourner. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme TOUCHEFEU

Mes chers collègues, au nom du groupe socialiste de Toulouse Métropole, j'interviendrai, moi aussi, sur ce rapport égalité hommes-femmes. La loi a du bon, puisqu'elle nous oblige à ce temps d'échange et de discussions. Nous apprenons ainsi que les effectifs féminins de Toulouse Métropole sont passés de 22 à 26 %. Si on peut douter du fait que cette évolution soit le fruit du travail engagé, c'est important que nous puissions regarder ces chiffres. Ce qui est sûr, c'est que le rapport de cette année est plus intéressant, plus fourni, mieux présenté que celui de l'an dernier. Et nous ne doutons pas que celui de

l'an prochain sera encore mieux et que, par exemple, il intégrera ce que prévoit la loi, c'est-à-dire un deuxième volet sur les politiques publiques menées en direction des publics en matière d'égalité hommes-femmes. Car pour la deuxième fois, ce volet est inexistant. Nous ne doutons pas non plus que vous prendrez toutes nos remarques comme une manière d'améliorer ce rapport, pour qu'il soit véritablement un outil de travail. On parle de rapport comparé sur la question de l'égalité mais la question n'est pas de comparer avec le « pire ». La question, c'est bien de comparer et d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes. Et ceux qui ont lu le rapport me comprendront ; il ne suffit pas de dire que c'est moins bien ailleurs pour penser que c'est l'horizon indépassable que nous devons nous fixer ! Et toutes les remarques que nous allons faire, je pense important que vous les entendiez, pas simplement pour vous en défendre, mais pour considérer qu'elles sont à même de conforter le volontarisme que nous devons tous et toutes avoir sur la question. L'an dernier, vous pointiez, et nous pointions avec vous deux éléments principaux : la non-mixité des métiers, les problèmes de différenciation et de disparité dans les promotions internes et la question du temps de travail et du temps partiel. Fort heureusement, vous reprenez ces trois sujets. Donc il s'agit bien d'avoir des rapports qui, chaque année, nous permettent de voir les évolutions sur les sujets qui ont été pointés les années précédentes.

Sur la première question de la non-mixité, vous en établissez une cause avant tout sociétale. Je pense qu'il est temps d'entrer bien plus avant dans le sujet, qu'il ne suffit pas de regarder par catégories, A, B, C, ou par filières, technique, administrative, culturelle, etc. Il faut regarder véritablement dans les métiers pour comprendre où est la difficulté. Parce qu'il ne suffira pas de dire chaque année : « Il y a une raison sociétale, donc ce n'est pas de notre faute », pour qu'on puisse véritablement avancer dans nos objectifs. Est-ce qu'il y a un problème de vivier sur certains métiers ? C'est-à-dire pas assez de candidatures, ou est-ce qu'il y a un problème de capacité de nos propres services à accueillir dans ces métiers des gens de sexe différent ? Dans cette perspective, il faut que nous regardions plus avant et nous donner des objectifs. Dans quels domaines, dans quels métiers la mixité est-elle non seulement le plus en retard, mais aussi là où nous aurions un intérêt fort à avoir plus de parité, plus de mixité ? Y compris par rapport aux services rendus, aux compétences, à la diversité des profils des salariés et des collaborateurs. Je pense donc qu'il va falloir produire des rapports qui nous permettent véritablement de se donner des objectifs. Je vous tends un peu la perche ; vous dites avoir fait quelques travaux d'aménagement dans certains services. Je crois qu'il aurait été intéressant de dire lesquels sont concernés et à quels niveaux. Le seul exemple que vous donnez a consisté à créer des vestiaires pour les hommes dans les métiers où il y a beaucoup de femmes, ce qui est tout à fait vrai. Je suppose que c'est tout aussi vrai dans l'autre sens. Mais c'est amusant que vous donniez ce sens-là d'abord.

Le deuxième problème que vous fixiez précédemment et qui était levé, c'était la question des promotions internes. C'est une responsabilité très forte dans la fonction publique car c'est effectivement sur les promotions internes que la collectivité peut définir ses propres politiques et règles internes. Nous le redisons, vous le redites aussi ; il n'est pas admissible que pour les catégories B, les hommes représentent 47 % des promotions internes alors que les femmes en bénéficient à hauteur de 29 %. Et dans les catégories C, les femmes représentent 15 % de cette catégorie mais 3 % seulement des promotions internes. Donc là, véritablement, je crois qu'il ne faut pas se contenter de dire : « Ça va mieux ! ». Vous dites avoir engagé un travail mais il aurait été intéressant d'étudier les travaux qui ont été présentés en comité technique et peut-être les mettre en annexe, parce que le diable se cache dans les détails. Qu'est-ce qui faisait que jusqu'à présent, ces promotions internes défavorisaient les femmes et favorisaient les hommes ? Est-ce qu'il y a eu une évaluation de ces mécanismes ? Vous savez, ces mécanismes invisibles qui font que, quand bien même on ne le souhaite pas, on discrimine. C'est bien une réflexion que doit mener la fonction publique, où les règles sont censées être les mêmes pour tout le monde, hommes et femmes. Mais au bout du compte, c'est quand même discriminant pour les femmes. Donc il faut aller à l'intérieur de tous les processus pour voir où se posent les discriminations. Dans les promotions internes, je vois que vous avez fait un travail pour objectiver les critères de promotion. Je crois qu'il faut le mettre sur la table. Vous dites que vous ne prenez aucunement en compte la notion de genre, ce qui laisse entendre qu'avant, c'était le cas. J'espère que non. Ou alors, ça l'était de manière invisible, et c'est bien ce qu'il faut rendre visible. Là aussi, il serait intéressant de présenter la méthodologie de travail que vous avez ou allez adopter pour que véritablement, l'année prochaine, on n'ait pas cette telle disparité sur la question des promotions internes.

Mes collègues ont soulevé la question des postes de direction, notamment de la direction générale parmi laquelle il n'y a pas de femme. Mes collègues l'ont dit, ce n'est pas bon pour l'image, ce n'est pas

bon pour la réalité et c'est une régression. Il faut le dire car il ya déjà eu une parité presque parfaite au niveau des directions générales. C'est donc qu'à un moment, il y a eu un manque d'attention sur le fait qu'il est important, dans une collectivité, que la direction générale soit paritaire.

Le temps partiel est une question importante parce que, comme vous l'annoncez, cela inclut un regard sur la question des salaires et vous donnez d'ailleurs la question des temps partiels principale cause des discriminations de salaires. Là, aussi, je crois qu'il est temps d'aller plus avant. Nous avons bien noté que vous mettiez des guillemets à « temps choisi », parce qu'on sait bien que pour la plupart des femmes, ce n'est pas un choix, même si c'est elles qui le demandent. Donc nous l'avions demandé l'an dernier, je pense qu'il est temps de conduire un audit, une évaluation auprès des personnels pour comprendre la réalité de cette nécessité de temps choisi. Par ailleurs, vous donnez la perspective de développer le télétravail, mais sans en dire plus. Moi, je suis très interrogative sur cette question mais je trouverais intéressant que nous puissions échanger là-dessus. Est-ce que le travail pendulaire, le télétravail, est aujourd'hui un objectif pour les personnels de Toulouse Métropole, en particulier pour les femmes ?

Avant-dernière remarque, je pense qu'un nouveau chantier, un nouveau paragraphe devrait être inclus. C'est la question du harcèlement. Mes chers collègues, nous avons vécu il y a deux mois une prise de conscience planétaire du fait que les femmes n'acceptaient plus toutes les violences, les harcèlements. Quand je dis « violences », ce n'est pas forcément les pires violences, mais toutes les situations qui, au quotidien, font qu'elles sont rabaisées, humiliées. Et malheureusement, même si dans notre collectivité, on peut penser qu'il y a un cadre de travail apaisé, je crains qu'elle ne soit pas tout à fait en dehors de cette réalité de harcèlement au travail. Et je pense qu'il serait aujourd'hui nécessaire d'ouvrir un nouveau chapitre, que je vous demande donc d'inscrire dans le rapport de l'année prochaine. Tant mieux si l'on se rend compte finalement que ce n'est pas un problème au sein de Toulouse Métropole, mais ça m'étonnerait qu'il soit complètement absent. Je pense donc important de l'évaluer.

Enfin, mes collègues l'ont souligné, nous allons prendre acte de ce rapport après avoir voté le budget. La loi dit que ce rapport doit être présenté avant le débat budgétaire. L'année dernière, d'ailleurs, on l'avait eu au moment des orientations budgétaires. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, ça n'a pas beaucoup d'importance puisque, effectivement, il n'y a aucune incidence budgétaire dans ce rapport. Aucune indication sur les moyens financiers engagés pour faire avancer l'égalité hommes-femmes dans notre cité. Mais nous espérons que, conformément au décret, ce rapport permette à terme d'identifier et de budgétiser les mesures prises, non seulement pour faire avancer l'égalité hommes-femmes au niveau des personnels, mais aussi dans les politiques publiques.

Toute dernière remarque, pour faire avancer les politiques publiques, il faut déjà avoir des indicateurs qui permettent de situer la place des femmes. Dans le mémento métropolitain qui nous a été distribué ce matin mais j'ai aussi regardé hier soir « Toulouse en chiffres », pour bien vérifier ce que je disais, nous avons très peu de données qui intègrent la question des hommes et des femmes. Par exemple, sur les bénéficiaires du RSA, combien d'hommes, combien de femmes ? Sur les personnes qui prennent les transports publics pour aller au travail, quelle proportion d'hommes et de femmes ? Sur les temps de travail, les temps de trajet, idem. Sur les taux de chômage aussi, notamment en comparant aux villes environnantes. Je pense que toutes ces questions mériteraient d'intégrer ces données sexuées, nous y gagnerions pour éclairer et orienter nos politiques publiques.

M. DE LAGOUTINE

Sur la question du rapport sur l'égalité professionnelle, je voudrais tout d'abord vous remercier de l'attention que vous avez portée à ce rapport, et vous remercier d'avoir souligné la qualité de celui-ci, même si, bien entendu, il est perfectible. Comme vous l'avez noté, c'est un exercice nouveau. Le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ou les femmes et les hommes, est un vieux combat, vieux comme le monde. Dans notre République, il a été inscrit dans le préambule de la constitution de la IV^{ème} République et depuis, de nombreuses lois sont venues faire avancer cette question de l'égalité. Je conviens tout à fait avec vous que nous avons encore beaucoup de chemin à accomplir, et je crois qu'il y a un consensus partagé par l'ensemble des organisations politiques sur cette question. Donc je partage les constats et les remarques que vous avez faits, même si, en ce qui me concerne, évidemment, il n'y aura pas les mêmes sous-entendus parce que nous sommes dans une assemblée politique, donc il faut bien qu'il y ait quelques mises en cause de temps en temps, c'est ainsi que fonctionne la démocratie.

Sur la dernière question que vous avez soulevée, Madame TOUCHEFEU, concernant le harcèlement, effectivement, nous avons, comme toute organisation, de mauvaises pratiques. Il faut travailler sur le changement de mentalités, car certains comportements, sans être du harcèlement sexuel, sont du harcèlement sexiste. Notamment dans les métiers les plus techniques. Il faut faire évoluer les mentalités. L'armée a d'ailleurs réussi à le faire ; il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas nous aussi, même si, comme vous l'avez souligné les unes et les autres, notre statut de fonction publique territoriale nous protège par rapport à beaucoup de choses. Et c'est pour cela, effectivement, que nous sommes bien moins mauvais, si vous préférez ce terme plutôt que « meilleurs » que d'autres, en termes de rapports d'égalité.

En ce qui concerne le schéma de mutualisation, on a déjà eu ce débat, Madame DURRIEU, nous n'avons pas la même conception de l'économie. Nous, nous sommes aux affaires, nous savons que nous avons un budget à respecter, qu'on ne peut pas dépenser plus que ce qu'on gagne. On n'a pas exactement la même appréciation sur ce point, mais là aussi, ça fait partie du débat démocratique.

DEL-17-1167 - Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Toulouse Métropole

⇒ *LE CONSEIL PREND ACTE DU RAPPORT*

DEL-17-1076 - Présentation du rapport du schéma de mutualisation

⇒ *LE CONSEIL PREND ACTE DU RAPPORT*

DEL-17-1120 - Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-17-1121 - Orchestre du Capitole - Tournée au Japon du 12 au 22 mars 2018 : modalités d'indemnisation des frais de déplacement des musiciens

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-17-1249 - Heures supplémentaires - Autorisation de dépassement du plafond réglementaire

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

⇒ *LE CONSEIL PREND ACTE DU RAPPORT*

6 Administration

M. AUJOLAT

En ce qui concerne les désignations de représentants, il s'agit de désigner, au sein de la Commission consultative issue de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (SDEHG), 11 conseillers métropolitains supplémentaires, en plus de ceux désignés par délibération du 17 décembre 2015. Il est proposé, en accord avec les groupes, les candidats suivants :

ARMENGAUD Roselyne

GUERIN Philippe

PLANTADE Philippe

CHOLLET François

ZONABEND Aviv

MAURICE Antoine

DEL COL Daniel

CROQUETTE Martine

MERIC Laurent

MAUREL Lysiane

MOURGUE Josiane

Il convient également de désigner, au sein du Conseil d'administration de la SPL ZeFil, Infrastructures numériques parmi les 7 titulaires de Toulouse Métropole, deux remplacements :

Sacha BRIAND, en remplacement de M. Grass

Patrick BEISSEL en remplacement de Mme COSTES DANDURAND

Les autres titulaires n'étant pas modifiés :

Julie ESCUDIER

Robert MEDINA

Joseph CARLES

Michel ALVINERIE

Dominique FAURE

M. TRAUTMANN présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Pour la Halle des mécaniques, Francis GRASS interviendra également puisque c'est lui qui a mené toute la négociation avec le candidat à cette Délégation de Service Public.

En ce qui concerne la concession pour l'exploitation et le développement du téléski nautique, vous savez qu'en 1992, la Ville de Toulouse avait construit ce téléski à Sesquières. Il arrive aujourd'hui en bout de course. Il faut donc le remplacer et en profiter pour construire un bâtiment adjacent de 150 mètres carrés avec 50 mètres carrés de terrasse. Il est proposé que ceci soit fait sous forme de concession, c'est-à-dire que ce soit réalisé par des partenaires privés, essentiellement avec du financement privé, et ce pour une durée de 20 ans.

Pour la Halle des mécaniques, comme je vous disais, il s'agit d'une délégation de service public, avec un partenaire unique, qui a été choisi lors de la précédente mandature. La grande halle s'appelle la Halle des machines. Elle est située dans la ZAC de Montaudran. C'est une halle de création, d'exposition, de manipulation des machines. En principe, 200 machines pourraient y être exposées et régulièrement changées, pour donner une animation à ce lieu. Il s'agit donc d'un spectacle vivant de machines, comme la Cité de l'espace. Le bâtiment fait 5 200 mètres carrés avec une grande halle de 2 700 mètres carrés, un espace bar-restaurant, des espaces extérieurs. Les hypothèses de fréquentation mises en avant par le délégataire sont de 250 000 à 300 000 spectateurs par an, soit, sur la durée de la délégation, d'une dizaine d'années, 2,6 millions de spectateurs. Le délégataire, c'est la compagnie de La Machine, opérateur unique au monde, fondé par François DELAROZIERE. La compagnie est installée à Nantes, mais également à Tournefeuille, ainsi qu'on le verra plus loin. Vous connaissez tous les projets qu'il a menés. C'est une association reconnue, dont l'histoire a commencée ici avec la troupe « Royal de Luxe » et ses machines monumentales. Elle se produit en France et à l'étranger, à Liverpool, à Yokohama, à Ottawa, et bientôt à Toulouse.

M. GRASS

Ce projet s'intègre dans le projet de la Piste des Géants, à la fois sur le volet aéronautique et sur le volet Halle des machines. Ce qui est proposé au vote aujourd'hui est l'aboutissement d'un long processus, puisqu'il a fallu remettre en phase juridiquement un projet qui présentait pas mal de risques. Nous avons opté pour ce cadre, celui d'une délégation de service public. C'est un processus qui responsabilise la Compagnie La Machine, qui sera donc l'opérateur et la métropole qui, en tant que délégant, met à disposition les installations. C'est un contrat effectivement équilibré, où chacun a sa part de responsabilités et de risques. La négociation, dont on avait d'ailleurs voté le principe il y a un an jour pour jour, a duré toute cette année et elle aboutit à la proposition qui vous est faite. De manière concrète, c'est un contrat de 10 ans, qui va démarrer normalement en janvier 2018. Elle englobe une première période de préfiguration de 10 mois, qui permettra notamment de réaliser les aménagements intérieurs. Ensuite, à partir de l'automne, autour de novembre 2018, viendra la partie exploitation de la halle. J'ajoute qu'avant le démarrage de l'exploitation commerciale sera offert à de nombreux visiteurs, un spectacle créé par la Compagnie La Machine. Il représentera un peu l'ouverture officielle de l'ensemble de ce site de la Piste des Géants. L'activité de la Halle des machines, en dehors du spectacle, consiste à assurer une animation permanente, tout au long de l'année. La gestion de la halle c'est, bien sûr, l'aspect commercialisation, « aux risques et périls » du délégataire. Bien sûr, comme c'est une DSP, nous avons un certain nombre d'exigences de service public imposées par Toulouse Métropole, notamment une continuité de la programmation culturelle, à travers les expositions de différentes ma-

chines. Je précise qu'il y aura plusieurs centaines de machines exposées, pour un inventaire d'un millier de machines. Toutes ne seront donc pas présentes simultanément. Toulouse Métropole a aussi, bien sûr, imposé une démarche de développement durable.

Au plan concret et économique, nous avons un montant annuel de la compensation qui est de 632 000 euros hors taxes par an. Par ailleurs, des redevances sont imposées par le montage juridique et financier. Les travaux d'investissements ont pu être intégrés au contrat de DSP, ce qui était aussi un des avantages de ce montage, alors qu'auparavant, on avait des risques importants de requalification en marché public. A cela s'ajoutent les redevances d'occupation de 50 000 euros et des frais de gestion de 5 000 euros. Si l'on déduit les redevances de la contribution que j'évoquais tout à l'heure, on aura une contribution nette de 577 000 euros. Tout ceci pour une fréquentation estimée, en début de contrat, à 240 000 personnes. Au vu de ce qui se passe dans d'autres endroits comme à Nantes, c'est une estimation qu'on peut considérer comme prudente, et on espère évidemment faire mieux. Donc, au vu de cette fréquentation, c'est une contribution qui reste modeste. Dans les années 2012-2013, la contribution qui avait été estimée et dont j'avais pris connaissance en 2014, c'était entre 600 000 et 800 000 euros. Là, on sera à 577 000 euros. En ce qui concerne les tarifs, on est sur des tarifs de base qui sont, et c'est un des intérêts de ce projet, très voisins de ceux proposés dans les musées. C'est un tarif de base à 9 euros pour la Halle des machines ou pour la déambulation sur une machine. Des tarifs réduits sont proposés à 6,50 ou à 4,50 € suivant les âges et une gratuité en dessous de 4 ans. Des tarifs combinés permettront de coupler la visite de la Halle et une déambulation. En complément, nous développerons probablement des tarifs combinés avec d'autres établissements culturels. Celui, très voisin, de la Piste des Géants aéronautiques, la Cité de l'espace, par exemple, et d'autres. On a évidemment la volonté de promouvoir des combinaisons entre les différents lieux culturels. Voilà pour les tarifs, qui, bien sûr, conditionnent l'équilibre économique global de la DSP.

C'est un projet original, qui allie un domaine un peu féérique, et des technologies parmi les plus avancées en matière de mécanique, de robotique, d'électronique ou de numérique. En même temps, il y a un lien avec la partie aéronautique, située au bord de cette piste historique, la mémoire de cette aventure humaine et technologique de l'aviation, qui a démarré en 1918 et dont nous fêterons le centenaire l'année prochaine. Voilà pour ce contrat proposé à votre approbation.

M. COHEN

Je ne reviendrai pas sur le projet, puisque je peux considérer qu'à part quelques détails que je n'ai pas perçus, c'est celui que nous avons lancé. Je suis heureux d'entendre Monsieur TRAUTMANN dire que c'est un délégataire pratiquement unique dans le monde. Ce n'est pas ce que j'avais entendu il y a quatre ans, quand on évoquait un projet comme le résultat d'un « copinage ». Ces trois ans ont vraiment amené tout le monde à prendre conscience que ce projet est une vraie originalité, une vraie richesse culturelle, une vraie attractivité touristique, et qu'il complète très bien le projet qui va développer ce territoire, en particulier avec la mémoire de l'Aéropostale, et l'ensemble des projets tournant autour de l'Aéropostale. Donc, évidemment, je ne peux que me féliciter de cette décision. Par contre, je n'ai pas bien compris, mais peut-être que je ne l'ai pas bien étudié ; nous avons décidé, en conseil d'administration de la Cité de l'espace, mais également ici, au dernier Conseil de la Métropole, d'une délégation de service public qui couvrait la gestion de la Cité de l'espace et en même temps ce qu'on appelait la Piste des Géants, qui, pour moi, représentait la mémoire de l'Aéropostale et La Machine. Aujourd'hui, on repasse une délégation de service public pour le bâtiment lui-même. Je voudrais avoir des précisions sur les montants de délégation de service public, en particulier les niveaux des aides de la Métropole pour ce que nous avons appelé l'ensemble de la Piste des Géants. Je crois qu'ils étaient de 1,2 million qui se rajoutait aux 4,6 ou 4,8 millions donnés chaque année et depuis des années à la Cité de l'espace. Aujourd'hui, on nous fait voter une délégation de service public, avec une subvention de l'ordre de 900 000 euros. Donc la question que je pose, c'est celle de la cohérence des deux DSP.

Depuis longtemps, je suis convaincu qu'il fallait développer cet emplacement, car ce territoire avait besoin d'une mixité, d'une diversité et d'une attractivité. Et, contrairement à ce que j'entends, le projet avait été étudié. D'ailleurs, une étude datant de fin 2013 avait repris l'essentiel de ce que je crois être le projet de l'Aéropostale actuel, y compris avec la nécessaire synergie des deux projets. On parle de 60 000 visiteurs pour l'Aéropostale. Je suis convaincu que les premiers chiffres, qui donnaient 10 à 15 000 visiteurs pour le seul projet de l'Aéropostale ne peuvent, évidemment, que profiter de la dynamique de La Machine, et donc globalement profiter de ses 300 000 ou 280 000 visiteurs par an. En ce

qui me concerne, l'économie générale du projet me convient. Ce que je ne saisis pas bien, c'est l'articulation entre les différentes DSP. C'est d'autant plus important qu'on a appris hier en conseil d'administration qu'un travail été lancé autour de la recherche du nom du projet, ou plutôt des noms. J'insiste sur ce point, parce que la Cité de l'espace a su créer dans le temps une vraie identité, une vraie visibilité, y compris sur le plan international et La Machine, vue de Nantes, on voit bien ce qu'elle a su créer. Il faudra donc arriver à donner aux projets et leur articulation un nom lisible et visible. Comme vous le dites souvent, c'est un élément important.

M. GODEC

Une intervention du groupe des élus écologistes et quelques questions sur la délégation de service public. Tout d'abord, une intervention pour se réjouir du retour de l'esprit de Royal de Luxe, au travers du projet de François DELAROZIERE dans la ville de Toulouse, qui a quand même su accueillir ces créateurs il y a fort longtemps, mais n'a pas su les garder. Evidemment, nous pouvons nous réjouir de ce retour et de cet élément concret dans les perspectives culturelles et dans la construction culturelle de la Ville de Toulouse, et plus largement de la Métropole. Parce que sur l'ensemble du mandat, en vérité, ce sera l'une des seules concrétisations et, effectivement, dans la continuité d'un projet initié par l'équipe précédente. Si on regarde l'ensemble des projets abandonnés, la Cité de la danse, le projet de lieu dédié de la culture urbaine prévu au niveau du cinéma des Nouveautés, la Maison de l'image, il y a plus d'abandons de projets culturels que de continuité. Mais ici c'est le cas et cela nous réjouit.

Sur la délégation elle-même, ce qui peut nous interroger, ce sont les éléments budgétaires qui peuvent paraître importants, notamment pour les autres acteurs culturels qui ont des besoins, eux-aussi. Sur cette délégation, on envisage 260 000 visiteurs par an. Tout à l'heure, Francis GRASS l'a qualifié de raisonnable. J'ai noté que dans les annexes de la délibération, c'est plutôt un chiffre qui est qualifié d'ambitieux. Or ces 260 000 visiteurs par an sont nécessaires à l'équilibre de l'opération. La subvention d'équilibre, qui, elle, s'élève à près de 6 millions d'euros sur le temps de la concession, est-elle fixe ou est-elle variable ? Si ces 260 000 visiteurs par an ne sont pas au rendez-vous du projet, comment la collectivité locale pourra-t-elle se positionner ? Est-ce que ces éléments de 6 millions d'euros sur 10 ans sont des éléments fixes ou des éléments qui seront à réévaluer en fonction du succès du projet ? Par ailleurs, 6 millions d'euros, c'est, me semble-t-il, un budget qui a été amputé à d'autres acteurs culturels, des « Nouveaux territoires de l'art », notamment Mix'Art Myrys et son projet de réinstallation dans des locaux aux normes, programmée au niveau des halles de la Cartoucherie. Ce projet a été abandonné et, que je sache, il n'est pas à ce jour reprogrammé. On parle de travaux éventuels sur site, mais aujourd'hui, nous n'avons pas d'évaluation budgétaire d'un projet de mise aux normes. Et on oblige un opérateur tel que Mix'Art Myrys à accueillir, dans des conditions de sécurité déplorables, un public sur un équipement qui est pourtant métropolitain. Donc nous aimerions avoir quelques éléments d'éclaircissement sur ce budget et les conséquences pour les autres acteurs culturels.

M. BARÈS-CRESCENCE

Nous, on aurait aimé savoir ce qui a nécessité trois ans et demi de discussions avec La Machine. De votre point de vue, qu'est-ce qui fait qu'hier, c'était un projet qui n'allait pas, et aujourd'hui qui permet l'attractivité de notre territoire ? Pourquoi avez-vous revu votre jugement et ne trouvez-vous pas que nous avons perdu beaucoup de temps dans l'élaboration du projet ? Ensuite, c'est un contrat de délégation de service public qui, bien sûr, doit être cadré et réglementé. Maintenant, on est quand même sur le secteur culturel et on sait que ce ne sont pas forcément des activités qui sont toujours rentables rapidement. Donc, il nous semble important de porter une attention particulière afin que les artistes qui vont travailler là s'y retrouvent, quand même. Nous avons beaucoup de chance que ces personnes n'aient pas « tourné casaque » et ne soient pas allées ailleurs voir si l'herbe était plus verte, puisque je pense que toutes ces années passées auraient pu les dissuader de venir. Un mot enfin, sur le site de Montaudran qui est historiquement chargé, puisque c'est le lieu des pionniers de l'aéronautique. Initialement, il était prévu une véritable synergie entre la halle des mécaniques et ce projet de l'Aéropostale, et sur cet aspect, nous sommes un peu en déficit d'informations, sur l'autre volet concernant la mise en valeur de l'histoire du site. De quelle manière comptez-vous travailler cette synergie ? Où en sont les choses aujourd'hui à la fois pour la réhabilitation des bâtiments mais aussi pour un véritable projet culturel global puisqu'il a toujours été dit que La Machine devait aussi respecter l'histoire du site et mettre en valeur l'ancienne piste d'Air France ?

M. MOUDENC

Comme vous êtes arrivé en cours de mandat, il est normal que vous n'ayez pas eu toutes les informations que vos camarades ne vous ont visiblement pas transmises. On va donc vous les donner. A cette fin, je donne la parole d'abord à Francis GRASS, qui donnera aussi des réponses sur les aspects culturels, et puis Pierre TRAUTMANN complétera sur l'aspect juridique, parce que c'est vrai qu'on est sur un dossier qui est complexe juridiquement.

M. GRASS

Quelques éléments de réponse. À Monsieur COHEN, sur les aspects relatifs au contrat. Vous notez qu'il y a un an, on avait voté les principes de deux délégations de service public. L'une pour la partie aéronautique, qui avait été intégrée au cahier des charges de ce qu'on appelle Cité de l'espace. En fait, c'est Cité de l'espace + Piste des Géants, qui a donné lieu à l'attribution de la délégation au mois de juin dernier. D'ailleurs avec mon collègue Pierre TRAUTMANN, nous avons étudié la possibilité de ne faire qu'une seule DSP, mais nous avons considéré que c'était beaucoup plus complexe, parce qu'il aurait fallu avoir une délégation complétée par une subdélégation. Il était donc plus simple d'avoir une délégation directe, notamment du fait de cette sorte d'exclusivité pour la compagnie La Machine, compte tenu de ses droits artistiques. Il était plus facile de discuter avec elle en direct, d'où ce processus de deux délégations de service public. Par contre, et pour répondre en partie à la question de Monsieur BARÈS-CRESCENCE, bien sûr, il y aura, dès lors que le contrat sera signé, une sorte de charte de coopération entre les deux établissements, qui sont très voisins. Il y aura d'ailleurs un certain nombre d'espaces publics communs et des questions qui peuvent être d'intérêt commun seront traitées. Sous notre impulsion et sous notre conduite, sera établie une forte coopération entre ces deux établissements. Sur l'aspect des noms, ce qui a été évoqué hier en conseil d'administration de la SEMECCEL, c'est effectivement le lancement d'une étude sur le nom qui pourra être utilisé, au sens commercial du terme pour le lieu aéronautique. Parce qu'aujourd'hui, « Piste des Géants aéro », on n'est pas sûr que ce soit un bon nom commercial. Ceci se fera d'ailleurs en parfaite coopération avec La Machine, qui elle-même devra choisir un bon nom commercial. Mais ce processus ne pourra être lancé qu'après la signature du contrat par la Compagnie. Mais soyez certains que nous travaillons le volet identité et commercial qui, bien sûr, ne fait que commencer.

Par rapport à la question de Monsieur GODEC, sur la DSP, la contribution est forfaitaire, comme dans toute DSP et correspond au risque commercial assumé par le délégataire. C'est lui qui propose un niveau de fréquentation, sur la base de tarifs que nous avons discutés, donc il prend un risque commercial, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. Ça veut dire, effectivement, qu'il peut faire plus ou faire moins. Et puisque nous avons défendu les intérêts de notre collectivité, le contrat prévoit une clause de partage. En cas de fréquentation bien supérieure, il y aura un retour pour la collectivité. C'est un des points qui a été négocié pour que l'investissement lourd qu'a fait la collectivité puisse nous bénéficier. Et bien sûr, comme dans tout contrat de DSP, il y a des clauses de revoyure. Mais la base d'un contrat, c'est une contribution forfaitaire fixe évaluée à partir du risque commercial pris par le délégataire. Monsieur GODEC, vous disiez qu'il y avait des risques pour d'autres structures culturelles. Je voudrais simplement donner deux points de repère. En l'occurrence, on contribue chaque année pour 577 000 euros. Si vous prenez les musées, ça nous coûte 10 millions d'euros annuels. Si je prends les subventions culturelles, c'est 10 millions d'euros. Vous voyez qu'on est sur des chiffres beaucoup plus modestes. Et puisque vous citiez Mix'Art Myrys, on a effectivement un projet de réinstallation travaillé en ce moment avec Mix'Art Myrys. Je ne vais pas développer le sujet mais je pourrai vous en parler ultérieurement. Ceci ne se fait donc au détriment d'aucun projet. C'est un projet supplémentaire qui vient enrichir l'offre culturelle de Toulouse, avec les deux lieux, Aéronautique et Halle des Mécaniques.

Enfin, Monsieur BARÈS-CRESCENCE, pourquoi trois ans et demi ? Tout simplement parce que nous avons dû complètement reprendre le montage juridique. Cela avait d'ailleurs été dit par les services de la collectivité, dès 2012-2013 ; il y avait un risque important de requalification de contrat, soit pour le spectacle, soit pour la Halle des Machines, soit pour les investissements à faire dans la halle, et tout ceci ne fonctionnait pas. Dans la mesure où certains contrats étaient déjà signés, il a fallu rediscuter avec François DELAROZIERE et adapter le modèle juridique pour qu'il soit acceptable par eux comme par la collectivité. En soi, la négociation a été assez longue et pas facile, mais on a réussi à trouver ce point d'accord sur une DSP. Ensuite, bien sûr, il a fallu lancer la procédure de DSP puis la

discuter, ce qui a pris un an. Je ne cache pas que les discussions étaient serrées, chacun défendant son point de vue, notre rôle étant de défendre les intérêts de la collectivité. Voilà pourquoi ça a pris trois ans et demi.

Cela me permet d'évoquer la fin de votre question sur le lien à créer avec les pionniers de l'aéronautique. Cela a permis, pendant ce temps, de relancer le projet de mémoire de l'aéronautique, qui était, effectivement, au point mort, de telle sorte qu'on ait maintenant une Piste des Géants l'année prochaine qui ouvre avec les deux volets. Nous avons déjà pas mal communiqué sur le projet aéronautique, mais je pourrais vous le redétailler. Le projet est calé pour ouvrir à la fin de l'année prochaine et nous aurons une parfaite concomitance dans l'ouverture de ces deux lieux culturels, qui forment ce que l'on appelle aujourd'hui la Piste des Géants. Et je le redis, nous voulons une vraie coordination et François DELAROZIERE est tout à fait ouvert au dialogue avec le lieu aéronautique et prêt à travailler la cohérence des offres culturelles. Les deux lieux pourront se renforcer l'un l'autre et se répondre l'un l'autre.

M. TRAUTMANN

Monsieur le président, je pense que Francis GRASS a répondu à l'ensemble des questions. Je ferai juste une simple intervention pour dire, ainsi que l'a dit Monsieur COHEN, que c'est un très beau projet, cette Halle de la mécanique, ce Minotaure, c'est un magnifique projet. Il est dommage qu'il ait été mal emmanché car si dès le départ, on avait dit que c'était une DSP et lancé la négociation dans ce cadre, on ne se serait pas retrouvés dans des situations difficiles, avec un bâtiment déjà construit, un Minotaure déjà fait et aucun contrat d'animation de ce bâtiment. Donc je répète, pour ce beau projet, on avait mis la charrue avant les bœufs en termes de procédure.

M. GRASS

Je voulais juste, Monsieur le président, remercier les agents de la Direction des gestions déléguées, qui, pendant cette négociation complexe, ont été vraiment d'un appui considérable. On peut saluer leur compétence et leur engagement.

DEL-17-1233 - Composition des commissions (7)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1104 - Délégations du Conseil au Président et au Bureau : adoption de modifications

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1237 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Dell'Arte – Exercices 2011 à 2015

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1220 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (21)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1082 - Commune de Balma - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1080 - Commune de Gagnac-sur-Garonne - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

- DEL-17-1083 - Commune de Lespinasse - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-1081 - Commune de Saint-Jory - Compétence Assainissement et Eau - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-1008 - Commune de Toulouse - Compétence Gestion des déchets ménagers et assimilés - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-1163 - Convention d'objectifs et de moyens entre Toulouse Métropole, le SMTC et Tisséo EPIC portant sur la mutualisation, l'utilisation et l'exploitation de l'infrastructure radio TETRA de Tisséo : adoption de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-1088 - Appel à projets "Programme d'Investissement d'avenir n°2" sur la thématique de la Qualité des données : adoption de conventions avec la Caisse des Dépôts et Open data France**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. SERP.)
- DEL-17-0304 - Délégation de service public pour l'exploitation de la Halle des mécaniques : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*
- DEL-17-0939 - Approbation du principe d'une procédure de concession pour l'exploitation et le développement du téléski nautique de Toulouse Sesquières**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-1015 - Parking Saint-Michel - Fermeture des toilettes publiques : adoption de l'avenant n°18 au traité de concession du 22 février 1991**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

M. MOUDENC

J'annonce le résultat de l'élection d'un membre du Bureau :

DEL-17-1103 - Election d'un membre du Bureau

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sur 132 votants, sont dénombrés 38 bulletins blancs ou nuls. Pour 94 suffrages exprimés, la majorité absolue est égale à 48.

M.Claude RAYNAL a obtenu 91 voix.

Mme Dany BUYS a obtenu 3 voix

M.Claude RAYNAL est élu membre du Bureau.

7 Finances

M. BRIAND présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Il vous est proposé l'actualisation des tarifs des cimetières d'intérêt métropolitain, c'est-à-dire les cimetières toulousains, ainsi que les tarifs des pompes funèbres et du crématorium. Le document annexe souligne en rouge les évolutions, qui restent extrêmement mesurées.

M. LACAZE

Monsieur BRIAND, vous avez été très succinct dans la présentation et j'aurais souhaité que vous souligniez où sont situées les augmentations de tarif. S'il n'y a pas d'augmentation de tarif, nous voterons cette délibération. Sinon, comme sur beaucoup de tarifs que vous avez augmentés, nous nous abstenons.

M. BRIAND

Je veux bien, Monsieur LACAZE, présenter dans le détail les tarifs mais je vous rappelle qu'ils sont consultables en annexe de la délibération. En plus, nous avons fait l'effort de les mettre en rouge dans le texte. Vous avez donc les démarches pour pompes funèbres extérieures auprès de la préfecture qui baissent de 35,49 %, les démarches après décès qui baissent de 40 %, et un certain nombre de tarifs qui augmentent. La carte de deuil, 20 cartes supplémentaires, augmente de 20 %, etc. Mais, la plupart du temps, et vous pourrez le constater simplement en jetant un coup d'œil sur l'annexe, les évolutions se situent grosso modo, et pas toujours même, au niveau de l'inflation.

DEL-17-1170 - Décision Modificative n° 4 - Budget principal - exercice 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-17-1225 - Décision Modificative n° 4 - Budget Eau potable - Exercice 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-17-1224 - Décision Modificative n° 4 - Budget assainissement - Exercice 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-17-1183 - Autorisations de programme / crédits de paiement - exercice 2018

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-17-1187 - Autorisations d'engagement / crédits de paiement - exercice 2018

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-17-1188 - Attribution de compensation au titre de l'année 2017 et suivantes – compléments suite à la CLECT du 15 novembre 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [133 VOIX]

DEL-17-0660 - Agence France Locale - Ventilation de l'apport en capital initial entre la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole suite aux transferts de compétences

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [131 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CARLES, BRIAND.)

DEL-17-1189 - ZAC Andromède (OPPIDEA) - Convention d'avance du 30 septembre 2010 : adoption de l'avenant n° 6

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [122 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAIL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

DEL-17-1239 - Actualisation des tarifs des Cimetières d'intérêt métropolitain, des Pompes Funèbres et du Crématorium

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]**

ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

8 Prospective, Contractualisation et Programmations métropolitaines

M. CHOLLET présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Il s'agit de deux délibérations qui touchent au Contrat Régional Unique, qui organisent la mise en œuvre du partenariat entre la Région et Toulouse Métropole.

La 6.2, c'est l'adoption du programme opérationnel 2017. En annexe de cette délibération sont mentionnés l'ensemble des projets qui ont débuté et qui sont sur les rails à partir de 2017. Ce programme opérationnel, toutes thématiques confondues, hors Contrat de ville, correspond à un montant d'investissement de 125 500 000 euros et sollicite une participation de la Région qui se porte à 18 670 000 euros.

La deuxième délibération, toujours pour le Contrat Régional Unique, c'est tout simplement un avenant à la convention avec la Région pour le nouveau Parc des expositions, qui avalise la deuxième tranche de 15 millions d'euros, qui se rajoutent aux 30 millions précédemment convenus.

M. MAURICE

Je souhaitais intervenir sur la délibération 6.5 relative au Parc des expositions et à son financement, avec donc une augmentation de la contribution de la Région. Je ne sais pas si la Région va rentrer dans un jean taille 36, pour reprendre l'expression de Monsieur BRIAND de ce matin, mais je pense qu'on a là la démonstration que le projet de Parc des expositions a un coût exponentiel, même si, à ce jour, Monsieur BRIAND n'est pas capable, ou ne souhaite pas, nous donner le montant de l'augmentation de ce projet qui justifie, j'imagine, la hausse du soutien de la Région. En tout état de cause, en cohérence avec le questionnement sur ce projet que nous considérons comme non prioritaire, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. MOUDENC

D'autres remarques sur ces délibérations-là ? Donc François CHOLLET et puis également Sacha BRIAND, puisqu'il y a un aspect financier.

M. CHOLLET

Cet avenant ajoute 15 millions d'euros, mais la décision avait été prise bien avant. Ce n'est pas avant-hier que les 15 millions d'euros ont été ajoutés aux 30 initiaux.

M. BRIAND

Sur la question des grands projets, comme Monsieur LACAZE qui vient à l'instant de me demander de détailler ce qui est écrit en rouge dans une délibération. Je ne suis pas habitué, de la part des élus Europe Écologie, à avoir une prise de position qui omet simplement de faire référence aux délibérations, qui viennent d'ailleurs d'être adoptées. Vous avez, dans le chapitre finances, une délibération sur les autorisations de programme et les crédits de paiement, c'est la 5.15, et je sais que le groupe Europe-Écologie-Les Verts passe du temps à préparer les délibérations. Il est dommage que vous n'ayez pas tourné la première page pour aller voir le détail des autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui vous permettrait de constater dans le détail la réponse que vous attendez depuis tout à l'heure, que j'ai déjà essayé d'exprimer en rappelant le montant du Pex, la logique des 300 millions et le fait que, l'un dans l'autre, cela posait un problème de taille. Vous avez, dans cette délibération, la liste de toutes les autorisations de programme et crédits de paiement et le détail, notamment, pour les différentes opérations des grands projets. Donc vous trouvez, à la page 2, des tableaux détaillés sur une quinzaine de pages. Et vous constaterez le montant du grand projet LGV, avec les Autorisations de Programme (AP) antérieures et celle mises à jour, pour un montant de 67 879 500 euros. Celle sur la

Ligne à Grande Vitesse, pour la liaison Bordeaux-Toulouse, avec une AP globale de 5 625 000 € Le Parc des expositions (Pex) pour un montant de 320 400 000 euros. Les grands projets sur les acquisitions du Pex, 17 800 000. Et enfin, Toulouse EuroSudOuest avec deux lignes, 7 936 292,54 euros, et le mandat de travaux pour un montant de 26 800 000 euros. A défaut de calcul mental parce qu'il y a quand même six lignes, avec la calculette, on peut aisément constater, qu'au global, nous sommes, effectivement, au-dessus de l'enveloppe des 300 millions. Dans ce document, qui est dans votre dossier et que vous avez regardé, vous avez la réponse à la question que vous répétez depuis ce matin. Je n'ai pas refusé de le faire, simplement vous avez tout. Et je vous redis que la révision de la Programmation Pluriannuelle des investissements Métropolitains et son examen se fera au début de l'exercice 2018. En attendant, je vous invite à garder sur votre chevet cette délibération 5.15.

DEL-17-1207 - Programme de recherche triennal : Adoption d'une convention de partenariat pour la Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies urbaines (POPSU)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1137 - Contrat Régional Unique 2015/2017-2020 : adoption du Programme Opérationnel 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1136 - CPER 2015-2020 - Contrat Régional Unique - Construction et réaménagement de l'atelier des décors du théâtre du Capitole : Adoption de la Convention d'opération

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1134 - CPER 2015-2020 - Convention d'Application du volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation pour le Département de la Haute-Garonne : Adoption de l'avenant n°1

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1243 - Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 - Nouveau Parc des Expositions : adoption de l'avenant n°1 à la convention financière avec la Région Occitanie

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

9 Développement économique et Emploi

Mme FAURE présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Pour la première délibération, il nous est proposé, dans le cadre de la loi MAPTAM, de participer à deux fonds de capital amorçage et de capital risque, qui s'intitulent respectivement IRDInov 2, un fonds d'amorçage à hauteur de 2,5 millions, et puis Aelis, qui est un fonds de capital risque pour des entreprises un peu plus matures, à hauteur de 1,5 million, et ce aux côtés de la Région. Je vous donne quelques éléments complémentaires, parce que cette délibération est une délibération marquante. Comme je l'ai dit en introduction, c'est la loi MAPTAM, mais aussi la loi NOTRe, qui ont rendu possible l'intervention d'intercommunalités telles que les métropoles dans des fonds d'investissement au profit d'entreprises. Je vous rappelle que dans le champ du développement économique, le chef de file est le Conseil régional, son pré carré depuis des années, c'est l'aide directe, ce que nous, Métropole, ne faisons pas. On est donc là, pour la première fois, dans une intervention dans un fonds d'investissement au profit d'entreprises, sous réserve d'une autorisation formelle de la Région, ce qui est évidemment le cas, puisque l'autorisation a été demandée et acceptée par la région Occitanie, par délibération du 13 octobre 2017. Je rappelle le socle en matière de développement économique métropolitain : les zones d'activité économique, l'hébergement en pépinière, la recherche de foncier ou de locaux pour des entreprises de notre territoire, le soutien à la création, le soutien des filières au travers des pôles de compétitivité. On est bien là dans une intervention nouvelle située dans le champ du développement économique. Nous allons donc intervenir autour de ces deux fonds, pourquoi ? Parce que les enjeux de

L'attractivité de notre territoire sont bel et bien la capacité, pour des start-up et des entreprises innovantes, de pouvoir lever des fonds auprès d'un fonds local et de structures d'investissement locales, en complémentarité avec des fonds nationaux ou internationaux. La corrélation entre l'attractivité d'un territoire et la présence de structures d'investissement locales est démontrée par un certain nombre d'études, le baromètre Ernst and Young, et un certain nombre d'études à l'échelon européen qui montrent cette corrélation étroite. Pour en venir à ces deux fonds, qui sont portés par la société IRDI-SORIDEC Gestion et leur crédibilité, on s'inscrit dans un fonds IRDIInov 2, qui est le prolongement d'IRDIInov 1. Dans sa version initiale, 10 sociétés sur Toulouse Métropole en ont bénéficié pour environ 8 millions d'euros, soit environ 54 % du total investi. L'IRDI a donc fait ses preuves. IRDI-SORIDEC Gestion est la fusion de deux fonds à l'échelon de la région Occitanie. IRDIInov, qui existe depuis maintenant de nombreuses années, permettra un effet de levier de 3 à 4. 1 investi, 3 à 4 apportés par d'autres fonds nationaux ou internationaux, essentiellement des fonds partenaires et historiques d'IRDI. La procédure d'investissement est extrêmement stricte, je pourrais vous la détailler si vous le souhaitez. Les risques d'investissement pour la Métropole sont voisins de zéro, extrêmement faibles. L'IRDI a démontré un retour sur investissement entre 3 et 4 % ces dernières années, y compris sur le fonds IRDIInov 1, qui est le fonds le plus risqué, puisqu'on est en phase d'amorçage ou de pré-amorçage. Ensuite a été abordée en Commission la question de savoir pourquoi nous avons fait le choix d'intervenir au niveau des fonds eux-mêmes, les deux que je viens de citer, et non pas au niveau de la société de gestion elle-même. Tout simplement parce qu'aujourd'hui, IRDI-SORIDEC Gestion porte un certain nombre de fonds, dont seulement deux concernent le territoire de Toulouse Métropole. Si nous intervenions au capital de la société, nous ne pourrions empêcher d'intervenir sur des fonds existants ou à venir, qui ne concernent que très peu Toulouse Métropole. Et nous pourrions être engagés moralement pour soutenir financièrement des créations de nouveaux fonds qui pourraient s'assimiler à des augmentations de capital et qui pourraient intervenir sur des territoires très éloignés de Toulouse Métropole. Je pourrais répondre aux questions éventuelles en complément.

La 7.5, la seconde délibération que vous m'avez demandé de présenter vise à nous permettre de contracter avec l'association Particip'action, dans le cadre de la mise en place d'un débat citoyen que nous jugeons absolument nécessaire, sur les enjeux liés à l'arrivée des véhicules autonomes, pas seulement à Toulouse, mais partout. C'est un vrai sujet de société, pour lequel il nous paraît important de concerter, d'écouter et d'entrer dans un dialogue avec nos citoyens, pour recueillir les attentes par rapport à une véritable révolution à laquelle on est en train d'assister, des véhicules sans chauffeur, qui pourraient s'installer dans un couloir aérien entre des centres-villes et des aéroports. Cela concerne aussi des trains à très haute vitesse, de type Hyperloop TT, qui pourraient aller jusqu'à 1 200 kilomètres/heure, avec des technologies visant à envoyer des capsules sous vide dans un tunnel. Toutes ces technologies révolutionnaires nous ont amenés à décider de vous proposer de conduire un débat citoyen sur ce sujet ; la date est prévue pour le 27 janvier. Puisqu'on est peut-être sur une évolution sociétale, cela nous est apparu nécessaire de nous faire accompagner par cette association qui a un véritable savoir-faire et a à côté d'elle un certain nombre d'autres métropoles, comme Rennes Métropole par exemple, mais aussi de très grands acteurs industriels qui ont déjà conduit des révolutions industrielles. Il nous est donc apparu nécessaire de recourir aux services de cette association plutôt que de conduire cette concertation nous-mêmes.

La délibération 7.6, ensuite, concerne les pépinières d'entreprises et l'adoption d'une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse pour l'année 2018. Cette délibération est la pure continuité des travaux que nous conduisons avec succès avec la Chambre de commerce et d'industrie. Je ne vous résume pas cette délibération car je pense que la raison pour laquelle vous m'avez demandé de la présenter, c'est pour faire un point de situation sur l'actuelle société d'économie mixte (SEM) Semidias, avec laquelle nous sommes en contrat jusqu'en décembre 2018 et pour laquelle vous êtes en attente d'informations. Nous avons décidé de surseoir à la résiliation que nous avons conduite au mois de juin, ce qui fait que le contrat de trois ans qui nous liait à ce partenaire qu'est la Semidias, qui anime et qui gère nos pépinières est reconduit. Ceci pour nous permettre de travailler encore plus en profondeur les différents modes contractuels qui vont s'offrir à nous. La raison pour laquelle cette réflexion nécessite d'être approfondie, c'est tout simplement, et ça ne vous a pas échappé, que le marché produit aujourd'hui un certain nombre d'acteurs associatifs, sociétés anonymes, qui sont de véritables professionnels de la gestion et de l'animation de start-up en incubateur ou en pépinière. Ce marché nous rattrape et nous avons vu arriver sur ces 12 derniers mois entre 5 et 7 nouveaux incu-

bateurs. Ce qui nécessite une réflexion beaucoup plus approfondie, d'où notre décision de ne pas aller trop vite avant d'envisager soit un retour en régie, soit une délégation de service public, soit un marché public. Bien sûr, la Semidias va être associée aux travaux de réflexion que nous conduisons et nous avons, par l'intermédiaire de son président Michel ALVINERIE que je salue, informé l'ensemble des collaborateurs de la Semidias que le contrat était prolongé pour un an uniquement. Puisque le marché que nous avons avec la Semidias est de trois ans, ayant annulé la résiliation, on est donc repartis pour trois ans, en leur indiquant qu'on trouvera un autre mode contractuel à partir de janvier 2019. Tout cela a été fait dans un bon état d'esprit avec les membres du conseil d'administration de la Semidias que je veux saluer ici, compte tenu de l'information tardive, j'en conviens, qui leur a été communiquée.

Il m'est aussi demandé de présenter la 7.7. Il s'agit de l'hôtel d'entreprises Le Multiple qui soutient les programmes d'action des associations qui y siègent, les associations Artilect et puis la SCIC Imaginations Fertiles. Il s'agit de revoir la grille tarifaire d'hébergement à la baisse et de valider le programme d'actions 2018 avec les deux structures que nous hébergeons sur ce lieu Le Multiple. L'association Artilect et la SCIC Imaginations Fertiles, on est là dans quelque chose d'extrêmement vertueux qui mélangeait innovation sociale et innovation technologique. On est arrivés au bout d'un modèle, et on est en train de travailler avec eux sur un autre modèle dont je vais vous dire quelques mots. En fait, ils nous ont tout simplement fait part de difficultés financières majeures et ils nous ont demandé une révision de la grille tarifaire concernant le loyer du site qu'elles occupent. Je rappelle que, pour Le Multiple, nous ne sommes pas sur un foncier qui appartient à Toulouse Métropole, mais sur un foncier loué à un propriétaire privé, et ce à un montant très significatif. Il y a déjà trois ans, depuis que nous sommes arrivés, nous avons travaillé avec nos locataires de ce bâtiment sur une montée en puissance d'un petit loyer qu'ils n'arrivent malheureusement pas à assumer. Nous vous proposons donc de revoir cette grille tarifaire. Quelques mots sur ces deux partenaires. Avec Imaginations Fertiles, on parle d'innovation sociale, et d'un acteur de l'économie sociale et solidaire qui fait du coworking dans ces lieux. Elle permet à de jeunes entrepreneurs qui n'ont pas forcément envie d'intégrer des incubateurs privés ou de se présenter à la Chambre de commerce pour bénéficier d'actions, de faciliter l'approche de l'entrepreneuriat. C'est un sujet qui est conduit par Nicole MIQUEL-BELAUD en tant qu'élue investie dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Nous travaillons donc avec eux sur un autre hébergement qui pourrait voir le jour à Bellefontaine, dans un bâtiment qui mériterait une rénovation, bien sûr, mais qui serait un véritable poumon d'emplois arrivant dans un quartier de politique de la ville. Au travers d'un fonds d'investissement qui nous est apporté par les Imaginations Fertiles, cela permettrait un modèle économique plus vertueux. Le modèle social, lui, a fait ses preuves. Pour ce qui est d'Artilect, je voudrais simplement vous dire que la SAS Artilect Lab est malheureusement en liquidation judiciaire depuis juillet 2017. On avait là, dans le monde des FabLab, une association et une société. La société est en liquidation judiciaire mais l'association vit toujours. Elle est porteuse d'une conférence absolument exceptionnelle au niveau mondial qui s'appelle Fab 14 et que nous souhaitons évidemment accompagner de façon très significative pour l'année 2018. D'où la réflexion, conduite à deux niveaux. Le premier, c'est la grille tarifaire, revue à la baisse pour leur permettre de leur donner un peu d'air et sécuriser leur installation au Multiple, pour l'année 2018. En même temps, nous voulons apporter un soutien significatif à ce FabLab, dans sa partie associative, qui va être le siège de Fab 14, cette concentration de tous les FabLab du monde entier qui viendront à Toulouse au printemps 2018.

J'enchaîne avec la dernière délibération, Monsieur le président, que vous m'avez demandé de présenter, c'est-à-dire la 7.9. Elle est simple, c'est l'adoption d'une convention partenariale, elle aussi innovante, parce que c'est la première fois que nous contractualisons avec Pôle emploi. L'objet est de développer une stratégie de collaboration avec Pôle emploi, une stratégie cohérente, volontariste et adaptée aux spécificités du territoire de la métropole. Ce travail partenarial vise à écrire un cadre joint à la délibération, qui sera décliné avec toutes les entités de la Métropole qui contribuent, de près ou de loin, à la politique en matière d'emploi.

M. ALVINERIE

Monsieur le président, mes chers collègues. Je vais saisir cette occasion en ma qualité de président du conseil de surveillance de la Semidias, pour me réjouir effectivement de cette prolongation de trois ans. Après bien des tergiversations, finalement, le but est atteint et la Semidias pourra continuer à travailler. Au passage, je remercie Pierre TRAUTMANN qui s'est impliqué utilement ces dernières semaines dans ce dossier complexe. Mais je souhaiterais qu'on prenne quelques minutes pour parler non

pas forcément de la Semidias, qui n'est qu'un outil, mais que nous portons un regard apaisé sur les pépinières de la Métropole. Pour ces pépinières qui hébergent des start-up, on a des bilans et des indicateurs qui démontrent la qualité, ou, en tout cas, le travail qui y est fait. Je vais vous donner quelques chiffres, 370 entreprises ont été hébergées de 1986 à ce jour, ce qui a représenté 2 700 emplois ; 99 sociétés sont hébergées actuellement, ce qui représente 520 emplois. Il y a un temps d'hébergement de trois ans pour ces start-up et, en moyenne, on accueille 20 nouvelles start-up par an. 30 millions d'euros ont été levés pour 11 sociétés sur la période 2015-2016. Au premier semestre 2017, déjà 23 millions d'euros ont été levés. Le taux d'occupation moyen de ces pépinières est de 93 %. Je précise au passage qu'elles ont reçu une certification AFNOR qui court jusqu'en 2019, ce qui traduit quand même une qualité de la gestion. Au bilan, on peut donc constater que ce modèle est vertueux d'un point de vue de la création d'entreprises et d'emplois. Je n'en dirai pas autant de la structure. Ce sont 22 000 mètres carrés au travers de neuf bâtiments, sept qui sont pleine propriété, deux en location, huit sur Toulouse, un accessoirement sur Colomiers. De plus en plus coûteux pour la Métropole, avec un déficit annuel de plus de 3 millions. Ce déficit chronique s'explique par un certain nombre de facteurs, des dépenses de location qui constituent 48 % des dépenses de fonctionnement dont 1,2 million pour la seule pépinière Canal Biotech. Il faut dire qu'elle héberge une zone d'expérimentation fonctionnelle. C'est un choix courageux qu'avait fait la précédente équipe pour pouvoir accueillir des start-up dédiées aux biotechnologies. Et ce n'est pas le chercheur que j'ai été dans ce domaine pendant bien des années qui lui ferait grief de ce choix. Cependant, il faut constater que les trois sites dédiés aux biotechnologies qui constituent l'ITAV, Pierre Potier, Canal Biotech 1 et Canal Biotech 2, représentent à eux trois 70 % du déficit que j'ai évoqué précédemment. Il faudra donc se poser la question, et je ne sais pas quel va être le terme de cette orientation vers les biotech, compte tenu de son coût et du fait que ces secteurs sont délaissés par les autres investisseurs dont a parlé Dominique FAURE tout à l'heure, notamment bancaires, en raison de la maturation bien plus longue que les autres secteurs tels que le numérique ou le service à la personne. C'est donc un problème majeur pour ce parc immobilier qui, par ailleurs, possède un certain nombre de bâtiments vétustes et des locations très onéreuses. Au regard de cette situation, le coût de la gestion de la Semidias, qui affiche un montant de 800 000 euros, 0,8 million pour comparer aux 3 millions de déficit, est bien en deçà de ce déficit. Donc, la conjugaison de ces différents facteurs, comme nous venons d'évoquer, doit nous conduire à une nécessaire restructuration du modèle. La Semidias, aujourd'hui je veux bien m'en faire le porte-parole, est prête à y prendre modestement sa place au travers d'un toilettage, en termes de parc immobilier à revoir, en recherchant peut-être des synergies avec d'autres structures, je pense notamment au bioparc de Sanofi, en recherchant un affichage d'un thème pour chaque site, et enfin, peut-être en renouvelant les modes d'animation des sites.

Pour terminer avec une petite note d'humour, je ne résiste pas à vous lire un communiqué de presse qui vous avait peut-être échappé. Il émane de la Métropole et date du 22 novembre, c'était lors de de la 17^{ème} édition de la remise des prix du Technology Fast 50 où trois pépinières issues de Toulouse Métropole étaient retenues. L'une, c'est Sunwaterlife, l'autre Wiseed, et Delair Tech. Je vois qu'à cette occasion, le président de la Métropole se félicite de ce succès : *« Cela témoigne de l'esprit d'innovation cher à Toulouse. Leur succès conforte l'action de notre métropole des réussites, afin de soutenir l'initiative économique sur notre territoire, notamment en accompagnant la création et le développement de jeunes entreprises. À travers notre réseau de pépinières et de telles entreprises, c'est aussi grâce à notre action résolue que Toulouse est devenue la première métropole après Paris pour la création d'emplois dans les start-up, avec pas moins de 250 nouvelles entreprises »* déclarait le président MOUDENC il y a quelques jours. Voilà, je vous ai livré cet état de situation des pépinières qui ne doit pas être stigmatisé simplement par la gestion faite par la Semidias.

M. CARREIRAS

Tout d'abord, sur la délibération concernant l'IRDI et notre participation au dispositif de fonds commun de placement, je me félicite de cette initiative permise par cet outil extraordinaire qu'est l'IRDI, créé en son temps par Alain SAVARY et dont l'objectif était de mobiliser l'épargne locale en faveur de l'économie locale. Bien sûr, on s'est quand même un peu éloigné du modèle initial et désormais, la logique est plutôt celle du développement de fonds de placement, en faisant appel à l'effet de levier d'investisseurs privés. Mais une fois que l'on a dit ça, je pense que se pose la question de notre politique en tant qu'investisseurs au sein des comités d'engagement, des comités d'investissement de ce fonds,

sachant que les opérateurs privés qui viennent n'ont pas pour principale préoccupation le critère géographique, mais davantage un critère de taux de rentabilité interne (TRI) peut-être un peu moins altruiste que le nôtre. Vous évoquez un TRI de 3-4 %. Donc le sujet reste ouvert et il est ouvert ensuite sur la politique que nous mènerons à l'intérieur, à la fois dans les critères de choix, dans les investissements réalisés, et ensuite dans les règles que l'on se donne dans la détention des titres que nous aurons, des start-up, des entreprises. Dans la mesure où nous sommes sur de l'amorçage, ce sont des durées généralement plutôt courtes. Et quand elles commencent à se faire longues, c'est que l'inquiétude peut être présente sur la maturité des projets en question. Mais la question se posera plus tard. De la même manière, se posera, cela vient d'être évoqué à l'instant par mon collègue, le cas de situations de start-up qui sont aujourd'hui hébergées dans nos propres incubateurs. Y aura-t-il par exemple un critère de privilège accordé à ces start-up, que par ailleurs nous hébergeons ? C'est-à-dire en quelque sorte un cercle vertueux puisqu'on est à la fois les hébergeurs et en même temps les financeurs en capital risque de sociétés. Est-ce qu'il y aurait éventuellement une priorité donnée ? Sachant qu'évidemment, nous ne sommes pas les seuls à décider des investissements, même si 54 %, vous l'avez dit, sur le premier fonds, était investi sur le territoire toulousain, et c'est bien compréhensible.

La deuxième partie de mon intervention concerne l'ITAV. Une décision a été prise consistant à rediscuter avec le CNRS afin de l'amener à contribuer davantage à l'amortissement des loyers, à la participation des charges. Et après négociation, un accord a été conclu passant par une réévaluation de la participation du CNRS, qui a, me semble-t-il, doublé, passant de 70 000 à 140 000 euros. Or une question se pose car, quand on prend ce genre de décision, il existe un risque avec un effet de répercussion par le CNRS de ce surcoût sur les start-up elles-mêmes. Du coup, on en arriverait à aider encore davantage des start-up, du fait même de la décision que nous avons prise à l'égard du CNRS et visant à augmenter sa participation aux charges. Là, j'ai l'impression qu'on sort du cercle vertueux, qu'on se mord la queue et qu'il y a un manque de cohérence. De nombreuses questions se posent donc vis-à-vis de ces start-up et elles rejoignent l'ensemble des choses que je viens de dire par rapport à nos investissements. Nous sommes donc à jeun d'une politique cohérente, de la définition d'une véritable stratégie en matière de pépinières, d'accueil d'entreprises, d'accueil de l'innovation. Voilà, s'il est bénéfique de profiter des outils existant à l'échelle régionale, maintenant, je pense que la Région aura besoin que nous définissions rapidement une stratégie en la matière, de la même manière que les opérateurs eux-mêmes, qu'il s'agisse des start-up ou des opérateurs au sein des pépinières.

M. LÉPINEUX

J'interviens sur la délibération 7.5 concernant la participation à un débat public sur le véhicule autonome. Je remercie Dominique FAURE pour la présentation de ce projet intéressant qui concerne la mobilité à moyen et long terme. J'aimerais quand même souligner que nous avons déjà des partenaires sur ces questions de mobilité, de transport et je cite le Conseil de Développement. Nous avons reçu Marie-Christine JAILLET lors du dernier Conseil, qui nous avait fait part de son souhait d'essayer d'obtenir plus d'aides de la part du Conseil métropolitain. J'aimerais mettre cela en perspective parce que d'un côté, nous donnons 30 000 euros pour ce projet de débat public, ce qui est très bien, et d'un autre côté, le Codev ne dispose pas des moyens nécessaires. À ma connaissance, il n'a même pas un seul emploi et ce ne sont que des bénévoles qui y travaillent, pour nous éclairer sur le transport d'aujourd'hui, de demain et à long terme. Donc moi, je souhaiterais que l'on priorise nos moyens. Je préférerais qu'on conforte nos partenaires actuels plutôt que d'aller sur un autre projet qui est certainement très intéressant, mais qui ne répond pas au court terme, pour ce qui me concerne. Il faut se projeter sur le long terme, c'est très bien, mais essayons d'abord de conforter le partenariat de court terme. Voilà pourquoi nous allons nous abstenir, en soutien au Codev. Après, j'ai toujours une petite demande concernant le comité de pilotage sur le projet de véhicule autonome Continental. Je sais que Monsieur BEL y travaille et qu'il me fera signe. Dès que ce sera le cas, j'y participerai.

Mme SIMON-LABRIC

J'interviendrai sur la 7.9 et la convention passée avec Pôle emploi. Il est vrai que cette convention établit un cadre supplémentaire. En même temps, elle éclaire sur la question de la stratégie de l'emploi de la Métropole, qui nous pose question. Il y a une Direction de l'emploi qui existe, mais trop d'interrogations persistent sur les orientations stratégiques. La encore, le Codev avait fait une contribution en ce sens, mais n'avait pas obtenu de réponse, notamment sur le devenir de la Maison de l'emploi et Tou-

louse Métropole Emploi, dans un contexte de désengagement de l'État. Donc merci de nous préciser un peu ces orientations. Par contre, je me félicite que pour 2018, les forums de l'emploi locaux aient pu tourner sur le secteur de la Métropole, notamment sur les trois communes du Nord-Est toulousain. Enfin, je voulais revenir sur un vœu qui a été voté à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 14 avril 2016, sur la proposition d'expérimentation du territoire « zéro chômeur longue durée ». Je souhaitais savoir où nous en étions. Deux centres urbains, Lille et Paris 13, ont mis en place cette expérimentation. Pourrait-on avoir une audition de l'association dénommée « Territoires zéro chômeur longue durée », qui est présidée par Laurent GRANDGUILLAUME, au cours peut-être d'une prochaine Commission Développement emploi économique ou Cohésion sociale ?

M. MAURICE

À mon tour, j'interviendrai sur la délibération 7.5 et la subvention accordée à Particip'action pour l'organisation du débat sur le véhicule autonome. Je veux m'associer aux propos de François LÉPINEUX et m'interroger sur la pertinence d'un tel soutien. Le sujet, bien sûr, est intéressant et mérite d'être mené, mais pour un débat d'une journée et sachant que les cofinancements ne sont pas précisés, 30 000 euros, c'est une somme conséquente, énorme, qui, d'ailleurs, n'est pas du tout évaluée au regard des critères de financement de la Commission développement économique. C'est donc, de notre point de vue, une entorse à la méthode que nous avons souhaitée et établie ensemble, en adoptant ces critères. Et pour cause, je pense qu'on dépasse très largement les montants et les critères habituels. Et nous nous associons à l'idée que ce financement aurait pu être utile notamment pour le développement des activités du Codev. En tout état de cause, nous nous abstenons également sur cette délibération.

Un mot, une fois n'est pas coutume, pour saluer le soutien confirmé au Multiple, que vous avez bien exposé et je me réjouis que vous ayez évoqué le terme de « partenaire ». C'est effectivement un partenaire de notre collectivité important, même si, vous l'avez dit, le modèle actuel rencontre quelques difficultés, d'autant plus que vos choix politiques sont en défaveur de l'économie sociale et solidaire qui subit des baisses importantes. Je me réjouis qu'au moins, sur ce projet, le partenariat soit confirmé.

Mme FAURE

En fait, les propos de Michel ALVINERIE ne sont que le reflet de la relation très étroite que Toulouse Métropole entretient avec le président et tout le conseil d'administration de la Semidias, ainsi que son directeur dont je veux saluer le travail publiquement aujourd'hui. Les résultats que vous avez cités sont bien connus et sont le reflet d'un travail que, personnellement, je salue et nous sommes nombreux à le faire. Quant au petit clin d'œil que vous avez adressé, je pense que c'est factuel, précis et cela reflète notre satisfaction sur ces trois dernières années passées ensemble. La restructuration du modèle que vous appelez de vos vœux est, elle aussi, le fruit d'un travail qu'on a conduit ensemble depuis trois ans, convaincus de l'absolue nécessité d'un toilettage. Toiletter le périmètre dont vous avez dit combien les bâtiments étaient vieillissants, toiletter le modèle économique. Nous sommes donc complètement en phase à la fois sur les résultats et sur la nécessité de restructurer ce modèle. Dans vos propos, je regrette une seule chose, quand vous dites que des choix courageux ont été faits par le passé, je n'en discute pas, mais comme moi, vous savez que nous avons hérité de bâtiments en location sur lesquels d'énormes investissements ont été faits et sur lesquels l'économie générale ne peut être trouvée ni aujourd'hui ni demain, même si nous avons conscience que le domaine des biotechnologies appelle une gestion de longue durée. On est sur des durées de 10 ans, de 15 ans. Cela ne nous fait pas peur et nous sommes prêts à l'assumer parce que c'est une filière stratégique de notre territoire. Cependant, le modèle économique est extrêmement déficitaire aujourd'hui et vous avez cité les montants faramineux, effectivement, dans ce domaine comme dans d'autres. Il y a donc nécessité de réduire le périmètre, de réfléchir au mode contractuel et de confirmer, malgré tout, l'attachement que nous avons à cette filière des biotechnologies qui effectivement, contraint fortement l'économie de nos pépinières.

Monsieur CARREIRAS, je vous remercie de saluer cette participation aux fonds d'investissement. Vous avez rappelé que sous une autre forme, Alain SAVARY en était à l'origine. Je voudrais vous rassurer, mais peut-être pas complètement. Nous sommes ici sur un fonds partenarial dans lequel nous aurons un siège et une voix pour décider collectivement. Nous allons pouvoir influencer sur le fait de flécher des entreprises de notre territoire en renouvelant à minima le ratio précédent, et nous sommes en train de travailler ce point avec IRDI-SORIDEC Gestion, mais il est évident que nous n'allons pas influencer au point de privilégier les start-up installées dans nos pépinières. Donc le critère géographique ne sera

pas affiché et nous restons dans une relation partenariale avec d'autres acteurs autour de la table. Ce fonds marque toutefois une vraie volonté et nos partenaires sont très heureux de voir Toulouse Métropole y abonder. Nous aurons bien sûr la volonté de défendre ce critère géographique pour le territoire Toulouse Métropole. Par contre, je ne proposerai pas au président de demander un critère portant sur les start-up hébergées dans nos pépinières, parce que cela me semblerait beaucoup trop réducteur. Ensuite, vous faites état de difficultés concernant la relation très étroite que nous avons et que nous voulons conserver avec le CNRS sur le bâtiment ITAV. François CHOLLET a rencontré des éminents dirigeants du CNRS. Moi-même, j'ai rencontré le délégué régional. Avec Marc BEL, nous nous y attelons de façon très prégnante depuis deux mois. Nous avons abouti à un accord il y a maintenant quelques mois, consistant pour le CNRS à payer les fluides. Nous avons conscience que cet accord a des répercussions importantes sur la facturation de l'accès aux plates-formes du CNRS par les start-up. Cela n'est pas acceptable mais, là encore, nous sommes dans une relation partenariale avec le CNRS. Bien que la situation soit difficile, elle n'est pas tendue. Le CNRS nous a confirmé son souhait de rester un acteur de l'ITAV, lieu de pluridisciplinarité et d'échanges plus qu'utiles, au service de l'entrepreneuriat et de nos start-up dans les sciences de la vie. Cependant, nous n'avons pas encore abouti pour faire en sorte que le CNRS accepte de revenir à une facturation de son accès aux plates-formes correspondante à ce qu'il facturait par le passé et pour que le paiement des fluides n'ait pas cette conséquence beaucoup trop importante pour nos start-up...

M. CHOLLET

Si je peux ajouter un mot sur l'ITAV, on est dans une situation où la convention qui a été conclue initialement à l'époque de la Communauté d'agglomération et reprise maintenant par la Métropole, n'a jamais été révisée et n'a jamais été réellement appliquée. Et, tacitement, effectivement, on a laissé le CNRS ne pas payer les charges pendant plusieurs années, ce qui semble être l'habitude pour tous les organismes de recherche. Donc ce n'est pas facile, effectivement, de trouver la solution. J'ai rencontré personnellement le responsable des sciences de la vie du CNRS lors d'un entretien un peu ferme et un peu compliqué, avec une fin de non-recevoir difficile pour nous à entendre. Je crois qu'il faut trouver un moyen terme. Je crois qu'il faut préserver l'avenir. Je crois surtout qu'il faut éviter toutes conséquences dommageables aux start-up qui sont derrière. Mais je pense aussi que cette situation de privilège important du CNRS doit être aplanie d'une façon pérenne et durable.

Mme FAURE

Pour finir sur ce point, on sera amené à vous faire des propositions, peut-être pour le prochain Conseil métropolitain, pour essayer de trouver une issue positive pour nos start-up et pour notre partenariat avec le CNRS.

Je réponds à François LÉPINEUX sur le partenariat entrepris pour cette concertation et ce débat citoyen au sujet des véhicules sans conducteur. C'est l'objet de cette convention avec l'association Particip'action. D'abord, cette convention et ce partenariat vont aussi être contractés par le Sicoval. Ce n'est pas parce que le Sicoval le fait que nous devons le faire, mais je veux simplement montrer la valeur ajoutée de cette association, Particip'action, dans ce domaine. Elle est majeure et c'est pourquoi nous consentons une participation de 30 000 euros et le Sicoval de 15 000 euros, pour conduire, pour nous accompagner dans cette concertation. Je veux aussi rappeler que nous sommes actuellement en attente d'une réponse à un appel à projets lancé dans le cadre du Plan des Investissements d'Avenir. C'est le PIA 3 sur lequel nous avons répondu avec un projet « Ville agile », dont les transports intelligents et la concertation autour de ces futurs transports intelligents constituent le cœur de notre réponse. Nous sommes assez confiants sur l'issue. Conduire ce débat citoyen de façon très professionnelle, avec un spécialiste, c'est donc une façon d'afficher notre véritable volonté d'être un acteur de ces transports intelligents. Par contre, nous avons anticipé votre remarque et, d'ores et déjà, Marie-Christine JAILLET, Présidente du Codev a été associée à cette journée fin janvier. Les coordonnées du directeur de Particip'action lui ont été données pour qu'ils entrent en relation et que le Codev puisse être le partenaire de cette journée. Sachant que son socle, la concertation, le débat citoyen, c'est quand même son savoir-faire à la fois en tant que grande scientifique et à la fois en tant que présidente du Codev. Donc oui, bien sûr, le Codev sera associé mais j'ai bien noté que, malheureusement, vous vous absteniez.

Sur le point relatif à Continental, je précise que c'est déjà à l'ordre du jour de la prochaine Commission développement économique. Il pourra d'ailleurs être porté par un groupe de travail. On va pouvoir

vous informer d'abord et puis travailler ensuite à la façon dont nous sommes organisés pour mesurer l'efficacité de l'investissement auprès de cette société, Continental. Je suis d'accord avec vous, il est majeur, mais je peux d'ores et déjà vous dire que les indicateurs sont au vert sur le nombre d'emplois créés. Nous en reparlerons lors de la Commission développement économique du 15 janvier.

Ce qui me permet d'enchaîner et de conclure avec la proposition et les trois remarques qui ont été faites par Madame SIMON-LABRIC sur la stratégie en matière d'emploi, sur le territoire « zéro chômeur ». Comme je ne me suis pas encore coordonnée avec Marie-Jeanne FOUQUÉ, en charge de l'emploi, je décide et demande à Marc BEL d'ajouter ce point et vos 3 questions à l'ordre du jour de la Commission développement économique du 15 janvier.

DEL-17-1143 - Innovation - Participation de Toulouse Métropole dans 2 fonds professionnels de capital investissement (FPCI) portés par IRDI-SORIDEC : adoption d'une convention avec la région Occitanie et de 2 contrats avec IRDI-SORIDEC
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1161 - International - Dispositif "Loi Oudin" : appel de fonds auprès de Véolia (2ème tranche 2017)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1162 - International - Dispositif "Loi Oudin" - Coopération décentralisée : soutiens aux associations et aide d'urgence (1ère tranche 2018)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1164 - Toulouse Aerospace - Bâtiment B612 - Installation du centre de coordination et d'exploitation de la version 3 d'EGNOS : signature d'un protocole d'accord avec la GSA
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1240 - Véhicule autonome - Débat citoyen national "Demain, des véhicules sans conducteurs" : adoption d'une convention avec l'association Particip'action et attribution de subvention
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*
ABSTENTION [8 VOIX] (MMES BLEUSE, SIMON-LABRIC, RAMOS, MM. LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC.)

DEL-17-1151 - Immobilier - Pépinières d'entreprises : adoption d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse pour l'année 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1209 - Immobilier - Hôtel d'entreprises "Le Multiple" : soutiens des programmes d'actions de l'association Artilect et de la SCIC Imaginations Fertiles (modification de la délibération DEL 15-140 du 9 avril 2015)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1153 - Emploi - Insertion des jeunes en difficulté sociale : adoption d'une convention partenariale avec l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1152 - Emploi - Pôle Emploi : adoption d'une convention partenariale
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1155 - Economie Sociale et Solidaire: adhésion à l'Association "Financement Participatif France"
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

10 Urbanisme et Projets urbains

Mme LAIGNEAU présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention

La 8.1 concerne le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du secteur patrimonial remarquable toulousain. Vous le savez, la Métropole a déjà délibéré le 13 avril 2017 pour la signature d'une convention avec l'État pour la conduite des études du PSMV. Brièvement, c'est un document d'urbanisme qui se substituera, après approbation au nouveau PLUi-H et permettra de définir les règles d'urbanisme pour le secteur patrimonial remarquable (SPR). Au-delà de son intérêt scientifique et patrimonial, le PSMV est un vrai projet urbain qui fixe les évolutions à venir pour l'ensemble du SPR toulousain. Il s'attache à améliorer la connaissance globale de la ville, ses richesses architecturales et permettra la mise en valeur du patrimoine tout en facilitant la création architecturale. Nous vous proposons de lancer dès à présent la concertation avec le public comme pour tout document d'urbanisme. Les moyens engagés sont habituels, avec une page Internet sur le site de Toulouse Métropole, un registre d'observation, une mise à disposition de registres au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Toulouse et dans les maisons de la citoyenneté concernées par le SPR. Il y aura également par voie d'affichage une information au public au siège de Toulouse Métropole et dans les maisons de la citoyenneté. Je vous propose donc d'accepter de lancer cette procédure de concertation sur le PSMV.

La deuxième délibération que vous avez pointée concerne la demande d'habilitation du Service de l'Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie. Depuis 2012, date de la création de ce service, et jusqu'à 2017, un agrément lui avait été accordé par convention, un agrément de cinq ans. La loi **CAP** a modifié cette notion et parle maintenant d'habilitation. Nous vous proposons donc de valider cette demande d'habilitation du Service de l'Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie. L'intérêt de ce service sur l'histoire de notre territoire est évident et, depuis 2012, près de 150 interventions du service archéologie sur le territoire ont permis de mieux faire connaître les sous-sols métropolitains.

M. BARÈS-CRESCENCE

Je souhaitais intervenir sur la 8.5, même si mon intervention n'est pas spécifiquement sur l'habilitation du Service de l'Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie. Nous souhaitons émettre un vœu à ce propos et marquer notre volonté que les scientifiques archéologues de ce service puissent travailler en toute indépendance, puisque la tentation pourrait être grande par notre collectivité d'orienter leur travail vers une plus grande rapidité sur certains projets. Je pense en l'occurrence à Saint-Sernin et son aménagement, qui ont fait l'objet de différentes polémiques. Sans faire de procès d'intention, ce n'est pas du tout mon but, je veux rappeler notre attachement à l'indépendance d'esprit des personnes qui travaillent dans ce service. Pourquoi est-il utile de le rappeler ? Le contexte a changé puisque vous savez qu'il y avait un opérateur national, l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives, qui existe toujours pour le reste du territoire et qui fait exactement le même service que ce service, disons local. Sachant très bien comment fonctionnent les collectivités territoriales, on souhaiterait que ce service travaille en toute indépendance, comme le faisait par le passé l'INRAP sur le territoire de la Métropole. Voilà pourquoi nous souhaitons nous abstenir sur cette délibération, même si nous ne sommes pas foncièrement contre l'existence de ce service, mais nous émettons des réserves.

Mme. LAIGNEAU

Je voudrais indiquer à propos de l'indépendance de ce service que c'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui commande au service archéologie soit des fouilles préventives, soit des diagnostics archéologiques. Donc c'est un service habilité et agréé par l'État qui travaille toujours étroitement avec la DRAC. Le modèle d'agrément a évolué puisque maintenant, c'est une habilitation qui est délivrée par le ministère, mais ça ne change rien à la responsabilité de ce service vis-à-vis de l'État. Donc ce n'est ni la Mairie de Toulouse ni la Métropole qui commandent au service archéologie de faire telle ou telle fouilles et qui maîtrisent les délais ou les fouilles elles-mêmes. Vous citez Saint-Sernin, c'est vraiment l'exemple car c'est la DRAC qui a validé le diagnostic qu'a fait le service archéologie. Je vous rappelle que c'est un service créé en 2012 pour répondre aux besoins de l'ensemble des collectivités en matière de fouilles et qui répondait aux besoins également de l'État.

DEL-17-1043 - Commune de Toulouse - Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) : Définition des objectifs et approbation des modalités de la concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1217 - Réexamen du PLU de Toulouse Métropole, commune de Mondonville révisé le 11 avril 2013, pour faire suite au jugement du Tribunal Administratif de Toulouse du 6 octobre 2017
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-1072 - Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Laubis (commune de Seilh) : Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Seilh, avant arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-17-0906 - École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA de Toulouse) - Convention triennale de partenariat 2016/2019 : adoption de l'avenant n°2 (programmation 2017/2018)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME LAIGNEAU.)

DEL-17-1219 - Demande d'habilitation du Service de l'Inventaire Patrimonial et de l'Archéologie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

11 Aménagement et Politique foncière

M. COQUART présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention

La délibération 9.1 concerne le projet Toulouse EuroSudOuest. Les élus se souviennent certainement qu'en octobre 2017, nous avons délibéré pour céder la concession à Europolia et qu'il était prévu, à l'époque, la création d'une ZAC portant sur 40 hectares des 135 hectares du projet global. Par cette délibération, il s'agit d'autoriser le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté et d'ouvrir surtout la concertation préalable.

La délibération 9.2 concerne le site Guillaumet à Toulouse. Il s'agit de désigner l'aménageur et d'approuver le traité de concession. Vous avez pu prendre connaissance des quelque 140 ou 150 pages de document qui était joint à la délibération. Vous avez compris que la proposition est d'attribuer la concession au groupement Altarea Cogedim associé à Crédit Agricole Immobilier ; d'approuver le périmètre d'intervention, le plan de masse de l'opération ; le programme de l'opération et son bilan financier prévisionnel. Je peux rappeler qu'il y avait au départ neuf candidats, qu'un dossier a été jugé non recevable, qu'un candidat s'est désisté. Il en restait sept parmi lesquels trois candidats ont été admis à négocier. Au bout du compte, le groupement Altarea Cogedim/Crédit Agricole a été retenu.

Les délibérations 9.11 et 9.12 concernent des Projets Urbains Partenariaux (PUP). Un premier PUP avec la société Eiffage sur l'îlot Brouardel sur la commune de **XXX**. Plus exactement, il s'agit de passer une convention avec Veolia pour la réalisation d'une partie des travaux qui étaient prévus dans le PUP. La 9.12, c'est un projet sur le secteur Guilhermy sur lequel il y a un périmètre de PUP et sur lequel déjà quatre PUP ont été conclus ces derniers mois avec Green City, Saint-Agne, Gotham et Proci-vis. Aujourd'hui, il s'agit d'un PUP avec la société Résidence Saint-Simon, qui va réaliser un programme immobilier avec une crèche privée et qui, comme les autres promoteurs, va contribuer aux travaux de voirie qui étaient prévus pour un montant de 39 500 euros.

Mme CROQUETTE

Mon intervention portera sur la 9.2, avec un gros regret, puisqu'il s'agit là du site Guillaumet, l'ex Centre d'essais aéronautiques de Toulouse (CEAT), un site qui est une véritable pépite, puisqu'il bénéficie d'une position proche du centre-ville de la ville de Toulouse, au pied du métro et en même temps, d'une surface d'aménagement non négligeable. Pourquoi avoir choisi ce type de concession ? Pourquoi ne pas avoir privilégié un « attelage » entre Oppidea et des bailleurs sociaux, dont certains savent très bien aménager, comme ils l'ont montré sur d'autres projets. En même temps, j'aurais aimé savoir à quel niveau financier la concession s'est-elle opérée ? Vis-à-vis de cet attelage privé qui a été signalé, entre Altarea, Cogedim, Région, quel est le montage financier qui a été fait, sachant que le montage financier entre l'État et la Métropole, lui, est connu ?

M. COHEN

Sur le même sujet, je m'associe d'abord aux questions que vient de poser Martine CROQUETTE pour savoir exactement quel est le montant de la transaction, sans avoir à juger quel était le meilleur opérateur. Je sais que Dominique COQUART était partie prenante, donc je fais confiance au choix qui a été fait en toute objectivité. Par contre, on ne peut pas oublier la genèse de ce projet. D'abord, c'est le premier projet en France qui a été le résultat de la loi DUFLOT. Il intégrait donc une décote foncière parce que les équipements, bâtiments, ou terrains cédés par l'État permettaient de faire du logement social en ville. Ça a été le premier projet signé par le gouvernement précédent avec, je dirais, une décote très significative. En termes de périmètre, le projet a évolué depuis 4 ans, parce que ça fait exactement 4 ans que nous avons délibéré en Conseil de communauté cette possibilité de contractualiser avec l'État. C'était un projet qui prenait 9 hectares sur les 16 hectares de l'ensemble du site Guillaumet. Aujourd'hui, l'opération a vu s'ajouter les deux ailes autour de l'ISAE, portant le périmètre à 13,25 hectares. Pour une raison que vous avez exprimée publiquement, qui consistait à penser qu'il y avait trop de logements sociaux sur ce secteur, vous avez renégocié avec l'État. Dans « notre » convention, nous achetions ce terrain à 6,32 millions d'euros pour 9 hectares, alors que vous l'achetez à 15 millions pour 13,25 hectares. Si on reporte l'équivalent de ce qui a été rajouté, on arrive à peu près à une somme de 9,1 millions. Ce qui veut dire qu'en fait, si on regarde bien votre négociation avec l'État, vous avez gardé les 30 % de logements sociaux et très sociaux et vous avez simplement fait glisser le niveau de logements correspondant à de l'accession sociale à la propriété de 40 % à 25 %, en utilisant le PLS et le PSLA, c'est-à-dire le logement locatif intermédiaire et l'accession sociale à la propriété. Et vous faites une part assez conséquente au privé libre, qui monte maintenant de 30 à 45 %. Donc aujourd'hui, la Métropole, qui signe cette convention avec l'État, achète les terrains 6 millions plus cher, et tout cela pourquoi ? Je tiens à dire aux maires que cet achat 6 millions plus cher se fait pour avoir une part de logements privés libres supplémentaire ! Ça donne de l'eau au moulin du débat que nous avons eu au sein du Conseil municipal, même si je ne m'étendrai pas, parce que je sais que les débats internes à Toulouse agacent parfois certains conseillers métropolitains, mais cela montre bien que nous sommes face à un risque. En nombre de logements créés sur ce territoire, ce que vous avez dit me semble une contre-vérité. Il n'y aura pas moins de logements, puisqu'en gros, vous prévoyez sur cet ensemble de territoires 1 150 logements. En ce qui nous concerne, c'était 750 mais, quand on fait le ratio, à quelque chose près, on est au même nombre de logements. Donc quand vous dites aux riverains et aux populations alentours qu'il y aura moins de logements que sur notre projet, c'est faux. Si on considère que l'accession sociale à la propriété est une sorte de renforcement du logement social, c'est un vrai débat ; c'est faux. Aujourd'hui, on a un risque, et vous le savez. On est très précautionneux par rapport au nombre de logements sociaux. C'est la loi, on est obligé de s'y mettre et je crois que nous faisons tous des efforts pour être au rendez-vous de la loi : 20 % et maintenant 25 %. Mais par contre, vous semblez remettre en cause le triptyque logement social / logement intermédiaire et accession sociale à la propriété. Et j'ajoute que l'accession sociale à la propriété vise des populations qui, si elles n'ont pas ce type de logement dans Toulouse, partiront à 50 ou 60 kilomètres, ce qui est contraire à l'esprit du ScoT ; contraire à l'idée qu'aujourd'hui, le rôle de la Ville, c'est quand même d'avoir une intensité dans la densité, pour éviter les écueils que nous vivons malheureusement depuis plusieurs décennies. A travers ce projet, nous avons la preuve de ce que nous avons évoqué ensemble sur le PLUi-H pour la partie toulousaine. Le nombre de logements n'est pas moindre que celle que nous avions prévue avec une répartition entre les différents types de logements que je conteste car elle fait la part belle aux projets

privés libres. Cela peut-être parfois une mesure d'ajustement, pour équilibrer des zones que vous avez rendues économiques. Cela rejoint la question, le propos et l'inquiétude de Martine CROQUETTE et donc, nous voterons contre ce projet de délibération, comme nous avons voté contre la renégociation avec l'État.

M. GODEC

J'interviendrai à mon tour, au nom des élus écologistes, sur la délibération 9.2, qui concerne la concession d'aménagement sur le site de Guillaumet. Mon collègue Antoine MAURICE interviendra plus tard sur la délibération 9.1 qui concerne le projet TESO et la création de la ZAC. Au niveau du site de Guillaumet, la première chose qui nous surprend et qui nous heurte, c'est la décision de passer dorénavant par des opérations de ZAC privées. Pourquoi ne pas faire en sorte que l'aménageur public Oppidea candidate sur la concession de l'aménagement ? J'aimerais qu'on puisse avoir une réponse sur cette question. Peut-être le président d'Oppidea présent dans la salle nous le dira ? Pourquoi n'a-t-il pas proposé qu'Oppidea puisse faire une proposition que nous puissions examiner ? Et de quelle façon un aménageur public mis en concurrence avec des aménageurs privés peut apporter une plus-value dans une opération immobilière ? Vous dites, sur un certain nombre de dossiers, notamment sur celui du mode de gestion de l'eau, que vous n'avez pas d'a priori entre le public et le privé, et qu'il faut que les deux candidatent. Mais a minima, il faut que les deux répondent aux appels d'offres pour que l'on puisse les différencier. Peut-être alors, parfois, pourra-t-on retenir le privé au détriment du public. Nous n'avons pas d'a priori non plus même si on a quand même une préférence pour les aménageurs publics. Aujourd'hui, par le choix de procédure qui a été fait, nous n'avons pas la possibilité d'examiner la différence entre une ZAC privée et une ZAC publique. J'y vois donc un choix dogmatique, un choix idéologique et une préférence pour la ZAC privée. En réalité, c'est un tournant de la Métropole en matière d'aménagement. Et c'est un tournant que, pour notre part, nous regrettons.

Nous avons donc un certain nombre d'opérateurs privés qui ont candidaté, qui ont fait des propositions, et vous nous proposez, par cette délibération, d'en retenir un. Le projet qui nous est proposé ne nous semble pas séduisant. En réalité, je pense qu'Oppidea aurait pu proposer un projet plus intéressant. Dans les éléments contenus dans le projet de concession, un certain nombre nous inquiète. Tout d'abord, l'opération, semble-t-il, se traduira par des prix de sortie élevés. Dans le libre, vous nous proposez de retenir l'opérateur qui propose les prix de cession les plus importants. Pour quelles raisons ? Dans quel objectif ? Pourquoi cet opérateur, avec des prix de cession plus importants, serait plus intéressant que les autres ? Sur le plan masse de l'opération, on parle d'une labellisation écoquartier, mais il n'est même pas proposé un parking-silo mutable. Pourtant, à quel endroit, dans une ZAC qui est dans le cœur urbain de la ville de Toulouse, la ville-centre, avec des opérations tertiaires à proximité, avec des opérations immobilières, avec la proximité de lignes de métro, à quel endroit y aurait-il moins d'intérêt pour un parking-silo mutable ? A plusieurs reprises, vous avez dit votre intérêt et votre satisfaction face aux résultats du parking-silo de la ZAC de la Cartoucherie, qui est partagé entre plusieurs usages.

Sur d'autres éléments, nous sommes largement étonnés. En fait, il y a très peu d'équipements publics. On nous avait dit : « Il y a aura un soin particulier qui sera apporté à la programmation en équipements publics ». Qu'y a-t-il dans le projet ? Une participation à l'extension d'un groupe scolaire pour 1,5 million. C'est logique ! Avec 1 150 logements, on ne peut pas faire sans une extension du groupe scolaire. Une crèche également. Et pour le reste, on voit dans l'annexe 8 un descriptif qui cite un certain nombre de projets, la soufflerie, la halle aux cheminées, puis des réaménagements et du maintien des équipements sportifs existants. Mais les deux équipements nouveaux, la soufflerie et la halle aux cheminées, seront des équipements privés. Des équipements, certes, ouverts au public, et il est dit que la collectivité pourra les racheter si elle le souhaite, mais ce seront bien des équipements privés, gérés avec une vocation de privé. J'ajoute que ce sont des équipements qui ont une définition extrêmement faible. Je ne comprends pas qu'on retienne un projet avec aussi peu de travail sur la définition des équipements. Par exemple, pour la soufflerie, on évoque soit un équipement de sports et de loisirs, avec, par exemple, une vague de surf artificielle... Ou bien un équipement culturel, sur les thèmes des danses, du bien-être et de la gastronomie, que l'opérateur pourrait développer avec un partenaire investisseur et exploitant... pourquoi pas. Et avec ce même partenaire, l'opérateur dit qu'il pourrait approfondir d'autres thématiques de programmation pour la soufflerie. Autant dire qu'on a tout et n'importe quoi, qu'on va tout examiner et qu'en vérité, on n'est absolument pas sûrs de livrer cette soufflerie. La halle

aux cheminées, c'est du même ordre. Sur plusieurs milliers de surface de plancher, on propose de créer des restaurants, des ateliers de réparation, de la terrasse végétalisée, un potager productif de 1 300 mètres carrés. Mais en réalité, tout ça tient en cinq lignes, sans aucune description de la proposition d'équipement par l'opérateur. On a un plan-masse d'inspiration classique. Pour l'instant, avec tout ce que j'ai vu, la proposition est plutôt baroque, voire rococo. Mais bon, retenons l'inspiration classique ! On nous dit que la référence, c'est « le château de Versailles ». Mais, excusez-moi, dans la proposition, il manque à minima le château. Parce que le bâtiment Lemaesquier ne fait pas partie de l'opération et nous n'avons toujours aucune proposition, aucun élément concret sur la procédure d'appel d'offres que doit lancer la préfecture sur son devenir. Soyez d'accord avec nous sur le fait que pour apprécier la comparaison avec le château de Versailles, il faudrait quand même avoir quelques éléments concrets sur ce dossier.

D'autres éléments nous étonnent et nous déçoivent. En vérité, sur ce projet d'aménagement, il n'y a pas de vision plus large que celle relative au foncier. Et là-dessus, le groupe des élus écologistes avait proposé, dans le cadre de la concertation, une proposition pour avoir un plan-guide d'ensemble sur la mutation des fonciers situés à proximité de cette ZAC, fonciers qui sont quand même importants. Je pense au site de Latécoère, au niveau de Périole, le foncier qui est à proximité de la station de métro, dont on nous dit d'ailleurs dans le traité de concession que l'ensemble des opérateurs ont fait des propositions et qu'en dehors de la ZAC, il y aura peut-être des opérations de construction, soit d'équipements, soit de logements. On aurait aimé avoir une vision d'ensemble là-dessus et cela inquiète l'ensemble des habitants du quartier.

Enfin, ce qui peut nous étonner le plus, c'est la logique sur la production de logement social. On est quand même sur un foncier qui bénéficie d'une décote particulière de la part de l'État pour la production de logement social. Et l'on voit que les bailleurs sociaux seront les derniers rattachés à l'opération et qu'en fait, ils n'auront quasiment pas leur mot à dire dans le processus de construction. Les opérateurs sociaux viendront en bout de chaîne par le biais des acquisitions en VEFA, de la Vente En Fin d'Achèvement. Et c'est bien ce qui est le moins intéressant pour eux, dans la mesure où ils ne sont pas acteurs de la chaîne de construction. Ils récupèrent les logements qui sont construits par les promoteurs opérateurs. Reconnaissez que ce n'est pas l'esprit de la politique de production de logement social qui est celle de notre Métropole ! Pourquoi nous propose-t-on de délibérer sur un projet construit comme cela ? J'irai même plus loin. Il y a un processus qui nous interroge et j'aimerais d'ailleurs avoir l'avis de la vice-présidente en charge du logement sur le sujet. Sur la production de logement en prêt locatif social (PLS), l'opérateur nous propose que la moitié de la production de PLS soit construite en ULS, si je comprends bien, l'Usufruit Locatif Social. C'est-à-dire que les bailleurs sociaux viendront uniquement gérer le bien privé sur un temps donné, 10 ans, 15 ans, et à la fin, ressortiront de l'opération sans même avoir le moindre patrimoine. Personnellement, je n'ai vu aucune mention de l'ULS dans le projet de PLUi-H. Il ne me semble même pas que ce soit un mode de production de logement social validé et retenu par notre collectivité. Pourquoi retenons-nous un opérateur privé pour construire des logements sociaux avec ce type de production alors que ce n'est pas dans le cœur de notre politique ? Vous voyez, au travers d'une opération, il y a un certain nombre de virages sur l'aménagement public, sur la production de logement social, qui sont pris de manière insidieuse, et qui mériteraient, selon nous, d'avoir un débat plus poussé au sein de notre assemblée.

M. MAURICE

J'interviendrai pour ma part sur la première délibération relative à TESO. Nous avons souvent et régulièrement parlé de ce grand projet, un des trois grands projets dont nous avons parlé ce matin dans le cadre du budget primitif, et qui pour nous, présente un réel intérêt. C'est l'occasion de rappeler qu'effectivement, la concertation est à l'œuvre depuis plusieurs années maintenant. D'abord sur une phase volontaire qui a eu lieu de 2012 à 2015, avec beaucoup de réunions, d'ateliers, auxquels ont pu participer l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Et puis, la phase réglementaire du projet urbain en général et volet ferroviaire. Aujourd'hui, c'est une troisième étape qui s'ouvre avec la concertation autour de la ZAC. Mais pour nous, cette concertation doit être réellement utile et alimenter l'évolution du projet. De ce point de vue-là, on souhaitait rappeler que pour l'instant, les signaux qui ont été envoyés aux participants à la concertation constituent plutôt une fin de non recevoir, d'abord avec le projet de tour Occitanie que vous avez imposé, puisqu'il n'a jamais été évoqué dans l'enquête publique du plan guide urbain, ni même dans l'enquête publique de la première modification du PLU en 2016. Quasi-

ment aucune des contributions n'ont exprimé un avis favorable, à peine 5 % des contributions, dont beaucoup similaires, le mettait en avant. Pour l'instant, le symbole envoyé autour de TESO, c'est celui d'un quartier d'affaires pour riches, avec, effectivement, des logements, 11 400 mètres carrés de logements non sociaux, puisque vous avez modifié spécifiquement le PLU pour ce projet, et 11 200 mètres carrés de bureaux, hôtel de luxe, etc. Ça représente quand même un élément important du futur projet. Par ailleurs, la concertation parfois, pour l'instant en tout cas, ne donne pas forcément le sentiment d'être prise en compte. Quand on voit ce qu'a été le retour de la concertation au moment du plan guide urbain qui a fait ressortir beaucoup d'éléments intéressants, autour par exemple de l'enjeu de verdir les espaces publics, le désir de prioriser les transports en commun et la sécurisation des modes doux piétons-cycles, la forte attente également de maintenir, à travers le développement du quartier, une population aux équilibres sociaux différents, donc la mixité sociale qui existe déjà. Ces éléments-là, par exemple, on ne les retrouve pas dans les fondamentaux du projet rappelés dans cette délibération, et qui axent plutôt sur l'offre tertiaire, une fois de plus, les bureaux, les commerces... On a déjà exprimé des inquiétudes à ce sujet, sur le prix de cession du foncier par rapport au logement, sur la question du commerce par rapport à l'impact du commerce en centre-ville qui représente, on le sait, déjà 35 % du chiffre d'affaires de l'aire urbaine, alors qu'il n'y a que 10 % des mètres carrés du territoire. On voit qu'il ne faut pas forcément toujours plus de mètres carrés. Récemment, une enquête d'un média local a démontré que notre territoire subit un certain phénomène, avec déjà énormément de bureaux vides. Cela montre que parfois les choix que nous faisons ne sont pas cohérents par rapport à l'avenir. Nous craignons que la réalisation d'un quartier d'affaires avec beaucoup de mètres carrés de bureaux ne fasse que préparer des désillusions futures. Nous espérons au contraire que cette concertation permette de revenir à l'esprit initial du projet, avec un urbanisme participatif, où la concertation serait l'occasion de co-construire avec les habitants ce projet urbain majeur et aussi d'aboutir à un projet effectivement exemplaire, qui témoigne d'une transition écologique dans notre construction des projets urbains. Sur ce territoire, on a d'ailleurs la chance d'avoir le Canal du Midi et les chemins de fer qui sont l'occasion de recréer cette alliance historique entre les deux, autour d'un projet qu'on pourrait d'ailleurs appeler « projet port-gare Matabiau ». Cela permettrait de recréer ce lien, de recréer la couture entre les quartiers qui aujourd'hui sont justement coupés par la voie ferrée. Pour nous, c'est là que se situe l'enjeu de ce projet urbain, fertiliser tous ces hectares qui ont été stérilisés par la SNCF, construire un projet tourné vers l'avenir mais qui préserve aussi l'identité et l'histoire des quartiers existants et permette la mixité sociale à travers les logements et non pas défendre une vision d'un quartier d'affaires qui financerait les logements. À travers les espaces publics et les choix que vous faites, vous renoncez à une requalification le long du Canal du Midi et à l'arrivée du tramway. Malgré tout, nous voulons maintenir l'ambition de prioriser, le long du Canal du Midi, autour de la gare, les modes doux, les modes actifs piétons et les cycles. C'est cela aussi tout l'enjeu de la concertation qui, nous l'espérons, pourra renouer avec l'esprit initial du projet.

Mme LAIGNEAU

Pour répondre à Monsieur MAURICE sur la première délibération, je crois que nous avons le même objectif. Pour reprendre vos propos, vous avez parlé de l'enjeu de ce projet urbain ; bien sûr il y a un enjeu très fort, nous en sommes bien conscients et nous comptons bien faire un nouveau quartier qui réponde aux aspirations à la fois des entreprises qui ont besoin de bureaux, mais également des habitants et nouveaux habitants susceptibles de l'occuper. Nous avons une préoccupation constante, la préservation de l'identité des quartiers avoisinants, encore que l'identité de certains d'entre eux reste à créer, puisqu'il y a des quartiers qui sont un peu dégradés en proximité de TESO. Il y a aussi des quartiers de qualité que nous souhaitons préserver. Vous avez parlé de mixité sociale, bien évidemment, nous aussi la défendons. Nous avons présenté le PLUi-H à plusieurs reprises, vous avez vu la partie relative à la Ville de Toulouse en Conseil municipal, et vous êtes témoins des objectifs de mixité sociale que nous défendons. Nous avons les mêmes objectifs, donc je ne comprends pas très bien votre intervention. Vous regrettez seulement qu'il y ait trop de bureaux, mais il y aura de la mixité fonctionnelle avec du commerce, des bureaux et des logements. Vous demandez également un projet participatif. Je voudrais quand même rappeler que ce projet TESO a fait l'objet d'une concertation qui était prévue tout à fait en dehors de toutes les concertations institutionnelles si je peux dire. Une large concertation a donc été conduite par Europolia sur l'ensemble des quartiers périphériques, et je crois savoir que certains d'entre vous y ont participé. Donc oui, nous avons beaucoup travaillé avec les habitants du quar-

tier, qui ne découvrent pas un projet, comme vous semblez le sous-entendre. Voilà tout ce que je peux répondre à cette intervention qui ne me paraît pas du tout fondée.

Pour répondre globalement sur ce qui a été dit précédemment sur le CEAT, Monsieur COHEN semble remettre en cause le programme, qui a pourtant été validé et approuvé par le Conseil de métropole et par l'État, puisque c'est un programme qui a été négocié avec l'État et qui comprend du logement et de l'activité tertiaire, mais aussi du logement social dans des proportions non négligeables. Vous évoquiez également l'accession sociale qui, je le précise, est souvent l'une des étapes d'un parcours résidentiel qu'il ne faut pas négliger. C'est excessivement important car l'accession sociale permet à des jeunes qui n'en auraient pas les moyens, d'acheter, de mettre « un premier sou » dans une opération privée, et de continuer par la suite, par la revente et le rachat, à poursuivre ce parcours résidentiel. Je voudrais vous rappeler que ce qui avait été prévu dans le programme validé avec l'État, c'est 30 % de locatifs sociaux. Donc avec 30 % de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) réservés aux personnes en situation de grande précarité et de Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), c'est vraiment du social ! Il y avait 15 % de logements en PLS, 10 % de logements en Prêt Social Location Accession (PSLA), et 45 % en accession libre. Comme vous le voyez, la répartition des logements est tout à fait respectueuse des engagements pris et que poursuivons depuis plusieurs années. Donc, pour revenir sur le prêt locatif social (PLS), l'usufruit locatif social (ULS), ce n'est pas un vilain mot. C'est aussi une façon de permettre à certains d'acquérir un logement et de le confier en gestion à un bailleur social qui va le gérer pendant un temps donné. C'est une formule qui permet de varier et multiplier les formules d'accession, c'est tant mieux. Ça permettra d'éviter des défiscalisations qui sont parfois malheureuses et cela favorise le logement social. Donc oui, les différents opérateurs nous ont proposé, nous ont demandé s'il était possible de faire du démembrement. Nous avons posé la question de la pertinence et bien sûr, je me suis rapprochée des services de l'habitat de la Métropole pour savoir si c'était possible et dans quelle proportion. Nous nous sommes mis d'accord et je l'ai donc proposé, moi qui faisais partie de la négociation avec les trois derniers candidats. Donc nous avons permis aux trois candidats de proposer du démembrement. Monsieur GODEC, je me demande qui est le plus dogmatique. Vous nous reprochez d'être dogmatiques parce que nous avons privilégié un opérateur « privé », mais pour vous, tout ce qui est privé est péché ! Tout ce qui est privé est mauvais ! Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez évoqué, mais vous disiez : « Les équipements privés, c'est mauvais ». Mais non, pourquoi ? C'est un opérateur privé qui finance un équipement qui va servir à l'ensemble des riverains et du quartier. Non, je crois que le plus dogmatique n'est pas celui que l'on croit. Pourquoi avons-nous choisi un opérateur privé ? Oppidea avait été effectivement candidat et s'est retiré. Pourquoi ? C'était au tout début, Raphaël CATONNET n'était pas encore Directeur général d'Oppidéa lorsque ça s'est fait. Cette opération devait être menée dans un délai très court, avec une réactivité extrême, et Oppidea a pensé qu'elle pouvait s'associer avec un opérateur privé pour répondre à cette opération. Une telle association pouvait poser problème vis-à-vis des autres candidats en concurrence. Oppidea a donc préféré ne pas répondre à cette consultation. Et puis, il y a le poids de l'Histoire et les discussions que nous avons eues avec les services de l'État. Nous avons effectivement lancé l'opération auprès d'aménageurs privés, le choix s'est porté sur Altarea Cogedim qui a présenté le meilleur dossier.

Ensuite, vous avez évoqué le problème de stationnement en regrettant qu'il n'y avait pas de parking mutualisé. Je ne mets pas en cause les vertus d'un parking mutualisé, d'ailleurs il y en aura un. Il y a même un outil de gestion avec des formules contemporaines et performantes de réservation, d'affectation et de location, pour l'ensemble du public. C'est une mutualisation très moderne avec un parking public qui sera situé à proximité, pas très loin du métro. Des parkings privés seront également gérés sous les immeubles. Donc oui, il y aura des parkings sur cette opération, c'est bien prévu comme cela. Parmi les demandes faites aux candidats, nous avons justement demandé de proposer une gestion un peu innovante des espaces, des équipements publics, et c'est ce qui a été proposé.

Madame CROQUETTE, vous avez également parlé du montage financier. Vous avez vu le bilan de concession établi par l'opérateur, sur lequel nous serons vigilants bien évidemment, puisque je voudrais signaler que la collectivité ne se contente pas de céder le terrain à l'aménageur et ensuite de se retirer. La collectivité a demandé à l'aménageur de prévoir des modalités de travail renforcé avec la Métropole. Que ce soit pour les constructions, pour la qualité des constructions, pour l'architecture des projets, que ce soit pour la gestion globale de cette opération, il y aura des rencontres fréquentes avec l'aménageur de manière à ce que la Métropole puisse valider au fur et à mesure de l'avancement. Ce qui a été prévu sera tenu et nous y veillerons auprès de l'opérateur.

M. MOUDENC

Je vais demander au maire de quartier, Laurent LESGOURGUES, tout particulièrement impliqué dans ce dossier, à la fois dans sa définition et dans la concertation avec les riverains, de bien vouloir nous donner un éclairage qui, je crois, sera utile à notre assemblée.

M. LESGOURGUES

Je ne vais pas reprendre tous les éléments donnés par la vice-présidente, Madame LAIGNEAU. Bien entendu, cet accord a été passé dans le cadre de l'accord-cadre fixé avec l'État et en fonction de la loi DUFLOT, mais je voulais revenir sur certains points des interventions de mes collègues qui ont soulevé la logique de renégociation de l'accord. Je crois qu'il faut mettre en avant un élément important. Vous le savez et nous en avons longuement débattu, le premier accord a été négocié sans tenir compte de l'environnement du quartier. Un quartier qui porte déjà 44 à 45 % de logements sociaux, sans accompagnement suffisant d'équipements publics tels que des centres sociaux, des centres socio-culturels suffisamment développés pour accompagner ce nombre important de logements sociaux. Vous savez que cette situation était brûlante dès la naissance de ce projet. Le quartier s'est développé de façon anarchique, et nous sommes en train, depuis 2014, de rattraper ce retard en termes d'équipements publics. Mais je pense que nous ne pouvons pas nous permettre de courir après un rattrapage permanent, en rajoutant plus de logements sociaux dans un quartier qui a déjà du mal à vivre et à s'équilibrer avec les logements sociaux existants. 44 % de logements sociaux, c'est beaucoup ! Cette logique de réajustement est donc la bonne. Et au niveau de l'accord et dans le cadre de la loi DUFLOT, il était nécessaire que le quartier ne soit pas totalement déséquilibré entre l'ancienne trame urbaine et le nouveau quartier en développement. C'était le sens de la renégociation. À ce jour, je pense que le résultat est là, même si, effectivement, il y a un delta financier et qu'on pourrait effectivement avoir un équilibre plus juste dans le panel de logements. Nous n'avons jamais dit qu'il y aurait moins de logements sur le CEAT, nous avons simplement dit qu'il y aurait moins de logements sociaux. C'était notre discours dès le début, au moment des négociations préalables du projet qui a été développé et soumis à l'aménageur comme accord-cadre de travail ; c'est un discours qui est bien passé. Vous savez qu'il y a eu beaucoup de réunions de concertation avec les habitants pour présenter l'avant-projet et construire un cahier des charges. Lors de ces réunions, les riverains ont pu mettre en avant leurs exigences. Nous avons présenté le projet en expliquant le nombre de logements existants, dans le cadre de la loi DUFLOT, mais avec effectivement une ventilation un peu différente. Je pense que cet élément a été largement développé et posé.

Concernant les équipements, l'engagement est tenu puisque nous maintenons les équipements sportifs existants et nous en développons de nouveaux. Ce seront des équipements publics avec des montages différents qui restent à affiner bien entendu, mais qui seront une réelle plus-value pour le quartier. De même, l'ouverture des équipements publics et semi-publics se fera pour le CEAT comme pour l'ensemble du quartier et notamment la rue Louis Plana, avec un respect de l'environnement. Vous connaissez l'urgence au niveau de la mobilité sur la rue Louis Plana. Le projet n'amènera pas de perturbations supplémentaires. Nous avons également veillé au respect du tissu pavillonnaire aux alentours du CEAT, ce qui était une exigence forte des riverains. Un mot enfin sur le montage financier de ces équipements. Je l'ai dit, ils seront innovants mais sachez que le candidat retenu est celui qui amène le plus de sécurité financière pour le montage du projet. Nous ne prendrons pas de risque, ou en tout cas un risque extrêmement minime, et nous avons veillé avec Annette LAIGNEAU à ce que les équipements publics ou semi-publics ne soient pas, par la suite, à la charge de la Métropole.

Monsieur GODEC nous parlait du château de Versailles. Je pense que c'est un résumé un peu court du projet. Effectivement, ça a été évoqué dans la mesure où la configuration du terrain est par paliers. Il doit donc être travaillé avec cette particularité, comme pour les jardins d'un château, avec différents paliers amenant jusqu'aux équipements sportifs. Le château de Versailles, il est figuré par Le Maresquier qui sera maintenu. Actuellement Monsieur GODEC, il n'y a aucun projet consistant à raser le bâtiment Le Maresquier, qui restera en lieu et place, comme une sorte de préfiguration du château de Versailles du CEAT. Cela valorise l'ensemble et, dans le quartier, on en est très content.

Voilà ce que je voulais dire. J'ajoute un élément. Dans le cahier des charges, il a été demandé à l'aménageur que la concertation se prolonge et nous allons reprendre un cycle de concertations pour affiner les projets, définir et mettre en forme les attentes, en conformité avec les riverains. Je vous engage lar-

gement à venir, vous toutes et vous tous, à ces ateliers. On aurait peut-être pu intégrer vos remarques aux ateliers de préfiguration du cahier des charges mais maintenant bien sûr, vous êtes les bienvenus pour la deuxième phase de négociation et de concertation.

M. GODEC

Je vous remercie pour ces éléments de réponse qui ne lèvent pourtant pas nos doutes car un certain nombre de sujets n'ont pas été évoqués. Tout d'abord, Madame LAIGNEAU, vous nous accusez d'être dogmatiques et d'être favorables au public. Écoutez, dans votre démonstration, vous ne nous avez pas expliqué pourquoi Oppidea n'a pas été au bout de la démarche. C'est pourtant un aménageur dans lequel la Métropole détient la majorité des parts et c'est un outil public que nous utilisons fréquemment dans les opérations d'aménagement. Vous avez semblé dire que c'est par accident ou par un choix qui lui est propre, qu'Oppidéa a décidé de ne pas candidater sur ce projet. Non, ce n'est ni une décision anodine, ni accidentelle, mais une décision politique qui a été prise par la majorité à laquelle vous appartenez ! Et sur cet aspect, je ne crois pas que les administrateurs d'Oppidea démentiront ; c'est un choix dogmatique, un choix d'aménagement avec un opérateur privé qui a été fait sur cette opération. Je le redis, si Oppidea avait candidaté, nous aurions ici une analyse des offres avec plusieurs options, et nous aurions la possibilité de choisir entre un opérateur public ou privé. Ce choix n'a pas été proposé à l'assemblée délibérante.

Ensuite, sur le logement social, vous n'avez pas répondu sur le positionnement des bailleurs. Là aussi, certains bailleurs sociaux publics nous sont étroitement liés. Or Toulouse Métropole Habitat, sur cette opération, ne sera pas constructeur, mais viendra acheter des logements en VEFA. Notre opérateur, celui qui nous sert à produire du logement social sur le territoire de la collectivité, ne sera qu'un simple acteur en bout de chaîne, achetant des logements qui auront été bâtis par d'autres, il sera même cantonné à un rôle de gestionnaire de logements privés en dispositif ULS. A notre sens, ce n'est pas la meilleure manière de produire du logement social de qualité sur le territoire, et ce n'est pas la meilleure façon de valoriser les opérateurs sociaux qui servent précisément à la mise en œuvre de cette politique.

Sur les équipements, Madame LAIGNEAU, vous dites que nous sommes dogmatiques en disant du mal des équipements privés, mais je ne fais que lire le dossier dans lequel, malheureusement, les équipements privés ne font l'objet d'aucune définition. Êtes-vous capable Madame LAIGNEAU, Monsieur LESGOURGUES, de nous dire quelles vocations d'intérêt général viendront s'installer dans le bâtiment qui s'appelle La Soufflerie, ou celui qui s'appellerait La halle aux cheminées, si j'ai bien lu. Est-ce que vous pouvez nous détailler ces projets ? S'agit-il d'une vague de surf, d'une piscine, d'un centre social, d'un centre culturel ? Dites-le nous puisque cela répond selon vous à un besoin public géré par des privés. A propos de ces équipements, il est écrit dans le dossier d'analyse que les candidats ont cherché à « optimiser le coût des équipements de l'opération en privilégiant la création d'équipements privés, et la part attendue des investisseurs pour les équipements privés ouverts au public peut être analysée comme un gage de prestation de qualité qui participeront à l'animation de la vie du quartier ». On vous rejoint, mais il est aussi écrit : « Néanmoins cet aspect fragilise le projet dans l'hypothèse où l'aménageur ne parviendrait pas à trouver les investisseurs à la hauteur de leurs ambitions ». C'est écrit noir sur blanc dans le dossier d'analyse ! Il y a une fragilité importante des candidatures qui nous sont proposées. Donc restons vigilants sur ce point-là et sachons voir les éléments de fragilité des offres qui nous sont faites !

Enfin, Madame LAIGNEAU, vous avez parlé de la réalisation d'un parking mutualisé, projet qui à ma connaissance n'est pas cité dans le traité de concession. S'agit-il d'un autre foncier extérieur à la ZAC ? Auquel cas, ce serait intéressant d'en parler. Qui en serait le gestionnaire ? Ce serait intéressant qu'on puisse le savoir. Enfin, je relève un autre élément plus problématique dans la dimension juridique, dans l'analyse des offres qui nous est proposée, s'il y a bien une notation globale, il n'y a absolument pas de notation détaillée sur les trois offres qui ont été étudiées. Pour que l'assemblée puisse délibérer sereinement, ce n'est pas un gage de qualité et nous nous réservons le droit de vérifier la validité juridique de cet élément.

Mme CROQUETTE

A mon tour, je renouvelle ma demande pour avoir un petit peu plus de précisions financières. La transaction a été faite sur ce projet entre l'État et la collectivité, ça a été indiqué par Pierre COHEN tout à

l'heure, à hauteur de 15 millions d'euros pour 13 hectares. Je demande donc à quelle hauteur la concession a-t-elle été négociée avec les opérateurs privés ? Je demande cette information précise.

M. COHEN

Je voudrais dire à Monsieur LESGOURGUES que ce n'est pas en répétant plusieurs fois la même chose depuis deux ans que ça va devenir la vérité ! En effet, Madame LAIGNEAU a dit tout le bien qu'elle pensait de l'accession sociale à la propriété pour conforter la mixité. Et si vous regardez la différence entre la convention que nous avons signée avec l'État en janvier 2014 et celle que vous avez signée trois ans après, c'est simplement 15 % de logements en accession sociale à la propriété en moins. La vraie question que je ne réfute pas, que je ne stigmatise pas, c'est celle qui consisterait à dire que la concentration de logements accueillant des gens défavorisés crée un déséquilibre. C'est pour ça qu'il faut absolument garder la règle des 3 tiers, c'est-à-dire un tiers d'accession libre, un tiers de logements sociaux, et un tiers de logements qui favorise des publics pour qui souvent la ville est interdite parce que les logements sont trop chers. Et c'est par le biais des PLS ou par l'accession sociale à la propriété qu'on favorise les gens qui gagnent moins et cela concerne presque 80 % des Français. Là, on est bien dans une recherche de mixité équilibrée. A cet endroit, vous avez décidé de revenir sur une négociation pour un argument idéologique qui consistait à dire : « Il y avait 70 % de logements sociaux » alors que si l'on regarde précisément, c'est une vraie mixité nécessaire pour toute la ville. Et vous avez choisi de conduire une opération qui vous a coûté 6 millions d'euros de plus. Moi, je considère que c'est dommage. Si on avait été trop généreux dans les logements de type PLU ou PLAI, je dirais : « D'accord, ça se comprend et ça se discute ! ». Mais en l'occurrence, on a le même nombre de PLU et de PLAI, et on joue sur la frange des gens qui sont nécessaires et qui manquent réellement d'offres de logements dans toute la ville. C'est cela aussi qui fait le déséquilibre du schéma cohérence territoriale parce que les ménages ayant une volonté d'acheter leur premier bien immobilier, sont obligés d'acheter à 50, 60, 70 kilomètres. Et quand ils viennent travailler à Toulouse, ils créent les bouchons que nous trouvons tous les matins. Au delà de cet aspect, votre choix nous coûte cher, 6 millions d'euros de plus pour la Métropole ; je trouve ça dommage.

Mme LAIGNEAU

Pour répondre à Madame CROQUETTE, le bilan consolidé en dépenses et recettes, bilan que vous l'avez dans le document qui vous a été présenté, se monte à 57 millions d'euros. Le prix du terrain ? Il a été acheté à l'État, je crois que c'était 15 millions d'euros et il est revendu à l'opérateur pour le même prix.

Je vais revenir rapidement auprès de Monsieur GODEC sur le parking mutualisé. Il y a bien un parking mutualisé, je vous le confirme. Quant aux équipements privés, nous avons privilégié un travail novateur avec les trois opérateurs. Effectivement, il y avait des différences majeures et nous avons choisi un opérateur qui diversifiait les équipements privés, de manière justement à minimiser le risque pour la collectivité, dans le cas où un des opérateurs se désisterait pour une raison ou pour une autre. Dans l'espace dénommé « La Soufflerie » plusieurs équipements sont prévus, et je peux vous assurer, pour avoir discuté et travaillé avec Laurent LESGOURGUES et l'ensemble des riverains, qu'ils correspondent aux attentes des habitants pour des équipements sportifs, puisque c'est essentiellement d'équipements sportifs dont il s'agit. On peut ne pas aimer l'escalade mais il y aura un mur d'escalade. On peut ne pas aimer le surf, il y aura une vague de surf. Personnellement, je ne pratique pas le surf mais voilà, je suis ravie, et vous serez peut-être ravi d'y aller et les habitants du quartier également. Encore une fois, les équipements sont divers et le choix de l'opérateur que nous avons fait vise à minimiser les risques pour la collectivité. Entre le choix d'un opérateur privé et un opérateur public, nous n'avons pas d'a priori. Il faut voir l'objectif que nous recherchons et ce que nous cherchons, c'est un beau projet. Sur ce territoire nous voulions un beau projet qui s'inscrive dans le cadre d'un quartier existant, qui accueille une nouvelle population, mais qui soit respectueuse de la population existante. Nous avons travaillé dans ce sens et nous partageons les mêmes objectifs. Que ce soit un opérateur privé ou un opérateur public, nous veillerons à ce qu'ils soient respectés. Je peux vous assurer que nous sommes absolument déterminés à maintenir la qualité de vie et de services sur ce territoire.

Pour répondre à Monsieur COHEN, il est vrai qu'un programme avait été négocié, mais il était insuffisant en matière d'accession sociale. Je pense pouvoir l'affirmer et nous avons eu déjà eu la discussion entre nous. Je vous avais dit : « En matière d'accession sociale, il n'y en a pas dans votre projet ». Vous

m'aviez maintenu qu'il y en avait et je vous assure qu'il n'y en a pas. Je voulais vous envoyer la démonstration, je l'ai jamais fait, mais je crois que je vais vous l'envoyer.

M. COHEN

Et je maintiens. Comme la dernière fois vous m'avez dit que ce n'était pas vrai, j'ai amené le document cette fois-ci.

Mme LAIGNEAU

Ecoutez, je sortirai le document qui a été validé et qui a été approuvé. Je vous assure, Monsieur COHEN, je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais je vous assure que vous vous êtes trompé. Je vous l'enverrai.

M. MOUDENC

Ces choses-là doivent se régler en Commission, je regrette.

M. BIASOTTO

Juste quelques précisions et des retours sur quelques notions. Monsieur GODEC, manifestement vous découvrez certains outils qui existent depuis très longtemps sur la commune de Toulouse et sur la métropole. Tout d'abord, je voudrais corroborer les propos de Madame LAIGNEAU. Nous n'opposons pas les hommes, ni le privé, ni le public. Je crois que dans la bataille du logement que nous connaissons aujourd'hui, pour ne pas parler de guerre du logement, je crois que nous devons mobiliser toutes les forces vives du territoire pour répondre aux besoins des néo-Toulousains et néo-métropolitains. Je dirais tout d'abord, au même titre qu'on n'oppose pas les hommes, on ne doit pas opposer les outils. Alors, ici-même, je voudrais revenir sur deux notions : l'ULS, c'est-à-dire le démembrement, et la VEFA. Premièrement, l'ULS a été utilisé pour la première fois sur la commune de Toulouse en 1999, non pas par Habitat Toulouse mais par la Cité jardins. Donc vous voyez, c'est une technique également utilisée par certains de vos confrères. Nous nous sommes juste inspirés de certaines méthodes qui existent depuis maintenant quasiment 20 ans. Deuxièmement, la VEFA, la vente en l'état futur d'achèvement. Démontrez-moi le contraire et dites-moi comment nous pourrions, même si plus de 12 bailleurs travaillent aujourd'hui sur le territoire, y compris l'office métropolitain, comment fait-on pour arriver à 25 % de logement social en 2025 sans faire appel à ce mode de production ? Un chiffre pour l'éclairer ; en 2016 la VEFA représente 50 % de la production du logement social sur Toulouse et sur la métropole. Donc, vous le voyez, on a grandement besoin des bienfaits de cet outil. Bien sûr, dans un monde vertueux, meilleur, on pourrait imaginer que nous puissions tous intervenir en maîtrise d'ouvrage directe, mais ce n'est pas le cas et nous n'avons pas les hommes pour le faire. Donc nous faisons appel au privé pour respecter nos objectifs de 2025, 25 % de logements sociaux.

Pour revenir sur le sujet du CEAT, comme le disait Monsieur LESGOURGUES, le maire de quartier, et Madame LAIGNEAU, c'est un beau sujet qui s'insère parfaitement dans le territoire. Une bonne insertion dans le quartier qui tient compte, comme le disait Monsieur LESGOURGUES, des 43 à 47 % de logements sociaux pré-existants par endroits et dans certaines rues. Il me semble effectivement judicieux d'équilibrer et de tenir compte de l'existant. On doit évaluer et insister sur ce qu'il manque dans le quartier pour assurer une meilleure mixité, une meilleure répartition du logement. Et je vais vous donner une information que peut-être vous ne connaissez pas. Et peut-être Madame la vice-présidente à l'Habitat y reviendra tout à l'heure, dans la présentation des délibérations Habitat, cette année, la production a été de 2 838 logements sociaux, nombre imposé par l'Etat. Et pour l'année à venir, on vient de nous accorder les agréments à la hauteur de notre production, c'est-à-dire pas moins de 4 727 logements sociaux. C'est du jamais vu et nous sommes, je crois, au rendez-vous des besoins des Toulousains et des métropolitains. Vous le voyez, la production va bon train, malgré les difficultés que nous rencontrons sur le territoire et dont nous avons pleinement conscience. Même l'État le reconnaît puisque Monsieur le ministre nous a accordé une enveloppe complémentaire de 3 millions pour les agréments cette année. Je crois qu'ils reconnaissent notre dynamisme, notre volontarisme en la matière. Et je crains, malheureusement, que vous soyez les seuls à ne pas comprendre nos besoins, les spécificités du territoire pourtant évidentes au regard des particularités de la métropole.

M. COHEN

Monsieur BIASOTTO, jamais vous ne recevrez des critiques ou des attaques de notre part concernant la production de logements sociaux. De ce côté-là, il y a toujours eu une sorte de consensus sur la volonté de la ville de Toulouse de profiter de la période de production et d'accompagner le passage à 20% de logement social. Et j'ajoute que si vous pourrez bientôt atteindre les 25 %, c'est aussi qu'il y a eu un effort pendant six ans. Donc évitons une polémique inutile !

Sur les VEFA, la question ne porte pas tant sur leur utilisation. Les VEFA, on en a fait et il en faut, mais je voudrais comparer deux projets, le projet de la Cartoucherie et ce projet. Sur la Cartoucherie, c'est un projet où l'État nous avait vendu un terrain extrêmement cher. Il y avait en plus des impondérables, comme la dépollution, qui ont encore coûté et qui nous ont amenés vers des contentieux avec le GIAT. Là, dans le cadre de la ZAC, nous étions dans une difficulté consistant à trouver un bon équilibre, faire en sorte que le logement libre ne soit pas marginal et qu'il ne constitue pas la partie ajustable de l'équilibre financier. Aujourd'hui, même avec le montage de votre opération, dont j'ai critiqué le surcoût tout à l'heure, l'opération amène à avoir des terrains qui sont accessibles. Cette accessibilité qui nous a été confirmée à l'euro près, c'est un opérateur privé qui va en avoir le bénéfice. De fait, nous nous privons de cette capacité financière. Or, quand on veut produire du logement social et favoriser l'accès à ces logements, vous le savez mieux que personne, il vaut mieux avoir, au départ, des prix de terrains bas. Avec des prix de terrains pas chers, l'OPHLM peut réduire les coûts et, à la sortie, proposer des loyers dans les fourchettes basses. Donc aujourd'hui ce que nous contestons, avec Régis GODEC, ce n'est pas la partie des 30 % de logements sociaux de type PLU ou PLAI, mais le fait que sur l'ensemble du PLUi-H et notamment dans sa partie toulousaine, une partie accession libre pourrait amener un déséquilibre. On le verra à terme, on le discutera au fur et à mesure, mais nous serons vigilants.

Enfin, Monsieur le Président, vous ne pouvez pas dire que ce débat qui porte sur plusieurs millions, sur l'intérêt de telle ou telle typologie de logement et sur la recherche de mixité, c'est un débat qui devrait uniquement se dérouler en commission. C'est un débat politique, que l'on retrouve à la fois dans le SCoT, dans le PLUi-H et sur lequel on peut bien sûr être en désaccord, encore que, sur ce projet, on est parti d'une dynamique qui semble commune. Après, il y a des divergences sur la façon dont les choses se sont agencées. Monsieur LESGOURGUES, je regrette, c'est une opération électorale que vous avez menée parce que c'est un projet qui a été diabolisé. A force d'avoir martelé, tout le temps pendant deux ans qu'il y avait 70 % de logements sociaux, tout le monde y a cru. Le problème, c'est que vous n'en avez plus que 55 et moins que ce qui me semble être un élément fort de la mixité.

M. MOUDENC

Un petit rectificatif. Monsieur COHEN, vous avez mal compris ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que ce débat n'avait pas à se dérouler en Conseil. Il me semble que je suis en train de faire en sorte qu'il se déroule, en prenant le temps nécessaire. Par contre, lorsqu'on a des documents à échanger, il vaut mieux le faire en commission. C'est ce que j'ai voulu dire lorsque vous avez brandi votre document.

M. GODEC

Monsieur BIASOTTO a visiblement mal interprété mes propos sur la production du logement. Ma critique ne porte pas sur l'utilisation de la VEFA, nécessaire à la réussite des objectifs dans beaucoup d'opérations. Par contre, ce n'est pas le meilleur outil pour produire du logement social dès lors que nous sommes propriétaires du foncier, parce qu'il s'agit bien d'une opération sur laquelle nous achetons le foncier avec une décote spécifique pour produire du logement social. Là-dessus, on peut prendre d'autres exemples de ZAC, mais celui de La Cartoucherie en est un bon puisque sur la ZAC qui a été aménagée par un opérateur public, les bailleurs sociaux sont présents et sur des îlots mixtes. Là, il y a un vrai partenariat entre le public et le privé. Le privé d'un côté construit du logement, parfois social, parfois en accession sociale, parfois libre, et sur le même îlot, on fait un îlot où le bailleur social réalise une opération. Il y a même une opération que vous allez inaugurer dans quelques semaines, une opération d'habitat participatif avec de l'accession sociale, avec des futurs locataires qui vont devenir propriétaires et qui ont participé à la programmation de leur bâtiment, au choix de l'architecte, au choix des pièces communes... C'est un projet où le locataire a été au cœur de l'opération. Sur Guillaumet au contraire, non seulement le locataire, mais aussi le bailleur ne sont pas du tout au cœur de

l'opération. Le bailleur ne fait qu'acheter un bien en fin de chaîne, un bien sur lequel il n'aura eu nullement son mot à dire. C'est bien l'opérateur privé d'aménagement et de construction qui est au cœur de la chaîne du bâti. C'est sur cette façon d'appréhender les choses qu'on peut être déçu par le choix de la Métropole, non pas simplement sur le recours à un aménageur privé, mais sur le fait de livrer le logement social par le biais du VEFA. Nous avons un débat sur le nombre de logements sociaux, certains semblent dire que ça poserait des problématiques dans le quartier d'avoir un certain pourcentage de locatif social. Je ne crois pas que ce soit le pourcentage de locatif social qui pose problème mais peut-être la manière dont on produit du logement social, sa qualité. D'ailleurs, ce n'est pas avec le procédé de la VEFA qu'on va améliorer la qualité de production du logement social mais bel et bien par l'implication des acteurs que nous maîtrisons, que nous soutenons et que nous finançons. Je regrette qu'on délaisse nos outils publics, pour nous mettre dans les mains d'opérateurs privés qui, eux, ont un souci légitime qui est de négocier leurs marges. Donc, il y a deux virages sur ce projet d'aménagement, celui d'utiliser uniquement un aménageur privé, de ne pas faire candidater un aménageur public, et celui de délaisser ou de donner un rôle subalterne à nos opérateurs publics de production de logement social.

M. LESGOURGUES

En quelques mots, je voulais revenir sur l'intervention de Monsieur COHEN pour bien lui préciser, mais je pense qu'il l'a compris, que jamais je ne dirais qu'il y a trop de logements sociaux dans un quartier. Simplement quand on est à plus de 45 % de logements sociaux déjà existants, comme c'est le cas aux abords de Guillaumet, il faut accompagner le développement et l'accompagnement de l'arrivée des nouveaux logements sociaux. C'est un devoir qui nous incombe et là, dans le quartier, actuellement, on est dans un essoufflement qui nécessite cet accompagnement. C'est simplement ce que j'ai voulu dire.

Ensuite, sur le montant du projet, ce n'est pas 6 millions de plus pour la collectivité puisque Annette LAIGNEAU vous a expliqué qu'on revendait le terrain à l'aménageur au prix d'achat. Donc la collectivité ne paiera pas 6 millions de plus, que ce soit bien clair. Par rapport à l'augmentation du prix dont vous avez parlé, Monsieur COHEN, elle ne s'explique pas uniquement par la diminution du nombre de logements sociaux mais également par le fait qu'on achète 4,25 hectares de plus qui s'ajoutent au prix initial. J'ajoute que l'augmentation du périmètre va permettre de sécuriser le projet et lever ce qui constituait une zone d'ombre sur ces quatre hectares. Sur la finalité du choix de cet aménageur, je voulais dire aussi que ce qui va revenir à la charge de la collectivité, c'est surtout le financement de certains équipements publics ou semi-publics si et seulement si l'aménageur n'arrivait pas à le financer tel que c'est prévu dans la convention. Mais encore une fois, cet aménageur donne de bonnes garanties, les meilleures par rapport aux autres. Donc effectivement, la collectivité ne devrait pas être engagée de force dans le financement. Concernant la dépollution, Monsieur COHEN, vous l'avez évoquée pour d'autres projets, cet aménageur finance plus de 5 millions d'euros pour la dépollution, et s'engage à reverser les sommes qui ne seraient pas totalement engagées, ce qui présente une grosse sécurité par rapport à d'autres projets et à d'autres négociations.

Je terminerai sur l'action électoraliste, puisque vous pensez que c'est effectivement un débat électoraliste. Moi, je pense que c'est un échange constructif avec les riverains et un aménageur et j'estime que le recadrage et le rééquilibrage dans le quartier étaient nécessaires. Peut-être qu'en des temps un peu plus anciens, on avait oublié cette dimension de quartier qui devait accueillir pleinement et sereinement de tels projets, parce qu'un projet de cette nature, c'est quand même assez difficile à « digérer » dans un quartier qui reçoit autant d'habitants d'un seul coup.

Mme TRAVAL-MICHELET

Quelques mots quand même parce que je vois qu'on parle beaucoup des modes de production de logements, notamment en VEFA. C'est un sujet qui a beaucoup occupé nos discussions pendant la construction du PLUi-H. Je veux dire deux choses. La première, c'est qu'effectivement la production en VEFA, et Monsieur COHEN l'a très bien dit, est aujourd'hui indispensable notamment dans le difus parce qu'on a peu de choix. De fait, nous l'avons acté et d'ailleurs, je crois que c'est inscrit comme cela dans le programme d'orientations et d'actions (POA) du PLUi-H. En revanche dans les ZAC, nous devons tout faire pour qu'il y ait le moins de Ventes en État Futur d'Achèvement possible et qu'en effet, le logement social produit dans les zones d'aménagement concerté le soit en opération propre parce que, malgré tout, nous avons là une meilleure qualité et une meilleure gestion lorsque le bailleur social

intervient en opération propre, et nous devons le soutenir. Dans ce sens, des discussions sont menées avec Oppidea pour qu'en effet, dans les ZAC, y compris celles qu'elle gère directement, nous obtenions de cet aménageur qui est pourtant notre opérateur, vous avez raison de le rappeler aussi, qu'il souscrive à cette demande. Sur ce point, personne ne pourra me contredire. Parfois, en effet, sur certaines opérations dont l'équilibre financier est en jeu, il s'avère qu'on déroge à cette règle. C'est dommage et c'est bien pour cela qu'il faut le prévoir en amont. Je trouve que c'est extrêmement dommage. Je le considère d'autant plus qu'à Colomiers, puisqu'on a beaucoup parlé de Toulouse, c'est un schéma que nous n'avions jamais connu. Aujourd'hui, la production en VEFA croît, depuis très peu de temps d'ailleurs puisque jusqu'à présent, le développement urbain se faisait en ZAC, toujours publiques. Je crois que c'est un schéma qui a fait ses preuves et que nous devons soutenir et considérer, et que la VEFA ne peut et ne doit se justifier que dans le domaine du diffus. C'est d'ailleurs un problème que l'on doit aussi appréhender, parce que si nous avons une anticipation de stratégie foncière adaptée, y compris dans le diffus, on pourrait travailler cette problématique qui découle de la question foncière. Pour cette raison, et même s'il s'agit d'une opération toulousaine, avec un débat très toulousain, pour cette raison et pour marquer les choses, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme LAIGNEAU

Je voudrais répondre à Monsieur GODEC qu'il fait un mauvais procès parce que, dans cette opération, il n'est pas du tout exclu de confier la maîtrise d'ouvrage directe aux bailleurs sociaux. Vous ne verrez nulle part que la production de logement social se fera en VEFA, c'est faux ! Les bailleurs sociaux pourront construire eux-mêmes sur certains lots. Je n'ai pas ici le chiffre exact, mais cette possibilité est prévue.

M. MOUDENC

J'ajouterai une chose sans vouloir trop allonger le débat. Je crois qu'on ne peut pas, le matin, se plaindre des contraintes financières, et l'après-midi refuser d'avoir une vision un peu plus ouverte sur le privé. Nous aurons de plus en plus besoin du privé pour les projets d'intérêt public, et nous devons y aller sans état d'âme, sans esprit idéologique, sans dogmatisme et sans fermeture d'esprit. Il faut que les schémas de pensée se renouvellent, sinon nous n'arriverons pas à concrétiser nos projets. L'essentiel pour moi, c'est que la puissance publique soit toujours là pour définir le projet et faire en sorte qu'il corresponde à l'intérêt général et à la concertation. Nous devons renouveler nos modes de pensée sinon nous n'y arriverons pas, ici comme dans toutes les collectivités.

DEL-17-1199 - Toulouse EuroSudOuest - Opération d'aménagement : Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) : Ouverture de la concertation préalable
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**

DEL-17-0977 - Site Guillaumet (Toulouse) - Concession d'aménagement : désignation de l'aménageur et approbation du traité de concession
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [100 VOIX]**
CONTRE [14 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. LACAZE, COHEN, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [14 VOIX] (MMES TRAVAL-MICHELET, MOURGUE, MAALEM, VEZIAN, MM. BRIANCON, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, CUJIVES, SEBI, FRANCES, TOMASI, MERIC.)

DEL-17-1018 - ZAC Laubis (Seilh) : Déclaration de Projet suite à l'enquête publique unique
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**

DEL-17-1019 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation du dossier de réalisation
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**

- DEL-17-1020 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation du Programme des Equipements Publics (PEP)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-1021 - ZAC Laubis (Seilh) - Traité de concession d'aménagement conclu avec Oppidea : adoption de l'avenant n°3**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [11 VOIX] (MMES TRAVAIL-MICHELET, COSTES-DANDURAND, LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOULAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, BROQUERE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0387 - ZAC Monopole - Mandat de travaux (Toulouse) : approbation du Compte Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2016**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)
- DEL-17-0980 - Commune de Blagnac - Requalification des espaces publics de la Cité des Cèdres : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec Promologis**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. KELLER, DEL BORRELLO.)
- DEL-17-0979 - Commune de Gagnac-sur-Garonne - RD 63 - Rue de la Voie Romaine - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établi avec la société LP Promotion : approbation de l'avenant n°2**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0876 - Commune de Saint-Orens de Gameville - Secteur Cœur de Ville : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société SCCV Saint Orens de Gameville**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0975 - Commune de Toulouse - Secteur Ilot Brouardel - Projet Urbain Partenarial (PUP) établi avec la Société Eiffage Immobilier : adoption d'une convention subséquente avec Véolia Eau**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-1206 - Commune de Toulouse – Secteur Guilhermy/Las Bruges : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SAS Résidence Saint Simon pour le projet de construction d'une crèche**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-1062 - Opérations foncières - Commune de Beauzelle - 10 rue de la République : Cession d'un foncier à la SA d'HLM La Cité Jardins (modification de la délibération n° DEL-11- 376 du 29 septembre 2011)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CARLES, BIASOTTO.)
- DEL-17-1068 - Opérations foncières - Commune de Saint-Jory - 18 chemin de Beldou : cession d'un terrain à la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

**DEL-17-1066 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - 28 rue Bertrand de Born :
Cession d'un ensemble immobilier à Toulouse Métropole Habitat
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES KATZENMAYER,
LAIGNEAU, MM. AUJOULAT, BIASOTTO, BROQUERE, ROUGE DANIEL.)**

**DEL-17-1154 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Quartier Arnaud Bernard - 18
rue Gatiern Arnoult : cession d'un ensemble immobilier à Ciléo Habitat
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**

12 Habitat

Mme TRAVAL-MICHELET présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. C'est un sujet que vous connaissez bien. Il s'agit de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, dont la compétence a été transférée à la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015. Un premier niveau de simplification était intervenu en janvier 2016 pour transférer au syndicat mixte Maneo la gestion des aires des communes qui l'assuraient jusqu'alors en régie directe. Mais se pose aujourd'hui la question de l'extension de notre adhésion à ce syndicat pour l'ensemble des aires gérées par la Métropole et ce, de façon pérenne et définitive, plutôt que par un contrat de gestion. C'est donc dans ce cadre que nous discutons avec le syndicat Maneo, qui par ailleurs gère 24 aires d'accueil et 549 places sur le département, plusieurs intercommunalités ou communes étant adhérentes de ce syndicat. Dans un premier temps, Toulouse Métropole a contracté avec le syndicat Maneo de façon transitoire. Nous sommes maintenant dans une discussion pour adhérer au syndicat Maneo. Cette discussion est complexe mais avance. Dans ce cadre, nous discutons évidemment de la place de la Métropole dans ce syndicat, et au sein de la gouvernance de ce syndicat, puisqu'il devrait gérer l'ensemble de nos aires d'accueil. Nous avançons sur ce point. Toulouse Métropole a fait connaître ses demandes, notamment concernant la gouvernance, demandes légitimes de ce point de vue. C'est toujours en cours de discussion, mais nous devrions aboutir dans les semaines, les mois qui arrivent. C'est pourquoi, en attendant l'aboutissement de ces discussions avec Maneo, nous vous proposons de poursuivre sur une organisation toujours contractuelle et transitoire de la gestion de nos aires d'accueil, pour quatre mois à partir du 1^{er} janvier 2018. J'ajoute que cette convention de coopération transitoire qui vous est soumise propose d'étendre cette coopération aux communes dont les aires n'étaient pas encore intégrées, c'est-à-dire Blagnac, Beauzelle, Seilh, Aussonne, Mondonville, Cornebarrieu. Comme vous le savez, elles étaient jusqu'à présent gérées par L'Hacienda. Il est également proposé d'étendre à deux nouvelles aires, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane, qui étaient gérées par le syndicat mixte, mais via un marché public. Donc on continue l'harmonisation en termes de contractualisation et de gestion avec le syndicat Maneo, et nous espérons aboutir, nous vous tiendrons informés, bien sûr, de l'aboutissement de nos discussions.

M. SANCÉ

Je vais faire très court parce que le sujet reviendra peut-être dans la discussion de la prochaine conférence métropolitaine. J'en reviens toujours à la problématique des installations illicites des gens du voyage, puisqu'on parle des accueils. On l'a connu cet été ; on le connaît toujours actuellement. Pour les élus des petites communes, ces occupations illicites sont très problématiques. Souvent ces arrivées se font le dimanche, et dans les petites communes, celui qui va les accueillir contraint et forcé, c'est le maire ou l' élu de permanence. C'est très compliqué pour nous, on en reparlera, mais je souhaite qu'on arrive un jour à trouver une solution pérenne qui réponde aux besoins de tous les acteurs. Ce serait pour nous, élus des petites communes, une solution qui nous aiderait.

M. GODEC

Tout d'abord pour donner une information sur le sujet d'aménagement qui vient d'être débattu. Effectivement, Madame LAIGNEAU a raison, l'intégralité de l'opération Guillaumet ne se fera pas en VEFA. 75 % du locatif social sera fait en VEFA, ce qui est quand même une part importante. Sur la délibération qui nous concerne maintenant, je voudrais des informations sur les résultats de l'opération de la mise en œuvre des aires d'accueil de grand passage, les éléments financiers et le bilan

d'activité. Nous en avons parlé à de nombreuses reprises, et je crois qu'il nous avait été promis, par Monsieur BIASOTTO il me semble, un bilan en fin d'année sur ces opérations, sur l'utilisation des aires, mais aussi sur les coûts d'aménagement de ce dispositif d'aires mobiles.

Mme TRAVAL-MICHELET

Bien évidemment, chaque fois que nous avons une délibération sur ce sujet, il est tout à fait normal et légitime, chers collègues, que nous reposions tous la question. Avant-hier encore, la ville de Colomiers a connu une invasion de gens du voyage, et nous avons interpellé la Métropole. Le dispositif est en place, mais cela étant, la délibération qui est proposée, vous l'avez bien compris, n'a rien à voir avec cette question. Ici, nous sommes sur la gestion courante de nos aires d'accueil. La difficulté que nous avons avec la Préfecture, c'est de se mettre en conformité avec le schéma départemental. Nous avons franchi un pas important en prévoyant l'installation d'aires de grand passage, et cela nous permet d'ailleurs d'avoir une meilleure approche, y compris avec la Préfecture, pour obtenir plus rapidement que par le passé la procédure de sortie des gens du voyage des stationnements illicites. Ceci étant, la procédure prend toujours un minimum de quelques jours et elle reste préoccupante, bien sûr, pour l'environnement et pour les maires qui y sont confrontés. Sur les aires de grand passage, nous ferons un point d'information. Un premier point a été fait avec les élus membres du comité de pilotage des aires de grand passage, mais un deuxième sera proposé en Commission Habitat, certainement à la prochaine.

DEL-17-1012 - Demande de renouvellement de la convention des aides à la pierre pour la période 2018-2023

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-1198 - Habitat privé : Programme d'intérêt Général Energie : adoption de la convention d'opération 2018-2021

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-0751 - Partenariat - Logement des salariés et démarche d'innovation : adoption d'une convention cadre avec le groupe Action Logement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-1105 - Aires d'accueil des gens du voyage : modalités de gestion et de fonctionnement à compter du 1er janvier 2018

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-1263 - Autorisation à Toulouse Métropole Habitat pour la prise de participation au capital social de la société civile de construction vente (SCCV) " ROSE PLACE " pour la construction du programme de logements et de commerces situés 58 à 68 rue Louis Plana à Toulouse

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

13 Cohésion sociale

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-1108 - Insertion emploi : attribution d'une subvention à l'association Point Rencontre Chômeurs et Précaires (dernière tranche 2017)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-1140 - Cohésion Sociale : attribution de subventions aux associations (dernière tranche 2017)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-1168 - Contrat de Ville 2015 - 2020 - animation de séances de formation pour les membres des Conseils Citoyens : attribution d'une subvention à l'association École citoyenne

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

DEL-17-1146 - Fonds de Solidarité Logement : attribution d'une subvention au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) 31 au titre de la mission d'Accueil Information Orientation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

DEL-17-1144 - Convention relative à la participation de la CAF 31 au Fonds de Solidarité Logement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

DEL-17-1213 - Convention relative à la participation du CCAS de Toulouse au Fonds de Solidarité Logement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

DEL-17-1228 - Adoption d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne, la Caisse de Mutualité Agricole Midi Pyrénées Sud et l'Etat concernant les Promeneurs du Net

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

14 Environnement, Développement durable et Énergies

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-1084 - Réseau de chaleur Toulouse Energie Durable - TED - "Plaine Campus" : présentation du résultat de l'enquête publique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

DEL-17-1142 - Plan Climat Air Energie Territorial - Financement de l'atelier solidaire d'Empalot - Année 2017 : adoption d'une convention avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

DEL-17-1200 - Approbation du principe de candidature à l'appel à projets du programme national de l'alimentation et demande de financement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

15 Culture

M. ANDRE présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Mme VERNIOL

Mon intervention ne porte pas principalement sur les délibérations que vient de nous présenter Monsieur ANDRÉ, mais plutôt sur le document que nous avons vu, ou pas vu, qui s'appelle « Toulouse savoirs et imaginaires », un document dans lequel on détaille les perspectives culturelles pour 2017-2020 pour Toulouse métropole et la ville de Toulouse. J'aborderai deux points à propos de ce document, notre fonctionnement et le document en lui-même. Je pensais qu'un sujet aussi important que la poli-

tique culturelle ferait l'objet d'une présentation dans notre assemblée, mais non, je vois votre étonnement. La présentation théâtralisée qui en a été faite auprès des médias et des acteurs culturels a déjà eu lieu le 20 novembre dernier, il semble donc inutile d'ajouter une présentation ici. Je le sais, nous le savons toutes et tous, l'acte médiatique est très important pour vous Monsieur le président, les annonces toujours données ailleurs, jamais ici. Cependant, compte tenu de l'importance de la culture en matière de cohésion sociale, d'émancipation, d'éducation, et même de développement durable, une présentation ici, même a posteriori, aurait eu selon moi l'élégance de nous considérer, nous en tant qu'élus. Pas de présentation en assemblée, dont acte ! Mais tout aussi choquant, nous n'avons pas eu de présentation au sein de la Commission culture qui se tenait pourtant trois jours avant le 20 novembre. Je pose donc la question ici à tous mes collègues. Comment croire toujours à cette volonté affichée de faire métropole, quand les membres de la commission ne peuvent pas découvrir le document avant la communication officielle et quand ces perspectives culturelles ne sont pas un sujet dans notre assemblée ? Les membres de la commission l'ont bien compris : il était important pour le maire de Toulouse de communiquer sur l'action culturelle dans la période de mi-mandat, mais aussi dans le cadre de l'inscription de Toulouse au patrimoine mondial de l'UNESCO. Voilà peut-être les raisons premières. Mais si les perspectives culturelles toulousaines et métropolitaines n'étaient pas à l'ordre du jour, je vais quand même en parler.

Mes chers collègues, j'espère que vous avez lu ce document, 40 pages où nous retrouvons les objectifs attendus dans ce genre d'exercice, mais aussi des références à la déclaration de Florence, dossier UNESCO exige, je suppose. On y trouve aussi sans surprise les programmations culturelles existantes, répertoriées selon leur genre, dans les différents lieux toulousains et quelquefois, au gré des pages, on trouve des lieux sur la métropole, Odysud, l'Usine, la Grainerie. Il faut quand même parler un peu de métropole dans ce projet ! Des nouveautés, il n'y en a pas. Des copier-coller sur ce qui se fait déjà à Toulouse et qu'on va exporter sur certaines villes. Je pense précisément à la « Pause musicale », qui sera un peu décentralisée. Des changements aussi, le « Marathon des mots » ne sera plus en septembre. Et toujours un chapitre totalement dédié au patrimoine toulousain, le grand projet Saint-Sernin, le castelet de la prison Saint-Michel, la maison Giscard, la restauration de la basilique de la Daurade, la chapelle de La Grave. La Métropole, disiez-vous ? Quant aux lieux de culture de Colomiers, Cugnaux, Saint-Orens, Cornebarrieu, Saint-Jean, oubliés ! Oubliés le Pavillon blanc, le Quai des arts, Altigone, l'ARIA. Oublié aussi, alors qu'elles vont s'ouvrir, Les Granges. Ce document était nécessaire pour Toulouse mais il n'est, hélas, qu'une photographie de la programmation culturelle habituelle. La Métropole méritait plus ; elle méritait un volet explicite autour des principes de solidarité et de partage, dommage ! La métropole culturelle devrait s'interroger sur les grilles tarifaires pour un égal accès à la culture, que l'on soit Toulousain ou pas. La métropole de la culture devait affirmer ces projets sur l'ensemble du territoire. Ce sont des perspectives peu ambitieuses, autocentrées sur Toulouse et pourtant avec un budget annoncé conséquent. Monsieur GRASS va m'apporter des précisions peut-être, parce que dans les chiffres annoncés, je me suis un peu perdue. Dans la brochure « Toulouse savoirs et imaginaires », on donne un budget par an et par habitant métropolitain de 292 euros. Dans l'article du magazine TIM, ce budget est de 87 euros. Quels sont les chiffres exacts ? Est-ce une métropole généreuse en matière de culture ou peut-elle mieux faire ? Et quelles suites à donner à ce document ?

M. MOUDENC

On va vous donner des éléments d'information. Je ne sais pas si Gérard ANDRÉ les a tous, il vient juste d'être titulaire de la délégation en matière de politiques culturelles. Par contre, je sais que d'autres élus se sont fortement impliqués. Je sais que les adjoints Culture des différentes municipalités se sont fortement impliqués, qu'il y a eu plus de 1 000 acteurs consultés. Votre intervention est donc en déphasage complet avec ce travail de fond préalable, qui était bien loin d'être une opération de communication. Mais je suis habitué à cette accusation récurrente, donc je vais demander à un certain nombre d'élus Culture, Francis GRASS, Marie DÉQUÉ, tous ceux qui ont participé, de porter témoignage.

M. GRASS

Chère Gisèle VERNIOL, j'ai écouté attentivement ce que vous avez dit, mais vous avez omis deux choses. Le premier point est celui qui vient d'être évoqué par le Président. Je rappelle que nous avons fait un gros travail, je remercie tous les élus Culture présents qui ont participé aux nombreuses réunions de travail sur ce thème avant qu'on présente les résultats aux acteurs culturels, avant qu'on

fasse des réunions avec eux, plusieurs y ont participé. Ce travail nous l'avons partagé, nous l'avons présenté, mais je crois qu'à ces réunions, vous n'y étiez pas effectivement. Vous n'avez donc pas pu forcément apprécier la finalité de ce travail. La deuxième chose que vous avez omise renvoie à notre dernière Commission culture, où vous étiez présente. Souvenez-vous que plusieurs élus de différentes communes ont souhaité que ce travail se poursuive et tout le monde a acté le fait que là, nous n'avions qu'un point d'étape, que ce travail se poursuivrait en vue justement d'en parler ici et d'impliquer le Conseil de la Métropole. C'est ce que nous avons décidé et je l'ai d'ailleurs dit, au TNT. Je réunirai donc prochainement les élus volontaires membres de la Commission pour poursuivre ce travail. Voilà, c'est un point d'étape et nous allons évidemment poursuivre, en rentrant notamment dans le détail de l'action culturelle mise en œuvre dans chaque commune. Là, nous avons simplement regardé ce qui historiquement était Ville de Toulouse, mais aussi tout ce qui pouvait se mutualiser. Vous avez cité l'exemple des « Pauses musicales ». Voilà justement un bel exemple d'action qui se mutualise, qui est réussie, et que nous allons poursuivre dans bien des domaines. C'est ce que nous allons faire prochainement et j'espère que vous y participerez.

Mme DÉQUÉ

Oui, je suis moi-même étonnée de cette réaction, et surtout de ces commentaires. C'est une très belle présentation qui a eu lieu au TNT et vous le savez, parce que je pense que certains de vos amis vous l'ont dit. 850 personnes étaient présentes et si certains sont restés à l'issue de cette présentation, c'est parce qu'ils ont vu l'intérêt de cette rencontre et parce qu'ils partageaient l'envie. C'est important, vous le savez, dans le domaine de la culture, dans les projets et dans la vision, de travailler ensemble. Qu'est-ce qui se passe justement dans cette politique telle qu'elle a été présentée ? Il se passe qu'on s'adosse et qu'on s'appuie sur l'histoire de la ville-centre de la métropole, ville-centre qui ne confisque rien, bien au contraire, mais qui veut partager, vous le savez. D'abord, on a une histoire qui a été écrite ensemble, Dany BUYS le sait bien, puisque le Conseil de la Communauté d'agglomération, à l'époque, a choisi de travailler sur ce qui, historiquement, écrit le territoire, c'est-à-dire les Nouveaux Territoires de l'Art. C'est pourquoi il y a eu l'Usine, c'est pourquoi il y a eu la Grainerie, et c'est pourquoi nous travaillons actuellement à une réorganisation de Mix'art Myrys. C'est ce qui faisait sens, on n'a pas plaqué les choses uniquement parce qu'on voulait avoir une visibilité ou une image dans ce domaine. C'est ça l'histoire d'une écriture d'une politique culturelle.

Je reviens à ce document. Il est très clairement présenté, avec le choix des objectifs d'une politique culturelle qui encore une fois, s'adosse sur ce que nous sommes et ce que nous souhaitons devenir. Il se trouve que vous évoquez certains événements, et vous avez parlé du « Marathon des mots ». Effectivement c'est une proposition qui avait été faite au départ par la Ville de Toulouse. Pourquoi ? Parce que Toulouse a la plus ancienne université de France et la plus ancienne académie. C'est donc une ville de mots et une ville de voix, c'est pour ça qu'on a fait dire les mots par les grandes voix. Tout cela a une histoire, il nous apparaissait opportun que ce soit partagé par les autres communes. Comment on travaille ? On travaille effectivement en Commission et si les communes à qui on présente les projets sont intéressées, elles s'y inscrivent. En général, trois communes sont souvent retenues, la ville de Toulouse et deux autres villes de la Métropole. Vous avez évoqué aussi les « Pauses musicales », Francis GRASS vient de le dire, c'est un exemple typique de la réussite d'une politique métropolitaine. Pourquoi ? Parce que vous le connaissez le porteur des Pauses musicales, il s'appelle Joël SAURIN, il était le batteur de Zebda. Il est venu nous rencontrer quand nous sommes revenus en responsabilité. Tout ce que faisait Joël SAURIN nous paraissait intéressant, et nous avons largement continué à le soutenir, mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Il est venu nous proposer « Le Jardin musical », concept de concert ambulatoire et en plein air et il est venu nous dire : « Ça se passera là, dans telle commune, à tel endroit, est-ce que vous trouvez que c'est opportun et intéressant ? » Oui, c'est intéressant et c'est bien cela que nous sommes en train de faire. Donc ce document a été élaboré à partir de notre histoire, de notre histoire à tous, pour qu'elle soit partagée et, en plus, optimisée. Comme vient de l'évoquer Francis GRASS, des ateliers ont été tenus avec tous les élus concernés, ils étaient nombreux à être présents, c'est un travail qui a été conduit, thématique par thématique. Je regrette quand même ce constat et votre commentaire. Nous devrions tous être fiers de ce qu'on lit dans ces pages, de ce qu'elles donnent à voir et surtout de ce qu'elles donnent envie de faire.

M. MOUDENC

Dany BUYS, qui a beaucoup travaillé également sur ce dossier.

Mme BUYS

Sans rentrer dans la polémique et sans redire ce qui vient d'être dit, ce qui me paraît essentiel c'est qu'on travaille avec les élus à la Culture, au sein de la Commission, à la construction des politiques culturelles futures de la métropole et des perspectives. On débouche notamment sur « la Pause musicale », mais elle n'est absolument pas superficielle ni figée. C'est quelque chose que les communes ont demandé et nous avons été attentifs à toutes les demandes des communes, notamment à ce qu'elles pouvaient faire en fonction de leur richesse et de leur taille. C'est pour ça que « la Pause musicale » a été excessivement demandée. Le Marathon des mots va maintenant sur 19 communes. On peut citer le Festival jeunesse qui part de Saint-Orens et s'étend désormais sur la métropole. Donc je crois qu'on ne peut pas dire de la politique culturelle qu'elle est figée, fabriquée ou imposée. Non, on la construit ensemble et on répond aux besoins des communes, à travers une vraie solidarité entre la ville-centre et les communes. Voilà ce qui nous porte et nous permet de construire. Je regrette qu'on puisse dire que cette culture n'a pas de sens, au contraire, on y a beaucoup réfléchi et nous avons donné du sens à ce document. En disant qu'elle n'a pas de sens, pas de solidarité, pas de partage, vous recherchez une polémique dans laquelle je ne rentrerai pas.

Mme SIMON-LABRIC

J'interviens dans ce débat à partir de ce que notre élue de la commune de L'Union qui participe activement à la Commission culture de la Métropole nous relate après chaque réunion. Effectivement, un travail de fond a été fait. On peut dire aujourd'hui qu'il porte ses fruits à travers le panel qui est proposé, notamment aux différentes communes de la métropole. Après, sur le document qui en est sorti et qui a été récemment présenté, je pense qu'il y a quand même eu une difficulté, celle d'un débat réellement partagé sur l'ensemble et par tous. Mais en même temps, un effort est fait pour une harmonisation des programmations culturelles dans les communes de la métropole. A travers les deux actions phares, le Marathon des mots et le Quai des savoirs, des choses reviennent effectivement aux communes et de nouvelles choses se préparent aujourd'hui. Je pense que ce document met en lumière tout un travail qui, s'il a le mérite d'exister, aurait dû être mené peut-être un peu plus amont. Par contre, notre élue à la Culture relève une difficulté récurrente, la difficulté à concilier l'ensemble des agendas culturels. Donc faire un effort sur les programmations est vraiment nécessaire.

M. CARREIRAS

Je remercie les témoignages de tous les collègues que je ne qualifierai pas de « petits copains » comme vous l'avez fait, Monsieur le maire, vis-à-vis d'autres collègues de cette assemblée. Le problème qui a été soulevé par Gisèle VERNIOL n'était pas de dire que les adjoints à la Culture ne travaillent pas, qu'il n'y avait aucun travail réalisé avec les acteurs culturels. Mais ça dépend peut-être lesquels ? Nous aussi, on écoute les acteurs culturels sans qu'il soit forcément utile d'en réunir 850 dans une même salle. Le problème soulevé, c'est celui de la méthode. Encore une fois, une présentation est faite, trois jours seulement après la réunion de la Commission culture. Or, il me semble que si l'on veut faire métropole, un travail est à faire, non pas simplement dans la juxtaposition, dans la reconnaissance du travail fait par les adjoints à la Culture, mais également par la construction d'une politique publique à l'échelle de la métropole et donc de ses instances. La difficulté est là. C'est vrai qu'une confusion se crée entre ce qui relève du document de communication, du document de médiatisation de la démarche, devant les acteurs culturels, alors que ce document n'est pas arrêté dans son contour. C'est ça la difficulté ! Ce document est un document d'étape, qui fixe des perspectives, mais qui est beaucoup dans le recensement de ce qui existe déjà. Ces éléments-là ont justement été soulevés par les adjoints à la Culture présents à la Commission, qu'il s'agisse de celui de Colomiers, de L'Union ou de Saint-Jean qui se sont exprimés à cette occasion, il y a eu aussi des critiques formulées sur ce qui pourrait constituer une politique locale du cinéma, une politique théâtrale... Cela fait toujours l'objet d'une discussion et il faut qu'on se mette d'accord sur la méthode. Si à chaque étape de la discussion on réunit 850 acteurs, si on fait de la communication autour de cette démarche qui semble être la présentation d'une politique culturelle, il y a aura un problème de méthode. Je rappelle d'ailleurs que ce même problème

de méthode, nous l'avions également soulevé sur le schéma de développement économique. Je ne dis pas qu'on ne travaille pas, je ne dis pas qu'il n'y a pas de travail avec les acteurs, je dis simplement qu'à un moment donné, sur des politiques de cette importance-là, il n'y a pas simplement le reportage de la juxtaposition de la politique culturelle des communes, il y a aussi la définition, ensemble, en cohérence, d'une politique et d'une ambition culturelle. Donc moi je souscris totalement à ce que je disais tout à l'heure et de manière excellente, Gisèle VERNIOL, qui est de considérer que parfois, certaines politiques publiques servent davantage à la valorisation du président qu'à la valorisation du fait métropolitain dans cette métropole.

M. MOUDENC

Merci de votre sympathique attention.

Mme VERNIOL

Au vu des réactions de Monsieur GRASS, de Madame DÉQUÉ et de Madame BUYS, il n'y a qu'une personne qui a écouté mon intervention, c'est Joël CARREIRAS et je l'en remercie. Parce que j'ai parlé du document et du fonctionnement, fonctionnement de cette Commission et de cette assemblée. Lors de la Commission culture du 17 novembre, certains de mes collègues déploraient que la relecture du document n'ait pu se faire que dans un calendrier très restreint, la rendant quasiment impossible. Cela a été dit en Commission, ou alors on n'assiste pas aux mêmes réunions, Monsieur GRASS. Je n'ai jamais dit, jamais, qu'aucun travail n'avait été réalisé. Je déplore que ces perspectives culturelles ne soient pas aussi abouties que la charte de la lecture publique que j'ai toujours trouvée excellente. Néanmoins, il me semblait que présenter ces perspectives culturelles, ici en assemblée, c'était quand même donner un éclairage à la culture. Et si cela se fera, dont acte, je ne le savais pas ! Le document met en lumière exclusivement Toulouse, j'ai le droit de le dire. Je ne parle pas des projets qui se font, je parle du document lui-même.

M. MOUDENC

La culture n'était pas historiquement une compétence importante de l'intercommunalité toulousaine. Ça a commencé par les Nouveaux Territoires de l'Art puis une deuxième vague a suivi avec la création de la Métropole et les transferts d'un certain nombre d'équipements structurants. Parallèlement, nous avons poursuivi d'autres initiatives communes. Autrement dit, la politique de la Culture au niveau métropolitain, c'est une montée en puissance progressive. Il y a eu la métropolisation du Marathon des mots, tout ce qui a été fait sur la lecture publique. Ce sont donc des initiatives parties d'ici et là, sans que ce soit une compétence centrale. Ce que l'on sent bien, c'est la raison d'être de cette démarche, c'est que la Culture est en train de devenir une compétence importante. Je m'en réjouis parce qu'effectivement, la métropole, c'est un certain niveau d'ambition, bien supérieur aux formes antérieures de l'intercommunalité et dans ce cadre-là, il serait paradoxal et cela constituerait une véritable carence, qu'il n'y ait pas une ambition culturelle, une politique culturelle. Ce que nous avons voulu faire à travers ce document qui vous a ému, c'est effectivement d'acter et de montrer qu'il y avait un tournant, et que nous étions en train de franchir une nouvelle étape. Vous n'étiez peut-être pas à la présentation que j'ai faite, mais j'ai insisté sur le caractère volontairement inachevé du document. J'ai indiqué qu'on y trouvait des initiatives culturelles métropolitaines et des initiatives culturelles toulousaines, parce que les deux sont mêlées et parce que les deux offres profitent à des publics extrêmement partagés sur le plan géographique. S'agissant du volet de l'action culturelle des communes, il y avait beaucoup de choses qui ne figuraient pas dans le document. En le présentant, j'ai donc assumé le fait qu'il était tout à fait inachevé, mais nous voulions montrer un nouveau visage de la métropole, un visage un peu inattendu sur une multi-thématique culturelle. Je suis ravi que vous ayez soulevé cette question, cela permet de partager davantage l'information. Je souhaite que le travail continue, que la mise en réseau et la diffusion puissent continuer à se structurer. La communication vous irrite peut-être un peu, mais je pense qu'en matière de politique publique il faut faire connaître en permanence. On s'adresse à un public, à un bassin de vie de 750 000 habitants. On ne peut pas renoncer à la communication, pour imparfaite qu'elle soit, et le fait qu'elle soit imparfaite je vous l'accorde sans aucune réticence puisque nous-mêmes nous l'avions un peu voulue comme ça. Il faut à la fois construire l'action et communiquer. Il faut faire les deux en permanence.

M. GRASS

En ce qui concerne le budget, le chiffre consultable dans ce rapport, c'est l'addition des sommes engagées par la Ville de Toulouse et par la Métropole, chacun des frais étant ramené à la population toulousaine et métropolitaine. On refera, je l'ai déjà dit, un détail plus complet, y compris avec les chiffres des communes de la Métropole, on le fera tous ensemble.

DEL-17-1090 - Théâtre et Orchestre National du Capitole - Vente des places, des abonnements, des prestations et locations diverses : adoption des tarifs et conditions de vente
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1202 - Nouveaux Territoires de l'Art (L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrys) : approbation de conventions financières et attribution de subventions au titre de l'exercice 2018
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1234 - Fonds de coopération en faveur du développement des arts du cirque : attribution d'une subvention de fonctionnement à La Grainerie au titre de 2017
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1203 - Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 (1er versement)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1201 - Projets culturels - Appel à projets pour l'année 2017 : attribution de subventions (Modification de la délibération DEL 17-0924 du 3 octobre 2017)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1133 - Muséum d'Histoire Naturelle : Actualisation des tarifs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1129 - Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange Sud-Ouest pour des rencontres professionnelles
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1131 - Muséum - Accès du public en situation de handicap : adoption d'une convention de partenariat avec l'Association Agir, Soigner, Éduquer, Insérer, l'Association de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale " Iris " et l'Association Résilience Occitanie pour L'Institut Médico Educatif Escoló/Lamarck et le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1127 - Culture Scientifique, Technique et Industrielle : adoption d'une convention de partenariat de communication avec France Télévisions pour la Direction Régionale de France 3 Occitanie
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1130 - Culture Scientifique, Technique et Industrielle : adoption d'une convention de partenariat avec l'association Cultures du Coeur Haute-Garonne pour favoriser l'accès du public en situation d'exclusion
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]*

DEL-17-1222 - Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Organisation d'un colloque sur "l'être humain face aux défis des techno sciences" à Toulouse : attribution d'une subvention au Groupe de Recherche pour l'Éducation et la Prospective
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**

DEL-17-1157 - Convention de partenariat "Pass Tourisme" passée avec la SEM SO Toulouse : approbation de l'avenant n°1
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, MM. BRIANCON, KELLER, DARDELET, MOUDENC, ROUGE DANIEL, SERP)**

DEL-17-1158 - Charte de Lecture publique - Association Toulouse le Marathon du Livre - Marathon des Mots : adoption d'une convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**

DEL-17-1159 - Charte de Lecture publique - Marathon des Mots - Édition 2018 - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Toulouse Le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°1 (1er versement 2018)
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]**

16 Voirie

M. CARNEIRO présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Vous disiez, Monsieur le président, que nous avons une métropole à visage humain. Je crois que s'il y a un domaine dans lequel on peut parler d'humanité, c'est bien celui du PAVE, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public, outil métropolitain. Je voudrais simplement rappeler que le 20 septembre 2016, au siège de Toulouse Métropole, vous-même, Président, avec Christophe ALVÈS et Daniel ROUGÉ, ont signé avec 15 associations représentant le handicap une charte de l'accessibilité. Cette charte, c'est un peu la Bible, ce que nous devons faire en matière d'accessibilité. Elle concerne bien entendu les travaux neufs, mais aussi tout ce qui est réfection en matière de voirie et d'espaces publics. Ce dispositif métropolitain est complété par une démarche plus communale, l'agenda programmé d'accessibilité qui concerne plus particulièrement les établissements recevant du public mais dont la mise en accessibilité s'opère en lien avec les espaces publics, dans une chaîne de déplacements globale et cohérente. L'accessibilité concerne donc l'ensemble des lieux de parcours, toujours difficile pour ceux qui souffrent de handicap. Je voudrais rappeler que de nombreux groupes de travail ont participé, en amont de cette signature et que nous avons des représentants de plusieurs associations, eux-mêmes d'ailleurs étant concernés par des handicaps multiples qui atteignent les fonctions physiques, sensorielles, parfois mentales, cognitives, psychiques et bien sûr des polyhandicaps. Il y a eu un très gros travail de concertation et je crois qu'ils ont été satisfaits qu'on puisse les associer à ce qui concerne leur quotidien. Sur ce plan, je voudrais vous donner un chiffre, même s'il n'est pas totalement représentatif, il donne quand même un ordre de grandeur assez significatif. Sur 70 millions investis en 2016, la mise en accessibilité représente, suivant le type de bâtiment ou d'espace public, entre 5 et 10 % de cette somme, en majoration. C'est un coût important, un coût que nous assumons.

Je voudrais aussi vous décrire le paysage de l'accessibilité de la voirie de façon plus générale et je vous donnerai à la fois le bilan pour 2016 et les perspectives pour 2017. Ce plan, c'est vrai, découle d'un décret de 2006 qui le prévoit, mais nous avons d'autres outils, notamment un schéma directeur d'accessibilité qui fixe un certain nombre de cadres et notamment, chose très intéressante, il précise les itinéraires très empruntés, donc très difficiles pour les personnes à mobilité réduite. Nous avons travaillé là-dessus, on a investi, on a dialogué, on a concerté, on a demandé aux communes de nous transmettre tout ce qui était inscrit dans leurs agendas d'accessibilité en matière de bâtiment public. Cette compétence métropolitaine s'est enrichie d'une démarche de l'ensemble des 37 communes. La ré-

flexion a porté à la fois sur la hauteur de trottoir, le franchissement des voies, la commande des feux rouges, mais aussi les matériaux utilisés car il faut prendre en compte une plus grande sensibilité des handicapés à certains matériaux plutôt qu'à d'autres. C'est un domaine immense, un peu nouveau pour nous. Comment a-t-on élaboré ce plan ? On a demandé aux cinq pôles métropolitains de faire remonter aux services centraux de Toulouse Métropole un certain nombre de travaux de mise en accessibilité. Ainsi, en 2016, nous avons conduit 121 mises en conformité de voies existantes, 99 créations ou mises aux normes de places de parking pour les personnes à mobilité réduite, 90 aménagements de quais de bus. Parce que je voudrais dire aussi, et je m'adresse à Jean-Michel LATTES, président de SMTC Tisséo, que le document s'articule avec le programme d'accessibilité du Syndicat des transports qui nous a été transmis. Pour ce qui est des arrêts de bus par exemple, vous imaginez l'intérêt que cette mise en accessibilité représente pour quelqu'un qui a un handicap. Ces aménagements de quais, il faut les faire en grand nombre parce que rien n'a été fait ces dernières années. Nous avons commencé en 2016. Il faut évoquer également des travaux divers, plateaux traversants, abaissées de trottoir, pour 311 opérations.

Notre ambition pour 2017, c'est 130 opérations de mise en conformité des voies existantes, la réalisation de 45 nouvelles places PMR, 55 nouveaux aménagements de quais de bus qui viendront s'ajouter bien entendu aux réalisations de 2016. 285 travaux divers de mise en conformité, plateaux traversants, abaissées de trottoir. On peut situer le coût financier aux alentours de l'effort qui a été fait en 2016. Ce sera sensiblement la même chose. J'ajoute qu'il est parfois difficile de chiffrer précisément les choses. Par exemple, quand on refait un tapis de route, cela profite à tous les habitants sans distinction, y compris ceux porteurs de handicap. Pour autant, cette opération ne va pas obligatoirement être imputée sur la ligne budgétaire « Accessibilité ». Donc c'est la raison pour laquelle je vous ai donné une fourchette entre 5 et 10 %, peut-être 12 %. Ce décret de 2016 fixe un cadre que nous appliquons. Nous sommes en régime de croisière, tout en continuant notre concertation. Nous proposerons des bilans, car il ne suffit pas de vouloir les choses, il ne suffit pas de faire des choses, il faut savoir les évaluer le moment venu. C'est ce que nous sommes en train de faire pour 2016 et pour 2017. Je reviendrai vers vous à propos de cette évaluation, comprenant le ressenti, l'avis formulé par les principaux intéressés bien entendu, c'est-à-dire par les associations. Voilà présenté très schématiquement ce paysage. Voilà notre ambition, l'ambition métropolitaine, elle méritait qu'on y consacre quelques minutes pour que vous compreniez que l'effort que nous faisons se situe à la hauteur des attentes de nos concitoyens qui ont des difficultés. Je dois dire qu'à titre personnel, j'ai participé à certaines de ces réunions avec vous, Président, et j'ai été très heureux de partager des moments avec ceux qui sont un peu différents, mais qui sont aussi éminemment très humains. Merci beaucoup pour m'avoir accordé ces quelques minutes. Le deuxième sujet sera beaucoup plus court. Il s'agit de créer 2 600 mètres de voies dédiées aux piétons et aux cyclistes dans un raccordement entre la route de Bayonne et l'avenue des Arènes romaines, en continuité du cheminement existant le long du Touch jusqu'à la Garonne. Il s'agit de l'ouverture et de l'approbation des modalités de concertation, classiques et puis, on a ouvert la porte à d'autres possibilités à travers « tout autre moyen que le président de Toulouse Métropole jugera utile ou bon au déroulement de la concertation », y compris bien entendu, je le dis pour ceux qui m'ont posé des questions tout à l'heure, la concertation avec les associations locales qui peuvent être éminemment intéressées par ce projet. Je m'engage dans ce sens. Voilà, j'ai essayé d'être à la fois concis et complet. Merci de m'avoir permis de m'attarder sur le premier sujet qui me tenait à cœur. C'est un gros boulot et je remercie en particulier le référent de Toulouse Métropole et toute une équipe qui travaille au quotidien sur ces questions.

M. MOUDENC

Merci beaucoup. C'est vrai que c'est très important.

M. MAURICE

J'interviendrai sur la première délibération relative au PAVE. Vous avez raison, Monsieur le vice-président, c'est un sujet important. D'abord deux satisfactions. Premièrement, le fait que vous ayez pris le parti de réaliser un PAVE annuel, ce qui permettra d'avoir un point régulier sur les travaux effectués sur l'année N-1 et sur l'année N. Deuxièmement, comme le rappelle l'exposé, le financement de l'accessibilité est réalisé à travers différentes enveloppes locales, budgets de projets neufs, budgets Tisséo, budgets communaux. Les services ont donc dû faire un travail important, un effort de traçabilité dont

témoignent les tableaux de bilan 2016 annexés à la délibération. Nous voulions saluer ce travail. Pour autant, quelques remarques et questionnements à formuler. D'abord l'exposé présente ce PAVE comme un document « pragmatique », sans que l'on comprenne exactement en quoi il l'est. On peut alors se demander si cette formule n'est pas une euphémisation qui témoigne d'une difficulté éventuelle à réaliser, voire un manque de volonté politique. A la lecture des éléments budgétaires, on voit que les travaux de mise en accessibilité voirie sont inclus dans les enveloppes locales des communes, or, on l'a vu ce matin au BP, ces enveloppes ont baissé, ce qui va mécaniquement impacter les aménagements de mise en accessibilité. Sur le plan budgétaire, on voulait noter que le montant estimatif total des travaux en 2017 est annoncé à 82 millions d'euros, alors qu'il était à 105 millions en 2016, sachant que nous avons relevé que 47 millions étaient effectivement exécutés. Vous avez parlé de 70, donc j'aimerais que vous éclairiez la situation. Mais en tout cas, en 2017, c'est bien une baisse de régime qui semble programmée et nous avons donc une inquiétude par rapport à cette tendance. Vous parliez de rythme de croisière, on s'interroge justement sur le rythme de développement de ces mises en accessibilité. Nous sommes en attente d'éclaircissement. En l'absence de réponse satisfaisante, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. CARNEIRO

Je pense que vous utilisez la technique de l'entonnoir, c'est-à-dire que vous regardez par le haut et vous voyez par le bas et finalement vous voyez très peu. Les 70 millions viennent du fait que chaque fois qu'on réalise un ouvrage neuf quel qu'il soit, on inclut la dimension accessibilité. Chaque fois que dans une commune on aménage, on crée un bâtiment, on inclut l'accessibilité. Je dirais qu'on est loin du compte des 70 millions, et même des 100 millions. Lorsque nous ferons les bilans, nous le démontrerons. Le dialogue mis en œuvre avec les communes nous permettra d'avoir les remontées d'informations appropriées. Vous pouvez imaginer, à travers le panorama que j'ai dressé tout à l'heure, que le chantier est vaste, effectivement, nous prenons en compte cette dimension dans chaque mouvement de création ou de réflexion. C'est ce qu'ont pointé d'ailleurs les associations qui, au passage, sont beaucoup plus optimistes et enthousiastes que vous ne l'êtes. Je les comprends, elles ont beaucoup à gagner et vous, vous avez beaucoup à perdre si vous ne dites rien. Je crois que votre analyse est fautive. Votre façon de ramener sur le terrain politique une démarche significative et éminemment humaniste, je pense qu'elle est erronée. J'avais espéré, mais après tout, tant pis si je suis déçu, que vous comprendriez que cet effort, nous le faisons, tous, quels que soient nos sensibilités. Il ne faut pas se sentir obligé, à chaque démarche qui est une démarche de cœur, de dire : « On aurait pu faire mieux » On peut toujours faire mieux, on aurait pu faire mieux, sans aucun doute. Mais on aurait aussi pu faire beaucoup plus mal et lorsque nous présenterons le premier bilan, vous verrez ce qu'il en est. Après, libre à vous de ne pas vous associer. Chacun reste juge de ce qu'il fait et les autres apprécient.

M. MAURICE.

Monsieur le vice-président, vous êtes parti sur un registre sentimental. Vous me reprochez d'être sur un registre politique mais je le prends comme un honneur, à savoir la mise en œuvre réelle, concrète d'une politique. Vous évoquez le pragmatisme ; je parlerais plutôt de concret. Je vous ai simplement posé des questions précises sur les éléments budgétaires parce mes inquiétudes portent justement sur le budget qui baisse significativement, risquant de faire reculer des efforts de mise en accessibilité que je ne nie pas. Puisque vous évoquiez les associations, j'ajoute une nouvelle remarque. L'exposé dit justement que ce PAVE a été soumis à concertation auprès des associations, lors des groupes de travail accessibilité, voirie et espace public de juin et septembre derniers, mais je note que leur avis n'est pas joint aux annexes communiquées. On a uniquement les comptes rendus des groupes de travail de l'année 2016, et non pas la concertation réalisée dernièrement avec les associations.

M. CARNEIRO

Je ne comprends pas votre question, parce que l'avis, c'est la charte qui découle d'un long travail participatif et contributif. Chaque fois que nous avons élaboré une règle, une norme, une préconisation, les associations l'ont validée. Mais je vous l'envierai avec si vous voulez une dédicace du président, et vous verrez que vous y trouverez matière à constater qu'il y a effectivement des avis nombreux et positifs des associations.

DEL-17-1073 - Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E) 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [103 VOIX]*

ABSTENTION [3 VOIX] (MME BLEUSE, MM. MAURICE, GODEC.)

DEL-17-0982 - Travaux de sécurisation de la traversée des piétons au passage à niveau n°27 de Pibrac : adoption d'une convention de financement avec SNCF Réseau

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [106 VOIX]*

DEL-17-1208 - Commune de Toulouse - Remboursement des travaux de réfection de la Place Hessel : adoption d'une convention avec Toulouse Métropole Habitat

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [106 VOIX]*

DEL-17-0958 - Commune de Toulouse - Création d'une liaison multimodale entre la ZAC Saint-Exupéry et le site propre des Herbettes : approbation du bilan de concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [106 VOIX]*

DEL-17-0964 - Commune de Toulouse - Coeur de quartier des Pradettes - Requalification des espaces publics : approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [106 VOIX]*

DEL-17-0971 - Commune de Toulouse - Voie verte du Touch : Ouverture et approbation des modalités de la concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [106 VOIX]*

17 Eau et Assainissement

M. ZONABEND présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Il s'agit de l'adoption d'un protocole transactionnel avec Veolia Eau, relatif à la résolution d'un litige né de la fin du contrat de délégation de service public. Il s'avère que Toulouse Métropole avait racheté les compteurs d'eau équipés de radio-relèves, que certains de ces équipements ont été défectueux, par rapport à la durée des batteries. Nous avons donc négocié avec Veolia pour un rachat de ces compteurs à moins-value. Dans ce protocole d'accord, on a également demandé à Veolia de rembourser les coûts de radio-relève générés par ces défaillances de compteurs. 1 002 modules étaient défectueux, ce qu'a montré une enquête de Veolia. Ces produits ont été fabriqués en 2011, Blagnac a toujours un stock de 2779 modules. Ces coûts seront pris en charge par Veolia, ainsi que le surcoût de la télé-relève, de la radio-relève. Enfin, dans ce protocole d'accord, on inclut la fourniture de 52 602 mètres cubes d'eau que Toulouse Métropole a approvisionné sur Blagnac pendant que Veolia Eau menait la sécurisation du réseau.

M. MAURICE

Rapidement, je crois que c'était important que l'ensemble des élus aient connaissance de cette délibération parce que, pour nous, c'est une bonne illustration des risques de la délégation de service public, avec un délégataire qui cherche avant tout à faire du profit. Là en l'occurrence, le litige envers Veolia porte sur une surestimation de la valorisation financière du parc de compteurs. Nous nous en sommes aperçus, mais nous sommes obligés de contrôler et, finalement, de lui demander de supporter ces surcoûts liés à des compteurs défectueux. C'est donc une illustration intéressante, je trouve, dans le débat que nous avons sur le devenir de la gestion de l'eau potable dans notre métropole.

M. ZONABEND

Non, il ne s'agit pas d'une surévaluation des compteurs. Tous ces compteurs avaient un coût et sur l'ensemble, 2 700 et quelques compteurs ont été légèrement défaillants. Veolia nous rembourse le surcoût, mais ce n'est pas une surévaluation.

DEL-17-1123 - Commune de Blagnac : adoption d'un protocole transactionnel avec Véolia Eau relatif à la résolution d'un litige né de la fin d'exécution du contrat de délégation du service public de l'eau

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

DEL-17-0425 - Actions ciblées d'incitation à la mise en conformité de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur Sélery-Guilvinec à Colomiers : déclaration de principe et partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

18 Sports et Bases de loisirs

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-1096 - Base de loisirs de Sesquières : approbation de l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public avec la SARL Téléski nautiques

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

DEL-17-1110 - Base de loisirs de Sesquières - Equipements sportifs - Mise à disposition de terrains multisports : adoption de tarifs pour la pratique des sports de raquettes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]*

19 Vœux

M. MOUDENC

Trois vœux ont été déposés. Je donne d'abord la parole à Pierre TRAUTMANN pour un vœu du groupe Métropole d'avenir.

M. TRAUTMANN.

Merci Monsieur le président. Il s'agit d'un vœu du groupe Métropole d'avenir, en faveur du maintien des emplois relatifs à la relation clientèle, emplois situés dans les centres d'appels d'ENGIE de Toulouse. Ce sont les syndicats, les représentants des salariés qui nous ont fait part de leur inquiétude quant aux décisions prises au niveau du groupe, décisions de délocalisation hors de France. À l'heure actuelle, 700 emplois équivalent temps plein ont déjà été externalisés au Maroc, au Portugal ou à l'île Maurice. D'ici la fin de l'année, selon les organisations syndicales, les chiffres pourraient passer à 1200. À terme, c'est l'ensemble des emplois qui risquent d'être délocalisés et Toulouse, notre métropole est concernée par une centaine d'emplois. C'est pourquoi nous avons reçu les syndicats, à leur demande. Notre collègue Brigitte MICOULEAU est intervenue au niveau du Sénat, auprès de Madame Sophie PRIMAS, Présidente de la commission des affaires économiques. Celle-ci a reçu les organisations syndicales. Étaient présents à cette réunion Alain CHATILLON, Monsieur CUKIERMAN du Parti Communiste, Monsieur COURTEAU du Parti Socialiste, qui eux aussi sont concernés parce qu'ils ont des centres d'appels situés sur les territoires qu'ils administrent. Madame la présidente de la commission des affaires économiques du Sénat a décidé d'inviter la présidente d'ENGIE, Isabelle KOCHER, à donner des explications lors d'une audition devant sa commission. Donc il est proposé

d'adopter le vœu qui souhaite le maintien de ces emplois en France et en particulier dans notre métropole.

M. MOUDENC

Je mets le vœu aux voix.

DEL-17-1264 - Vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur du maintien des emplois " Relation Clientèle " d'ENGIE à Toulouse
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [104 VOIX]

M. MOUDENC

Ensuite, deux vœux concernent la même problématique, un vœu du groupe communiste sur les collectivités locales et un vœu de Métropole d'avenir, relatif à la baisse des dotations aux collectivités locales, mais je crois que ce dernier est retiré.

M. BRIAND

Oui, effectivement, compte tenu des annonces de la Conférence nationale des territoires d'hier, il nous semble prématuré d'aborder ce sujet avant d'avoir des précisions définitives.

M. MOUDENC

J'en suis bien d'accord. Mais c'est vrai qu'on ne pouvait pas préjuger de la conclusion de la Conférence des territoires d'hier.

M. LACAZE

Monsieur le président, quant à moi, je ne souhaite pas retirer le vœu déposé par le groupe Communiste et vous propose de le passer au vote. Par contre, effectivement, nous proposons de retirer le cinquième paragraphe qui fait référence à la volonté du gouvernement d'instaurer une règle d'or renforcée, en tenant compte de ce que vous avez dit ce matin, en indiquant que le gouvernement renoncerait certainement à cette double règle d'or, en tout cas sur l'investissement. Nous proposons d'adopter ce vœu en retirant le paragraphe 5. Bien sûr, les attendus de notre vœu, comparés au vôtre, ne sont pas tout à fait dans la même tonalité. Nous pensons, nous, qu'il ne faut pas imposer les 13 milliards d'économies aux collectivités locales. Nous pensons que sur la question de l'encadrement des dépenses de fonctionnement, j'ai pris l'exemple des hôpitaux qui vivent cette contrainte depuis de nombreuses années maintenant, ça conduirait à de grandes difficultés pour les collectivités de notre pays.

M. BRIAND

Monsieur le président, malgré les efforts de concision qui viennent d'être faits par Monsieur LACAZE, et dans le contexte que j'ai évoqué tout à l'heure, le groupe Métropole d'avenir votera contre ce vœu.

M. MOUDENC

Je mets aux voix le vœu déposé par le groupe Communiste contre les économies imposées par l'État aux collectivités et la remise en cause de leur libre administration.

Le vœu n'est pas adopté.

20 Questions diverses

M. MOUDENC

Y'a t-il des questions diverses ?

M. ZONABEND

Juste un petit mot sur un geste écocitoyen. Des bouteilles d'eau vous sont distribuées en séance du Conseil. Quand elles sont entamées, je vous propose de les reprendre avec vous en partant, pour finir de les consommer et ne pas les jeter.

M. MOUDENC

Le prochain Conseil de métropole se tiendra le 15 février 2018. Il sera décentralisé non pas à Cahors, mais à Colomiers au Hall Comminges. Bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 18h50.